

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 mai 2019 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} avril 2019
- 10.03 Motion des élus - Reconnaissance de l'œuvre des Sœurs de Sainte-Anne et de sa pérennité
- 10.04 Constitution du Conseil jeunesse de Lachine et nomination de sept membres pour des mandats d'un ou deux ans pour les années 2019-2020 et 2020-2021

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroi d'un contrat à Meloche, Division de Sintra, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de pavage, trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine - PRR artériel 2019, au montant maximal de 1 707 707,77 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 993 863,94 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1902 - Cinq soumissionnaires
- 20.02 Octroi d'un contrat à COUVREUR RB PROULX INC, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des bassins C0 et C1 de la toiture de la Bibliothèque Saint-Pierre à l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 50 058,97 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 60 446,21 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1918 - Quatre soumissionnaires
- 20.03 Octroi d'un contrat à VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, lot 9 A88 - Lachine au montant maximal de 418 204,55 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 19-17357 - Trois soumissionnaires
- 20.04 Octroi d'un contrat à Axia services, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 19-17492 - Deux soumissionnaires

- 20.05** Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 31 863,99 \$, toutes taxes incluses, pour la location de deux niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat octroyé à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), majorant ainsi le montant total du contrat de 110 065,57 \$ à 141 929,56 \$, toutes taxes incluses
- 20.06** Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 4 521 \$, toutes taxes incluses, pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine durant l'hiver 2018-2019, dans le cadre du contrat octroyé à 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR), majorant ainsi le montant total du contrat de 96 579 \$ à 101 100 \$, toutes taxes incluses
- 20.07** Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 599,59 \$, toutes taxes incluses, pour la location d'un chargeur sur roues avec opérateur pour les opérations de déneigement durant l'hiver 2018-2019, dans le cadre du contrat octroyé à GROUPE IMOG INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 29 979,73 \$ à 30 579,32 \$, toutes taxes incluses
- 20.08** Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et huit organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi de contributions financières au montant total de 169 055,12 \$
- 20.09** Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et trois organismes à but non lucratif et octroi de contributions financières au montant total de 56 928 \$ dans le cadre de l'appel de projets locaux de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal
- 20.10** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 10 100 \$ pour l'édition 2019 de Les Mardis cyclistes de Lachine
- 20.11** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et **(le nom de l'organisme retenu et la contribution financière accordée seront dévoilés lors de la séance du 6 mai 2019)** retenu dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives citoyennes déployé par l'arrondissement de Lachine en 2019
- 20.12** Acceptation de l'offre d'exécution du contrat numéro 850954133 provenant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour l'entretien des surfaces gazonnées des autoroutes 20, 13 et 138 dans les limites de l'arrondissement de Lachine, au montant de 19 243,17 \$, pour l'année 2019 avec options de renouvellement pour les années 2020 et 2021
- 20.13** Octroi d'un contrat à TALVI INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 32^e Avenue entre les rues Notre-Dame et Victoria dans l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 2 352 595,53 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 2 637 855,08 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1913 - Trois soumissionnaires
- 20.14** Octroi d'un contrat à PAVAGES D'AMOUR INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 40^e Avenue entre les rues Sherbrooke et Sir-George-Simpson dans l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 1 647 936,68 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 862 730,35 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1911 - Quatre soumissionnaires

30 – Administration et finances

- 30.01** Approbation de la liste des prix des billets pour les spectacles présentés à l'Entrepôt de l'arrondissement de Lachine pour la saison 2019-2020
- 30.02** Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant l'installation de stations de purges automatiques sur plusieurs conduites d'aqueduc dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE)
- 30.03** Autorisation à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures pour le projet de réfection du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau, par la directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine
- 30.04** Autorisation et remboursement d'une dépense de 638,11 \$, taxes incluses, pour des frais d'inscription, de transport et d'hébergement du conseiller d'arrondissement Younes Boukala à Québec, du 10 au 11 mai 2019, dans le cadre des Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec
- 30.05** Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 6 200 \$
- 30.06** Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2019 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-8)
- 40.02** Adoption - Règlement concernant le droit de visite et d'inspection (RCA19-19002)
- 40.03** Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement - Règlement numéro 2710-96 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de contrôler, dans certaines zones industrielles, les industries du tri, de la récupération et du recyclage, de les assujettir au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010), de rehausser le montant des amendes en cas d'infraction visant l'abattage d'arbres et d'ajuster certaines dispositions liées à la hauteur des clôtures, à la largeur des allées d'accès et à la terminologie
- 40.04** Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement - Règlement numéro RCA05-19010-4 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin de permettre, dans certaines zones, les industries du tri, de la récupération et du recyclage comme usage conditionnel et de prévoir les modalités de traitement d'une demande
- 40.05** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-9)

- 40.06** Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 3 avril 2019
- 40.07** Autorisation de réserver huit places de stationnement pour les voitures électriques en recharge à l'arrondissement de Lachine

47 – Urbanisme

- 47.01** Adoption de la résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount Vernon sur le lot portant le numéro 1 703 466 du cadastre du Québec
- 47.02** Adoption de la résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'usage « 273 - Service rapide » pour le local situé au 1000, boulevard Saint-Joseph, partie de l'immeuble situé au 1000-1004, boulevard Saint-Joseph, sur le lot portant le numéro 2 133 857 du cadastre du Québec
- 47.03** Adoption d'un second projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une station-service sur le lot portant le numéro 1 247 386 du cadastre du Québec (1650, rue Notre-Dame)
- 47.04** Adoption d'un premier projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 3194, boulevard Saint-Joseph et la construction d'un bâtiment mixte, commercial et résidentiel sur le lot portant le numéro 1 898 459 du cadastre du Québec
- 47.05** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de mise en conformité d'un bâtiment commercial situé sur le lot portant le numéro 1 706 306 du cadastre du Québec (90, boulevard Montréal-Toronto)
- 47.06** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel trifamilial sur le lot portant le numéro 2 133 979 du cadastre du Québec (315, 9^e Avenue)
- 47.07** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial situé sur le lot portant le numéro 1 704 030 du cadastre du Québec (700, 54^e Avenue)
- 47.08** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 704 129 du cadastre du Québec (10800, chemin de la Côte-de-Liesse)
- 47.09** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 704 129 du cadastre du Québec (10800, chemin de la Côte-de-Liesse)
- 47.10** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement d'un bâtiment unifamilial situé sur le lot portant le numéro 1 247 194 du cadastre du Québec (55, 18^e Avenue)
- 47.11** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 55, 18^e Avenue
- 47.12** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 57, 18^e Avenue

- 47.13** Approbation des plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 3850, rue Broadway
- 47.14** Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 3165-3175, rue Notre-Dame
- 47.15** Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 101-103, 15^e Avenue
- 47.16** Approbation des plans (PIIA) - Projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 1221, 32^e Avenue
- 47.17** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 5 143 046 du cadastre du Québec (1355, 32^e Avenue)
- 47.18** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation d'une partie de la façade latérale de l'immeuble situé au 1111, 46^e Avenue
- 47.19** Approbation de plans (PIIA) - Projet éventuel de modification d'une fenêtre en façade arrière de l'étage supérieur des maisons en rangée, à toiture verte, situées dans le développement du Havre Saint-Louis, dans la partie ouest de la zone R-210
- 47.20** Opération cadastrale - Contribution pour fins de frais de parc de 513 000 \$ - Lots portant les numéros 1 246 593 et 1 247 480 remplacés par les numéros 6 134 900 et 6 134 901 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance)

50 – Ressources humaines

- 50.01** Autorisation de la création du poste de Directeur(trice) - Direction des services administratifs et des projets urbains et ratification des modifications apportées à la structure organisationnelle de l'arrondissement Lachine
- 50.02** Réception de la liste de mouvement de personnel

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



Dossier # : 1194076004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Constitution du Conseil jeunesse de Lachine et nomination de sept membres pour des mandats d'un ou deux ans pour les années 2019-2020 et 2020-2021

De constituer le Conseil jeunesse de Lachine;
De nommer les sept membres suivants :

Pour l'année 2019-2020 :

- Camila Cabarcas-Arrieta
- Radu Andrei Ghita

Pour les années 2019-2020 et 2020-2021 :

- Pierre-Olivier Bluteau
- Philippe Brunet
- Doha Elahoua
- Catherine Internoscia
- Julian Menga

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-25 11:07

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1194076004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Constitution du Conseil jeunesse de Lachine et nomination de sept membres pour des mandats d'un ou deux ans pour les années 2019-2020 et 2020-2021

CONTENU

CONTEXTE

Afin de mieux tenir compte des préoccupations des jeunes de Lachine âgés de 15 à 25 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent, l'arrondissement de Lachine a créé son propre conseil jeunesse local en s'inspirant du Conseil jeunesse de Montréal et des autres conseils jeunesse locaux créés au cours des dernières années. Pour devenir membre du Conseil jeunesse de Lachine (CJL), le candidat doit :

- être âgé entre 15 et 25 ans;
- résider dans l'arrondissement de Lachine;
- être en mesure d'offrir 3 heures de disponibilité minimum par mois (possibilité de plus d'heures d'implication selon les disponibilités de chacun, ainsi que des dossiers et projets spéciaux traités par le CJL);
- ne pas être membre actif d'un parti politique afin d'assurer le caractère non partisan du CJL;
- avoir envie de s'impliquer collectivement pour la jeunesse lachinoise.

L'animateur sports, loisirs et développement social appuyé par l'assistante intervention-loisirs offrira soutien et encadrement aux membres du CJL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Conseil jeunesse de Lachine (CJL) se veut une instance consultative non partisane composée de 12 membres bénévoles qui soumettra des recommandations ou avis sur les

besoins des jeunes en lien avec la mission municipale aux élus et services administratifs de l'Arrondissement. Le CJL pourra également traiter d'enjeux plus larges touchant la jeunesse lachinoise. Les mandats pourront être proposés par le conseil d'arrondissement, les services administratifs ou venir directement des membres du CJL eux-mêmes.

La composition du CJL vise une représentativité autant que possible de la diversité des jeunes lachinois. Ainsi, une parité hommes/femmes/LGBTQ+ est souhaitée. Les membres devront également s'assurer de consulter d'autres jeunes de l'arrondissement afin de s'assurer de répondre à cet objectif de représentativité. Une représentativité socio-démographique, culturelle, linguistique et géographique est également souhaitée.

Les membres seront nommés pour des mandats de un (1) an ou deux (2) ans en alternance afin d'assurer une continuité dans les dossiers. Les membres peuvent renouveler leur mandat pour une durée maximale de 4 ans.

La première campagne de recrutement s'est déroulée du 11 février au 25 mars 2019. Un comité de sélection composé :

- du conseiller d'arrondissement responsable
- de la chef de division sports, loisirs et développement social
- de l'animateur sports, loisirs et développement social
- de l'assistante intervention loisirs (observateur)

Le comité recommande la nomination de :

Pour un an :

- Camila Cabarcas-Arrieta
- Radu Andrei Ghita

Pour deux ans :

- Pierre-Olivier Bluteau
- Philippe Brunet
- Doha Elahoua
- Catherine Internoscia
- Julian Menga

JUSTIFICATION

Le Conseil jeunesse de Lachine permettra aux jeunes de contribuer concrètement à la vie démocratique de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget de 5 000 \$ sera réservé dans le budget de développement social pour soutenir les activités du CJL.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place du CJL contribue à l'atteinte du troisième axe de la Politique de développement social de la Ville de Montréal : « Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social », un des piliers du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le CJL donnera des avis sur les questions reliées aux préoccupations des jeunes et ses membres développeront une meilleure connaissance du fonctionnement de la politique municipale et un sentiment d'appartenance à l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une présentation des membres sera déposée sur le site Internet de l'Arrondissement et un communiqué sera émis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une première rencontre aura lieu en mai 2019. Le calendrier des rencontres et le fonctionnement du CJL seront déterminés avec les membres lors des premières rencontres. Un premier mandat d'étude ou de consultation sera déterminé dans les premiers mois d'activités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAULT
Chef de division Sports, loisirs et
développement social

Le : 2019-04-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture, sports, loisirs et
développement social

**Dossier # : 1197382003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroi d'un contrat à Meloche, Division de Sintra, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de pavage, trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine - PRR artériel 2019, au montant maximal de 1 707 707,77 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 993 863,94 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1902 - Cinq soumissionnaires

D'octroyer un contrat à Meloche, Division de Sintra, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de pavage, trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine - PRR artériel 2019, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 707 707,77 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1902;
D'autoriser à cet effet une dépense de 1 707 707,77 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 256 156,17 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 30 000 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-25 16:04**Signataire :**

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197382003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroi d'un contrat à Meloche, Division de Sintra, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de pavage, trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine - PRR artériel 2019, au montant maximal de 1 707 707,77 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 993 863,94 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1902 – Cinq soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de La Mobilité, division de la gestion des actifs a autorisé sur demande de l'arrondissement de Lachine de prendre en charge la réfection de réseau routier artériel selon d'article 85, pour effectuer des travaux sur le boulevard Montréal-Toronto ainsi que l'avenue Boyer. Cette autorisation n'inclut pas des budgets pour le remplacement des entrées en plomb. Le remplacement des entrées en plomb sera à la charge de la Direction des Réseaux d'Eau (DRE).

Les rues choisies sont situées sur le réseau artériel de l'arrondissement et l'ont été pour leur état de dégradation avancé. La priorisation des tronçons sélectionnés a été faite selon le plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie ainsi que sur approbation de la DRE.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion des infrastructures performantes, ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 26 mars au 12 avril 2019. La durée de publication a été de 18 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 10 août 2019.

Il y a eu trois addenda dans le cadre de cet appel d'offres:

Addenda 1 (03 avril 2019) : Modification des clauses administratives et du bordereau de soumission;

Addenda 2 (08 avril 2019) : Réponse à une question d'entrepreneur;

Addenda 3 (10 avril 2019) : Réponse à une question d'entrepreneur;

Il s'agit donc d'autoriser un contrat au montant de 1 707 707,77 \$, toutes taxes incluses, à l'entrepreneur MELOCHE, DIVISION SINTRA INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie sur le boulevard Montréal-Toronto et l'avenue Boyer dans

l'arrondissement de Lachine. La dépense de 1 993 863,94 \$, toutes taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 1 707 707,77 \$, des contingences au montant de 256 156,17 \$, toutes taxes incluses et des incidences de 30 000 \$ toutes taxes incluses.

La préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux ont été octroyées à la firme IGF AXIOM INC., suite à l'appel d'offres de services professionnels LAC-PUB-1643.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0030 (février 2017) - Accorder un contrat de services professionnels à la firme IGF axiom Inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, dans le cadre des travaux pour la réfection de pavage, trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues - Dépense totale de 283 260,46 \$, financé à 100 % par la ville centre - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1643 - Six (6) soumissionnaires.

CA18 19 0011 (Janvier 2018) – Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de projets faisant partie du réseau artériel, identifiés au sommaire décisionnel, conformément au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), et ce, dans le cadre du Programme de réfection routière 2018.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine a eu recours à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de réfection de pavages, trottoirs et ouvrages connexes (puisards, regards, boîtes de vanne et bornes-fontaines) ainsi que le remplacement des entrées d'eau en plomb de l'avenue Boyer et du boulevard Montréal-Toronto à Lachine.

Les travaux seront réalisés sur les tronçons suivants :

- boulevard Montréal-Toronto entre la 1e Avenue et l'extrémité Ouest;
- avenue Boyer entre les rues des Érables et Saint-Jacques

Les travaux sont prévus débuter au mois de juillet 2019 pour être complétés en septembre 2019. Les travaux seront exécutés de manière à donner accès aux résidences et commerces dans les meilleurs délais. En dehors des heures de travaux les rues seront accessibles en circulation locale.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1902 a été lancé par le Service du greffe de l'arrondissement le 26 mars 2019 et les soumissions ont été ouvertes le 12 avril 2019 à 10 h 30, au 1800, boulevard Saint-Joseph à Lachine. Cinq (5) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur sept (7) preneurs de cahiers.

Après analyse, cinq (5) soumissionnaires ont été déclarés conformes par le secrétaire d'arrondissement, et la firme MELOCHE, DIVISION SINTRA INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
MELOCHE DIVISION DE SINTRA INC.	1 707 707,77 \$	0 \$	1 707 707,77 \$
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1 893 222,73 \$	0 \$	1 893 222,73 \$
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	1 969 106,71 \$	0 \$	1 969 106,71 \$
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 187 000,00 \$	0 \$	2 187 000,00 \$
ALI CONSTRUCTION INC.	2 202 439,15 \$	0 \$	2 202 439,15 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 718 026,25 \$	0 \$	1 718 026,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 991 895,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			16,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			494 731,38 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			28,97 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(10 318,48) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-0,60 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			185 514,96 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			10,86 %

La moyenne des soumissions conformes reçues est de 16,64 % supérieure à la plus basse soumission conforme. L'écart entre les soumissions peut être expliqué par la compétitivité du marché actuel afin de combler la période printanière.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus bas de 0,6 % que l'estimation détaillée des professionnels externes. La soumission est avantageuse pour la Ville, nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise MELOCHE, DIVISION SINTRA INC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux de voirie sur l'avenue Boyer et le boulevard Montréal-Toronto est de 1 993 contrat à MELOCHE, DIVISION SINTRA INC. au montant de 1 707 707,77 \$, des contingences : incidences de 30 000 \$ toutes taxes incluses.

Ces travaux seront assumés en partie par la Direction de la Mobilité, division gestion des actifs

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts (incluant les taxes et contingences) entre Direction des Réseaux d'Eau.

	REPLACEMENT DES ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB				CHAUSSÉE	
	COÛT (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (TAXES INCLUSES)	INCIDENCES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)	COÛT (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCE (TAXES INCLUSES)

DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU	276 227,44 \$	41 434,12 \$	5 100,00 \$	322 761,55 \$	-	-
DIRECTION DE LA MOBILITÉ, DIVISION GESTION DES ACTIFS	-	-	-	-	1 173 568,42 \$	176 035,26 \$

La portion assumé par le Service urbanisme et mobilité, soit la dépense de 1 671 102,39 \$ taxe est financée par le règlement d'emprunt 17-046 programme de réfection d'artères.

La portion assumée par la DRE du Service de l'eau, soit la dépense de 322 761,55 \$ taxes inclues ristournes fédérales et provinciales, est financée par le règlement d'emprunt # 18-071.

Les coûts assumés par la DRE se résument à ceux reliés aux remplacements des entrées de service des actifs assume donc la portion constituée des trottoirs, de la voirie ainsi que la réfection des

Le remplacement des entrées de service en plomb (directive SE-DGSRE-D-17-001) s'inscrit dans les travaux performantes. Il fait partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collées.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander à l'arrondissement de procéder à ces travaux.

Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des infrastructures.

L'arrondissement Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée et tenue au courant de l'avancement des travaux. À la fin des travaux, l'arrondissement doit effectuer et assurer la saisie des données de terrain et devra également être transmise à la Direction des réseaux d'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux sont nécessaires pour un maintien en bon état de nos infrastructures routières.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la division des études techniques et la division des communications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la division des études techniques et la division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2019.

Fin des travaux : Septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau
Mammar MENDIL, Service de l'eau
Louis AUGER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture :

Roger KANYINDA, 24 avril 2019
Jean CARRIER, 23 avril 2019
Kathy DAVID, 23 avril 2019
Louis AUGER, 18 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed ABDELLAOUI
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2019-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1198278002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à COUVREUR RB PROULX INC, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des bassins C0 et C1 de la toiture de la Bibliothèque Saint-Pierre à l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 50 058,97 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 60 446,21 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1918 - Quatre soumissionnaires

D'octroyer un contrat à COUVREUR RB PROULX INC, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des bassins C0 et C1 de la toiture de la Bibliothèque Saint-Pierre à l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 50 058,97 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1918;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 50 058,97 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 7 508,85 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 2 878,39 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 22:41

Signataire : Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1198278002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à COUVREUR RB PROULX INC, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des bassins C0 et C1 de la toiture de la Bibliothèque Saint-Pierre à l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 50 058,97 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 60 446,21 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1918 - Quatre soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le greffe de l'arrondissement de Lachine a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réfection de deux bassins (C0 et C1) de la toiture de la Bibliothèque Saint-Pierre, selon les plans et devis préparés par les professionnels en architecture de RIOPEL DION SAINT-MARTIN INC.

Un appel d'offres public numéro LAC-PUB-1918 a été lancé le 27 mars 2019 et les soumissions ont été ouvertes le 12 avril 2019. La durée de la publication a été de 17 jours de calendrier. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 9 août 2019.

Un addenda a été transmis le 3 avril 2019 afin d'apporter des modifications à l'article faisant référence à la garantie totale du système du fabricant des produits d'étanchéité.

Il s'agit donc d'autoriser une dépense au montant de 50 058,97\$, toutes taxes incluses, à l'entrepreneur COUVREUR RB PROULX INC, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection des bassins C0 et C1 de la toiture de la Bibliothèque Saint-Pierre à l'arrondissement de Lachine et d'autoriser une dépense maximale de 7 508,85 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences et une autre dépense maximale de 2 878,39 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

La dépense totale de 60 446,21 \$, toutes taxes incluses, est composée de l'octroi du contrat au montant de 50 058,97 \$, d'une valeur de 15 % de contingences au montant de 7 508,85 \$ et d'une autre valeur de 5 % pour les incidences au montant de 2 878,39 \$, toutes taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 190309 (12 novembre 2018) - Octroi d'un contrat à RIOPEL DION ST-MARTIN INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services professionnels en réfection de toitures pour divers bâtiments à l'arrondissement de Lachine au montant de 24 719,63 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 28 427,57 \$ - Appel d'offres

public numéro LAC-PUB-1828 - Cinq (5) soumissionnaires.

D2187292006 (16 octobre 2018) - Approbation de la grille de pondération et de la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-1828 - Préparation des plans et devis, surveillance de travaux pour la réfection de toitures divers bâtiments - Exécution 2019 à l'arrondissement de Lachine.

DESCRIPTION

Ce projet a pour but de procéder à la réfection des bassins C0 et C1 de la toiture de la Bibliothèque Saint-Pierre à l'arrondissement de Lachine afin de corriger la faible pente existante et par conséquent solutionner la présente problématique d'accumulation d'eau. Les travaux du présent contrat consistent principalement à :

- enlever la composition de la toiture existante jusqu'au pontage(support de la couverture);
- construire un nouveau parapet mitoyen;
- corriger la faible pente;
- installer deux nouveaux drains de toit avec marqueur d'accumulation de neige;
- mettre en place une nouvelle composition de toiture en membrane élastomère blanche..

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été lancé le 27 mars 2019 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 avril 2019.

Parmi les cinq (5) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission, à savoir :

- COUVREUR RB PROULX INC;
- COUVERTURE MONTRÉAL NORD LTDÉE;
- LES ENTREPRISES CLOUTIER & GAGNON (1988) LTDÉE;
- LES COUVERTURES SAINT-LÉONARD INC.

Après l'analyse de conformité, trois (3) des soumissions sont considérées conformes et l'une présente un défaut mineur. La firme COUVREUR RB PROULX INC est le plus bas soumissionnaire conforme.

Une erreur matérielle dans la Section B du bordereau de prix (version en excel) a été découverte lors de l'étape des analyses des soumissions, occasionnant un doublement des taxes lorsque ledit montant est transféré à la Section A. Malgré ce qui précède, cette erreur n'a pas occasionné un changement dans l'ordre de classification des soumissionnaires et le plus bas soumissionnaire conforme demeure toujours la firme Couvreur RB Proulx Inc.

Le tableau des résultats, ci-dessous, résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation de la firme d'architecture et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUDES)	AUTRES (TAXES INCLUDES)	TOTAL (TAXES INCLUDES)
COUVREUR RB PROULX INC	50 058,97 \$	0 \$	50 058,97 \$

COUVERTURE MONTRÉAL NORD LTDÉE	51 623,78 \$	0 \$	51 623,78 \$
LES ENTREPRISES CLOUTIER & GAGNON (1988) LTDÉE	66 022,09 \$	0 \$	66 022,09 \$
LES COUVERTURES SAINT-LÉONARD INC	70 019,78 \$	0 \$	70 019,78 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	41 184,05 \$	0 \$	41 184,05 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			59 431,16 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			18,72 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			19 960,81 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			39,87 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			8 874,92 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			17,73 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			1564,81 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			3,13 %

L'estimation a été préparé par la firme externe des professionnels en architecture, responsable pour la conception des plans et devis du projet.

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions conformes reçues et l'estimation est de 18,72 % supérieur à celle-ci. À noter aussi que l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 39,87 %, ce qu'indique une certaine dispersion dans les soumissions déposées.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus haut de 21,55 % que l'estimation détaillée des professionnels externes, constituant un écart défavorable pour l'arrondissement de Lachine en ce qui concerne les coûts de réalisation des travaux.

L'écart de prix provient essentiellement des coûts de soumission pour les items suivants: démolition, complexe d'étanchéité et escalier existante à enlever et réinstaller à la fin des travaux. Les écarts sont très variables d'un élément à l'autre. En effet, pour la démolition il est noté un écart d'environ 140 % plus haut que l'estimation; pour le complexe d'étanchéité cet écart est d'environ 35 % plus haut que l'estimation et finalement pour l'escalier cet écart est plus significatif, représentant une valeur d'environ 400 % plus haut que l'estimation réalisée par les professionnels externes.

Tel que mentionné dans l'analyse et recommandation du consultant, l'écart de prix de soumission pourrait être expliqué d'une part par la cohabitation lors de l'exécution des travaux exigeant une gestion des occupants et la sécurisation des lieux. De plus, le consultant considère qu'il existe présentement une surenchère de la part des entrepreneurs relativement aux appels d'offres de la Ville de Montréal, et ce, dû à la complexité des documents d'appel d'offres. L'analyse des soumissions du consultant est en pièce jointe.

L'estimation détaillée a été réalisée par la firme RIOPEL DION SAINT-MARTIN INC. est établie à partir des documents d'appel d'offres avant l'ouverture des soumissions.

Malgré l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation du professionnel externe, l'arrondissement de Lachine recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire

conforme, soit l'entreprise COUVREUR RB PROULX INC. Le projet permettra solutionner le problème d'accumulation d'eau existant et favorisera à l'entretien futur de manière adéquate, contribuant ainsi à la longévité et sécurité du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale sera financée par le règlement d'emprunt E-2785, Programme de protection des immeubles municipaux, tel que prévu dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat aidera à réduire les îlots de chaleur car une membrane blanche a été spécifiée pour les toitures plats. De plus, l'entretien adéquat des bâtiments contribue à sa longévité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais pour permettre la réalisation des travaux au mois de mai 2019, avant le début des travaux qui auront lieu à partir juillet 2019 à l'Aréna Martin Lapointe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué interne sera élaboré par la Division Études Techniques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 20 mai 2019
Fin des travaux: au plus tard le 14 juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Julie DE ANGELIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anara DE AZEVEDO
agente technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-18

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1197126004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, lot 9 A88 - Lachine, au montant maximal de 418 204,55 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 19-17357 - Trois soumissionnaires

D'octroyer un contrat à VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, lot 9 A88 - Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 418 204,55 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 19-17357;
D'autoriser, à cet effet, une dépense de 418 204,55 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-18 15:34

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197126004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, lot 9 A88 - Lachine, au montant maximal de 418 204,55 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 19-17357 - Trois soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Avec le temps, le réseau d'égout perd de son efficacité en raison d'une quantité importante de dépôts qui s'accumulent dans les conduites. Cette perte d'efficacité se traduit par un mauvais drainage, un écoulement lent et anormal et peut même, dans certains cas, contribuer aux refoulements d'égout. Le nettoyage des conduites d'égout est donc essentiel afin de prolonger la durée de vie de celles-ci et d'assurer un écoulement optimal. Les normes de bonnes pratiques suggèrent le nettoyage de chaque conduite dans un délai approximatif de trois ans. Bien que chaque année nous procédons de façon systématique au nettoyage de conduite d'égout, la fréquence n'était pas suffisante afin de respecter les normes de bonnes pratiques. En effet, au rythme où le nettoyage s'effectuait, soit 12 km par année, nous procédions au nettoyage de chaque conduite dans un délai de pratiquement dix ans. C'est pour cette raison que nous désirons augmenter de façon significative nos investissements dans l'entretien des conduites d'égout afin de diminuer à environ quatre ans le nettoyage de chacune des conduites. La quantité de conduites nettoyées serait donc augmentée de 15 km pour un total de 27 km annuel. Pour ce faire, nous avons pris la décision de recourir à des entreprises externes et de solliciter le marché par le biais d'un appel d'offres public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0063 (13 mars 2017) dossier 1177126001 - Exercer l'option de renouvellement d'une deuxième année prévu au contrat de nettoyage des conduites d'égout octroyé en 2015 à la compagnie Kelly Sani-Vac inc., pour un montant de 63 037,74 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 15-14128 - Cinq (5) soumissionnaires

CA16 19 0108 (11 avril 2016) dossier 1167126003 - De se prévaloir, pour l'année 2016, de l'option de renouvellement du contrat pour des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égout octroyé en 2015 à la compagnie Kelly Sani-Vac inc., pour un montant total de 62 052,01 \$

CA15 19 0109 (13 avril 2015) dossier 1152421014 - Octroyer un contrat à la firme Kelly Sani-Vac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de nettoyage de

conduites d'égout dans l'arrondissement de Lachine au montant de 62 052,01 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 15-14128 - cinq (5) soumissionnaires conformes

DESCRIPTION

Le contrat est d'une durée de 24 mois et consiste à effectuer le nettoyage planifié d'environ 27 km de conduites d'égout et de procéder par la suite à l'inspection télévisée de 2,7 km de conduites nettoyées par année pour vérifier le nettoyage ou détecter des anomalies. De plus, l'entrepreneur doit mettre à notre disposition un camion récurveur et les opérateurs nécessaires afin de répondre à des urgences dans un délai de une heure d'avis ou trois heures de préavis. Une banque de 20 heures est réservée pour les appels à une heure de préavis et 20 heures additionnelles pour les appels avec un préavis de trois heures minimum.

L'entrepreneur aura aussi la responsabilité de retirer l'ensemble des boues et débris se trouvant dans les conduites ciblées et d'en disposer dans un lieu reconnu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

JUSTIFICATION

Nous avons sollicité le marché par le biais de l'appel d'offres public numéro 19-17357. Cet appel d'offres a été lancé le 25 février 2019 par le service de l'approvisionnement et l'ouverture a eu lieu le 21 mars 2019. Sur les onze preneurs de cahier des charges, trois ont déposé une soumission pour les travaux qui concernent l'arrondissement Lachine et l'entreprise VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Les prix soumissionnés et les différents écarts pertinents sont indiqués ci-dessous:

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Veolia ES Canada Services Industriels Inc.	418 205 \$	0 \$	418 205 \$
9363-9888 Québec inc	440 676 \$	0 \$	440 676 \$
Beauregard Env. ltee	446 593 \$	0 \$	446 593 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	357 227 \$	0 \$	357 227 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			435 158 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			4,05 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			28 388 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			6,79 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			60 977 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : $[(\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}] \times 100$	17,07 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : $(\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse})$	22 472 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : $[(\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}] \times 100$	5,37 %

La plus basse soumission conforme est supérieure d'environ 17 % à notre dernier estimé. Cependant l'écart entre la moyenne des soumissions et la plus basse soumission est de 4,05 % et l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme est de 6,79 %.

De plus, nous faisons partie d'un appel d'offres multi arrondissements. Sur les onze preneurs de cahier, cinq ont déposé une soumission et seulement trois ont soumissionné sur le lot couvrant notre territoire. Le peu de soumissions reçues, ainsi que la demande élevée et simultanée au niveau de la ville couplée à la capacité opérationnelle limitée des preneurs de cahiers a donc pu contribuer à l'augmentation des prix soumis.

Nous recommandons l'octroi du contrat à VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC., plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici un tableau résumant les prévisions de dépenses, toutes taxes incluses, pour les deux prochaines années, soit les années 2019 et 2020:

Prévisions des dépenses	Montant taxes incluses
Année 2019	209 102,27 \$
Année 2020	209 102,27 \$

Une dépense de 209 102,27 \$ toutes taxes incluses sera financée à même le budget de l'arrondissement Lachine (budget de fonctionnement 2019).

Une dépense de 209 102,27 \$ toutes taxes incluses sera financée à même le budget de l'arrondissement Lachine (budget de fonctionnement 2020).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités projetées auront un impact important sur le maintien à niveau et l'entretien des conduites d'égouts de l'arrondissement de Lachine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de nettoyage de cette année se feront durant l'été et l'automne 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiales.

Cet appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. La firme VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles). De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu du Règlement du conseil de ville sur la gestion contractuelle.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Règlement du conseil de ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Contingences, variation des quantités, incidences et déboursés dans les contrats (Directive) » (C-OG-DG-D-18-001);
- Confidentialité des estimations des contrats (C-RM-GREF-D-16-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-APP-D-18-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve VADEBONCOEUR
Contremaître travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

Le : 2019-04-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1196759006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Axia services, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro 19-17492 - Deux soumissionnaires

D'octroyer un contrat à Axia services, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 19-17492;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-23 12:38

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1196759006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Axia services, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro 19-17492 - Deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, l'arrondissement fait face à plusieurs actes de vandalisme, d'intimidation, de clients difficiles, de menaces envers le personnel et utilisateurs, de flânage et de vols à la bibliothèque Saul-Bellow, aux arénas Pierre "Pete" Morin et Martin-Lapointe et récemment à la Vieille brasserie et à la Maison du brasseur lors de locations de salles. Conséquemment, la présence et les services d'un agent de sécurité sont requis à ces endroits.

Afin d'assurer la sécurité du personnel et des usagers, l'arrondissement a fait appel à des agents de sécurité sur une période de un an à la bibliothèque Saul-Bellow ainsi qu'à l'aréna Pierre "Pete" Morin. L'aréna Martin-Lapointe est fermée pour la prochaine année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0311 (1183948002) - Séance du 2018-11-12

Octroi d'un contrat gré à gré à AXIA SERVICES, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant total de 75 713,92 \$, toutes taxes incluses.

CA18 19 0306 (1186759006) - Séance du 2018-11-12

Résiliation, en date du 12 novembre 2018, du contrat octroyé à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, conformément à la clause de résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-16675.

CA18 19 0097 (1186759006) - Séance du 2018-04-09

Octroi d'un contrat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant de 118 524,74 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16675 - Quatre soumissionnaires

CA16 19 0107 (1163948007) - Séance du 2016-04-11

Octroi à la firme Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel

d'offres public numéro LAC-PUB-1609, le contrat pour le service d'agents de sécurité à la bibliothèque Saul-Bellow et aux arénas Pierre « Pete » Morin et Martin-Lapointe, le tout pour une période de douze mois et pour un montant total de 103 259,05 \$.

DESCRIPTION

Pour la bibliothèque Saul-Bellow, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité sur la base de 52 semaines à raison de 42 heures par semaine. Pendant la relâche scolaire, les horaires peuvent varier. Les services de l'agent de sécurité se feront après les heures de classe et les fins de semaine.

Pour l'aréna Pierre "Pete" Morin, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité pour 32 semaines à raison de 68 heures par semaine. Les services de l'agent de sécurité se feront après les heures de classe et les fins de semaine.

Pour la Vieille brasserie et la Maison du brasseur, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité pour 52 semaines à raison de 8 heures par semaine (en fin de soirée).

De plus, un agent de sécurité sera requis lors de divers événements de l'arrondissement, et ce, pour un total de 150 heures réparties sur une année, selon les besoins des divers événements.

Exceptionnellement, une fermeture imprévue de la bibliothèque ou des arénas, la tenue d'un événement spécial ou un congé férié peuvent entraîner une diminution ou une hausse des heures hebdomadaires.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public (no 19-17492) a été fait par la direction de l'Approvisionnement de la Ville de Montréal.

Deux (2) soumissions ont été reçues et une (1) d'entre elle a été évaluée comme étant conforme.

Suite à l'analyse de conformité administrative, la proposition de la firme Axia services s'avère l'entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, au montant total de 136 305,12 \$ toutes taxes applicables incluses.

Le présent contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* et l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises au paiement du présent contrat proviennent des budgets de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et de la Direction des travaux publics.

Portion 2019

Bibliothèque Saul-Bellow:

2410.0010000.301435.07231.54590.00000.0000.000000.000000.00000.00000

34 214,88 \$ (avant taxes)

Arénas Pierre "Pete" Morin:

2410.0010000.301430.07141.54590.00000.0000.000000.000000.00000.00000

34 089,55 \$ (avant taxes)

Maison du brasseur & Vieille brasserie:

2410.0010000.301405.07001.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000
6 517,12 \$ (avant taxes)

Événements divers:

2410.0010000.301477.07189.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000
2 693,19 \$ (avant taxes)

DA: 596255

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'agents de sécurité dans ces établissements, l'arrondissement s'expose à des risques de vandalisme et d'incivilités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 13 mai 2019

Fin du contrat : Un an avec possibilité de reconduction (2 périodes additionnelles de 12 mois)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-18

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

**Dossier # : 1187122005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 31 863,99 \$, toutes taxes incluses, pour la location de deux niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat octroyé à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), majorant ainsi le montant total du contrat de 110 065,57 \$ à 141 929,56 \$, toutes taxes incluses

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 31 863,99 \$, toutes taxes incluses, pour la location de deux niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat octroyé 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), par la résolution CA18 19 0125, selon l'appel d'offres public numéro 17-16271, majorant ainsi le montant total du contrat de 110 065,57 \$ à 141 929,56 \$, toutes taxes incluses; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-18 15:30**Signataire :**

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1187122005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 31 863,99 \$, toutes taxes incluses, pour la location de deux niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat octroyé à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), majorant ainsi le montant total du contrat de 110 065,57 \$ à 141 929,56 \$, toutes taxes incluses

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'approuver un montant supplémentaire de 31 863,99 \$ toutes taxes incluses, à la firme 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), majorant ainsi les contrats de 110 065,57 \$ à 141 929,56 \$, toutes taxes incluses.

Ce montant supplémentaire a été rendu nécessaire afin d'assurer la sécurité de nos chaussées durant la période hivernale, autant pour le déneigement des chaussées, le déglacage des chaussées que pour les périodes de chargement.

Les nombreuses opérations de déneigement et chargement des mois de janvier, février et mars 2019 nous obligent à augmenter le nombre d'heures octroyé aux contrats initiaux.

Afin de poursuivre les opérations adéquatement jusqu'à la fin de la saison hivernale 2019, nous devons octroyer 144,75 heures totales de surplus pour l'utilisation de deux niveleuses avec opérateur. Ces heures sont en ajout aux contrats initiaux qui étaient de 400 heures total pour deux niveleuses avec opérateur saison 2018-2019 :

- 144,75 heures supplémentaires aux contrats initiaux d'un total de 400 heures pour la saison 2018-2019 à la firme 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
Chef de division voirie & parcs en arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187122005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour la saison hivernale 2018-2019, du contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. et de deux contrats octroyés à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), pour des services de location de trois niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant total de 160 729,30 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16271

CONTENU

CONTEXTE

Historiquement l'arrondissement de Lachine octroie un contrat pour location de niveleuses. Nous ne possédons pas ces équipements ni l'expertise requise au sein de nos employés. Il faut mentionner que les niveleuses sont un équipement essentiel au bon fonctionnement du déneigement effectué par nos équipes en régie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 190264 (11 septembre 2017) dossier 1177262005 - Octroi d'un (1) contrat à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. et de deux (2) contrats à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), plus bas soumissionnaires conformes, pour un montant total de 158 665,51 \$, toutes taxes incluses, pour des services de location de trois (3) niveleuses avec opérateur durant la saison hivernale 2017-2018 pour l'arrondissement de Lachine – Appel d'offres public numéro 17-16271 – Deux (2) soumissionnaires

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement de se prévaloir, pour la saison 2018-2019, de l'option de renouvellement des trois contrats de location de niveleuses pour la période du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019. L'arrondissement de Lachine se réserve le privilège de prolonger le contrat pour une année additionnelle aux mêmes conditions.

- 1^{ère} niveleuse: Pépinière et paysagiste inc. (Marina matériaux et équipements) pour un montant de 50 663,73 \$ toutes taxes incluses; (200 heures garanties)
- 2^{ième} niveleuse: 3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant (1994) pour un montant de 55 032,78 \$ toutes taxes incluses; (200 heures garanties)
- 3^{ième} niveleuse: 3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant (1994) pour un montant de 55 032,79 \$ toutes taxes incluses; (200 heures garanties)

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat en vue de l'obtention de machinerie en location est impératif au bon fonctionnement des opérations de déneigement. En effet, ces locations ont pour but d'ajouter à nos équipes de déneigement et de déblaiement des équipements que nous ne possédons pas et/ou dont nos employés n'ont pas l'expertise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Budget de fonctionnement des travaux publics

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout d'une niveleuse au minimum par convoi de chargement de la neige est nécessaire aux opérations afin de respecter la politique de déneigement. Il est aussi nécessaire de faire appel aux niveleuses lorsque nous procédons au déglacage des rues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Opération de déneigement du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ronald FITZSIMMONS
Chef de division - voirie et parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-02

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1187802001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 4 521 \$, toutes taxes incluses, pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine durant l'hiver 2018-2019, dans le cadre du contrat octroyé à 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR), majorant ainsi le montant total du contrat de 96 579 \$ à 101 100 \$, toutes taxes incluses

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 4 521 \$, toutes taxes incluses, pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine durant l'hiver 2018-2019, dans le cadre du contrat octroyé à 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR) par la résolution CA18 19 0310, majorant ainsi le montant total du contrat de 96 579 \$ à 101 100 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-18 15:24

Signataire : Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1187802001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 4 521 \$, toutes taxes incluses, pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine durant l'hiver 2018-2019, dans le cadre du contrat octroyé à 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR), majorant ainsi le montant total du contrat de 96 579 \$ à 101 100 \$, toutes taxes incluses

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'approuver un montant supplémentaire de 4 521 \$ toutes taxes incluses, à 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR), majorant ainsi le contrat de 96 579 \$ à un montant maximal de 101 100 \$, toutes taxes incluses.

Ce montant supplémentaire a été rendu nécessaire afin d'assurer le chargement de la neige durant la période hivernale.

Les nombreuses opérations de chargement des mois de janvier, février et mars 2019 nous obligent à augmenter le nombre d'heures octroyé au contrat initial.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
c/d voirie & parcs en arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187802001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR), pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine durant l'hiver 2018-2019, au montant maximal de 96 579,00 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'une des nombreuses responsabilités de la Direction des travaux publics est d'entretenir les infrastructures routières pour assurer la sécurité des citoyens. Afin de remplir son mandat, la Direction des travaux publics doit être en mesure d'effectuer les opérations de déneigement et de chargement de façon sécuritaire et conformément à la politique de déneigement de la Ville de Montréal.

Afin de permettre aux souffleuses à neige de circuler adéquatement, les opérations de déneigement et de chargement impliquent chaque année le déplacement de plusieurs véhicules stationnés en contravention de la signalisation. Lors de chaque tempête, il faut être en mesure de fournir un service de remorquage prêt à intervenir de façon immédiate.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0064 (12 mars 2018) dossier 1187122002 - Autorisation d'une dépense additionnelle de 29 318,63 \$, toutes taxes incluses, pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement, dans le cadre du contrat octroyé à REMORQUAGE DISCOUNT INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 43 977,93 \$ à 73 296,56 \$

CA18 19 0005 (15 janvier 2018) dossier 1177262006 - Octroi d'un contrat à REMORQUAGE DISCOUNT, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de trois (3) remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour le début de l'année 2018, au montant de 43 977,93 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 17-16614 - Deux (2) soumissionnaires

CA17 19 0106 (13 avril 2017) dossier 1177262001 - Autoriser une dépense additionnelle de 13 412,25 \$ toutes taxes incluses, au contrat pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement, accordé à la firme Sauver remorquage Ludos autos inc., majorant ainsi le contrat de 61 196,59 \$ à 74 608,84 \$ toutes taxes incluses

CA16 19 0306 (3 octobre 2016) dossier 1167122008 - Se prévaloir, pour la saison

2016-2017, de l'option de renouvellement du contrat pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Sauver remorquage Ludos autos inc., pour un montant total de 61 196,59 \$ toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres numéro 15-14778

CA15 19 0344 (9 novembre 2015) dossier 1152344012 - Octroyer à la firme Sauver remorquage Ludos autos inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2015-2016, au montant de 62 086,50 \$, toutes taxes incluses. Appel d'offres public numéro 15-14778 - Trois (3) soumissionnaires

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à faire appel à une entreprise spécialisée dans le domaine du remorquage afin d'obtenir leurs services durant les opérations de déneigement / chargement dans l'arrondissement de Lachine.
Le contrat consiste en la location de trois (3) remorqueuses avec opérateur pour l'hiver 2018-2019. Il est prévu deux cents (200) heures dont un minimum de cent vingt-cinq (125) garanties pour chaque remorqueuse.

JUSTIFICATION

Nous ne disposons pas de ces équipements ni du personnel qualifié. Sans les remorqueuses, nous ne pourrions pas répondre aux demandes en matière de déneigement / chargement. Un appel d'offres public a été lancé le 10 septembre 2018 jusqu'au 27 septembre 2018 par le service de l'approvisionnement. Cet appel d'offres de location de remorqueuse était faite pour quatre (4) arrondissements. Suite à l'analyse des soumissions, aucun soumissionnaire n'était disponible pour l'arrondissement de Lachine selon les règles d'attribution.

En conséquence, l'arrondissement a alors décidé de procéder par un contrat de gré à gré conformément au Règlement de la Ville sur la gestion contractuelle. En plus, pour s'assurer d'une saine gestion et les meilleurs prix possibles, une demande de prix a tout de même été effectuée auprès d'une vingtaine d'entreprises qui fournissent des services de remorquage. Les services à rendre ont été énumérés dans les clauses contractuelles du Formulaire de demande de prix ajouté en pièce jointe. Une seule entreprise a répondu à la demande de prix soit, 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR). Les autres entrepreneurs étant probablement, pour la plupart, déjà engagés dans d'autres arrondissements.

L'entreprise 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR) n'est pas actuellement un fournisseur de la Ville. Ainsi, aucun contrat n'a été conclu ou n'est terminé depuis moins de 90 jours avec ce fournisseur. Comme GROUPE GLADIATEUR respecte les règles de rotation des cocontractants conformément à l'article 34 du Règlement sur la gestion contractuelle et qu'il répond aux exigences du Formulaire de demande de prix, il est recommandé de lui octroyer le contrat au montant de 96 579,00 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à ce contrat seront assumées à même le budget de fonctionnement des travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources nécessaires en optimisant les investissements requis sur les actifs municipaux, dans le but ultime de fournir aux citoyens

un niveau de service adéquat et des conditions sécuritaires lors des déplacements de toute sorte durant l'hiver.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le service de remorquage, toutes les opérations seraient grandement retardées et le travail de déneigement et de chargement ne pourrait être effectué correctement. L'octroi de ce contrat est aussi nécessaire afin de respecter la procédure de déneigement de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Le 12 novembre 2018
Début des travaux : Le 13 novembre 2018
Fin des travaux: Le 15 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiale. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

La firme n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
CHEF DE DIVISION VOIRIE ET PARCS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-31

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1187802002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 599,59 \$, toutes taxes incluses, pour la location d'un chargeur sur roues avec opérateur pour les opérations de déneigement durant l'hiver 2018-2019, dans le cadre du contrat octroyé à GROUPE IMOG INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 29 979,73 \$ à 30 579,32 \$, toutes taxes incluses

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 599,59 \$, toutes taxes incluses, pour la location d'un chargeur sur roues avec opérateur pour les opérations de déneigement durant l'hiver 2018-2019, dans le cadre du contrat octroyé à GROUPE IMOG INC., par la résolution CA18 19 0312, majorant ainsi le montant total du contrat de 29 979,73 \$ à 30 579,32 \$, toutes taxes incluses;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-18 15:26

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1187802002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 599,59 \$, toutes taxes incluses, pour la location d'un chargeur sur roues avec opérateur pour les opérations de déneigement durant l'hiver 2018-2019, dans le cadre du contrat octroyé à GROUPE IMOG INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 29 979,73 \$ à 30 579,32 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'approuver un montant supplémentaire de 599,59 \$ toutes taxes incluses, à GROUPE IMOG INC., majorant ainsi le contrat de 29 979,73 \$ à 30 579,32 \$, toutes taxes incluses.

Ce montant supplémentaire a été rendu nécessaire afin d'assurer la sécurité de nos chaussées durant la période hivernale, autant pour le déneigement des chaussées, le déglacage des chaussées que pour les périodes de chargement.

Les nombreuses opérations de déneigement et chargement des mois de janvier, février et mars 2019 nous obligent à augmenter le nombre d'heures octroyé au contrat initial.

Afin de poursuivre les opérations adéquatement jusqu'à la fin de la saison hivernale 2019, nous devons octroyer 3,5 heures totales de surplus pour la location d'un chargeur sur roues avec opérateur. Ces heures sont en ajout au contrat initial qui étaient de 50 heures total pour la saison 2018-2019 :

- 3,5 heures supplémentaires au contrat initial d'un total de 50 heures pour la saison 2018-2019 à la firme 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
c/d voirie & parcs en arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1187802002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à GROUPE IMOG INC., pour la location d'un chargeur sur roues avec opérateur pour les opérations de déneigement durant l'hiver 2018-2019, au montant maximal de 29 979,73 \$, toutes taxes incluses – Demande de prix auprès de trois fournisseurs

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine est responsable du déneigement sur l'ensemble de son territoire et a besoin d'équipement additionnel avec opérateur afin de rencontrer les exigences de la politique de déneigement de la Ville de Montréal. Le surplus de travail lors des précipitations, nécessite l'ajout temporaire de ressources afin de sécuriser rapidement les chaussées et trottoirs de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure

DESCRIPTION

L'entrepreneur retenu pour l'enlèvement ou le déblaiement de la neige des bouts de rues ou autres endroits à lui être communiqués, pour la période du 13 novembre 2018 au 15 avril 2019, se joindra à l'équipe supervisée en régie, principalement lors du chargement de la neige.

Les opérations se dérouleront entre 6 h 30 et 19 h 30, la semaine et la fin de semaine, y compris les jours fériés. Il est possible que les heures soient modifiées selon les besoins du service.

JUSTIFICATION

L'arrondissement ne possède pas les équipements requis pour cette opération lors du chargement de la neige.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction des travaux publics a effectué une demande de prix auprès de trois fournisseurs, et ce, conformément à l'article 34 du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle. Sur les trois fournisseurs, deux ont fait une offre de service.

Fournisseur	Montant de l'offre
--------------------	---------------------------

GROUPE IMOG INC.	29 979,73 \$
J.R.G. EXCAVATION INC.	36 217,12 \$

GROUPE IMOG INC. répond aux exigences de l'arrondissement et a soumis le meilleur prix.

Les fonds nécessaires au paiement du contrat proviendront du budget de fonctionnement de l'arrondissement. Les heures garanties sont au nombre de 125 et il y a une banque d'heures prévisionnelles de 50 heures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'enlèvement de la neige dans les délais optimum favorise la mobilité des citoyens et les déplacements à pied et rend les intersections plus sécuritaires. Le nettoyage assidu des surfaces pavées réduit le recours aux fondants qui sont réputés dommageables à l'environnement quand appliqués en quantité trop importante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de sécuriser les déplacements des piétons et des automobilistes durant l'hiver 2018-2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information découlant de ces travaux de déneigement sera accessible aux citoyens par le truchement du site Internet de la Ville de Montréal soit infoneige.ca

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
Chef de division voirie & parcs en
arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-23

Marie-Josée M GIRARD
Directrice - Travaux publics en
arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1194076002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et huit organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi de contributions financières au montant total de 169 055,12 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et huit organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et d'octroyer les contributions financières au montant indiqué en regard de chacun de ces huit organismes, pour un montant total de 169 055,12 \$:

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN RECOMMANDÉ 2019
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	Ma communauté, mon avenir - An 2	23 077,00 \$
CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE	Sentinelles en veille II	21 370,00 \$
COMITÉ LOGEMENT LACHINE-LASALLE	Prévenir et agir sur nos conditions de logement	23 650,00 \$
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ)	Accompagnateurs en salubrité des logements	19 375,12 \$
LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.	Accueil et intégration des immigrants adolescents du quartier Saint-Pierre	21 752,00 \$
La P'tite maison de Saint-Pierre	Soutenir et accompagner les familles de Saint-Pierre - An 3	20 370,00 \$
PROJET DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES: CUMULUS	Prévention de milieu	22 794,00 \$

VOLET REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI)

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN RECOMMANDÉ 2019
COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT- PIERRE	Saint-Pierre : quartier inclusif	16 667,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.
Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 08:08

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1194076002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et huit organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville -MTESS 2018-2023) et octroi de contributions financières au montant total de 169 055,12 \$

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Celle-ci sera prolongée jusqu'au 31 octobre 2018. À l'été 2018, une nouvelle Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) a été signée pour cinq ans, couvrant la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023, pour une somme totale de 44,75 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CG18 0372 du 21 juin 2018

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018

Sommaire 1184076001

CA18 190131 du 14 mai 2018 : D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les huit organismes ci-après désignés dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et d'octroyer les contributions financières pour un montant total de 169 055 \$

Sommaire 1174076001

CA17 190110 du 10 avril 2017 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 174 148,47 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

Sommaire 1164076003

CA16 190112 du 11 avril 2016: D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 169 055,12 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville - MTESS 2016-2017)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

L'ensemble des projets retenus figurent aux plans d'action des concertations locales. Projets issus de la **Table de quartier en développement social locale: Concert'Action Lachine**

Table des 50 ans et plus Dorval-Lachine :

- Nom de l'organisme : **Centre multi-ressources de Lachine**
- Nom du projet : **Sentinelles en veille II**
- Problématiques visées par le projet :

Aînés;

Insertion sociale des clientèles à risque;

Intervention sur les problématiques socio-urbaines.

- Brève description du projet :

Consolider le réseau d'entraide de citoyens et commerçants qui agiront comme sentinelles pour repérer des aînés vulnérables et les référer vers les ressources selon leurs besoins.

- Montant de la contribution du MTESS : **21 370 \$**
-

Table habitation :

- Nom de l'organisme : **Comité logement Lachine-LaSalle**
- Nom du projet : **Prévenir et agir sur nos conditions de logement**
- Problématiques visées par le projet :

Intervention sur les problématiques socio urbaines;

- Brève description du projet :

Projet visant à promouvoir l'intervention rapide et efficace lors de situations d'insalubrité. Création d'un outil simple, porte-à-porte et dépistage de situations problématiques.

- Montant de la contribution du MTESS : **23 650 \$**
-

Table habitation :

- Nom de l'organisme : **Comité de vie de quartier de Duff Court (COVIQ)**
- Nom du projet : **Accompagnateurs en salubrité des logements**
- Problématiques visées par le projet :

Intervention sur les problématiques socio urbaines;

Soutien à la vie communautaire;

Insertion sociale des clientèles à risque.

- Brève description du projet:

Service d'accompagnement par les pairs afin d'aider les locataires à l'identification des problèmes de salubrité.

- Montant de la contribution du MTESS: **19 375,12 \$**
-

Table de concertation petite enfance Dorval-Lachine :

- Nom de l'organisme : **La P'tite Maison de Saint-Pierre**
- Nom du projet : **Soutenir et accompagner les familles de Saint-Pierre - an 3**
- Problématiques visées par le projet :

Soutien à la famille et à la petite enfance;

Insertion sociale des clientèles à risque;

Aînés.

- Brève description du projet:

**Rejoindre les familles du quartier et travailler avec les parents sur les habiletés parentales et favoriser un transfert de connaissances entre les intervenants.
3 volets :**

- activités soir et fin de semaine;
- travail de milieu pour rejoindre d'autres familles non rejointes;
- participation à un comité de soutien pour les intervenants de Saint-Pierre afin d'outiller le personnel et créer des liens avec d'autres intervenants.

Nouveauté : ajout du lien avec le projet Sentinelles en veille et lien avec le CSAI.

- Montant de la contribution du MTESS: **20 370 \$**
-

Table de concertation jeunesse de Lachine :

- Nom de l'organisme : **Projet de prévention des toxicomanies : Cumulus**
- Nom du projet : **Prévention de milieu**
- Problématiques visées par le projet :

Insertion sociale des clientèles à risque;

Prévention du décrochage scolaire et l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 15 à 30 ans;

Soutien à la vie communautaire.

- Brève description du projet:

Travail de milieu visant la prévention de la consommation abusive et non contrôlée de substances psychoactive chez les jeunes de 12 à 20 ans dans les quartiers Duff Court, Lachine-Est et Saint-Pierre. Présence dans les parcs et organismes.

- Montant de la contribution du MTESS: **22 794 \$**
-

Table de concertation jeunesse de Lachine :

- Nom de l'organisme : **Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine Inc.**
- Nom du projet : **Accueil et intégration des immigrants adolescents du quartier Saint-Pierre**
- Problématiques visées par le projet :

Projets d'insertion sociale et économique pour les immigrants et les jeunes;

Intervention sur les problématiques socio urbaines;

Accompagnement en loisir.

- Brève description du projet:

Mise sur pied d'un volet d'intégration et d'insertion sociale des jeunes immigrants adolescents dans un contexte accueillant et sécuritaire. Implication de ces jeunes dans les activités de la Maison des Jeunes et des projets du quartier pour qu'ils soient partie prenante de la vie.

- Montant de la contribution du MTESS: **21 752 \$**
-

Comité scolarisation :

- Nom de l'organisme : **Carrefour jeunesse-emploi de Marquette**
- Nom du projet : **Ma communauté, mon avenir! - an 2**
- Problématiques visées par le projet :

Projets d'insertion sociale et économique pour les immigrants et les jeunes;

Insertion sociale des clientèles à risque;

- Brève description du projet :

Poursuivre l'offre de service lancée en 2018 : service d'accueil pour demandeurs d'asile afin d'offrir des services d'intégration en employabilité, en information scolaire et professionnelle et en rétablissement personnel.

- Montant de la contribution du MTESS : **23 077 \$**
-

Projet - enveloppe RUI :

- Nom de l'organisme : **Revitalisation Saint-Pierre**
- Nom du projet : **Saint-Pierre: quartier inclusif**
- Problématiques visées par le projet :

Accompagnement en loisir;

Sécurité urbaine;

Soutien à la vie communautaire;

- Brève description du projet:

Organisation de plusieurs manifestations festives et inclusives offrant l'occasion de créer un espace favorisant le maillage interculturel et permettre la célébration de la diversité. Nouvelles activités ciblées : Rencontres de bienvenu pour les nouveaux arrivants et la Fête du Nouvel An Chinois.

- Montant de la contribution du MTESS: **16 667 \$**

Vous trouverez en pièces jointes les documents suivants: Les balises de l'Entente, la politique de gestion contractuelle, le protocole de communication 2019, les plans d'actions de chacune des tables de Concert'Action Lachine, les demandes de soutien financier de chacun des projets, les résolutions de chacun des organismes déposant un projet.

JUSTIFICATION

Le processus de sélection des projets s'est déroulé comme suit :

Chaque concertation issue de la Table de quartier en développement social de l'arrondissement de Lachine, Concert'Action Lachine, a rencontré ses membres afin de prioriser les projets issus de chacune des concertations et appuyés par la communauté lachinoise.

Les comités suivants ont déposé un projet qui a été retenu : la Table des 50 ans et plus Dorval-Lachine, la Table habitation, la Table de concertation petite enfance Dorval-Lachine, la Table de concertation jeunesse de Lachine et le Comité scolarisation. Un comité de sélection, formé du directeur de Concert'Action Lachine, de la chargée de projet du CASUAL (Comité d'action en sécurité urbaine de l'Arrondissement de Lachine et la chef de la Division sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine se sont rencontrés pour effectuer une sélection de projets (voir ci-joint le tableau complet du processus de sélection). Le comité s'est assuré que les projets soumis s'inscrivaient dans le plan d'action des Tables et les priorités de l'Arrondissement énoncés dans l'appel de projets de l'arrondissement de Lachine. Voir les plans d'action en annexe également.

Volet RUI: Le projet s'ancre dans le plan d'action de Revitalisation Saint-Pierre.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) le MTESS confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 10 M \$ annuellement pour une période de cinq ans.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de*

certaines compétences municipales dans certaines agglomérations .

La somme nécessaire à ce dossier, soit 169 055,12 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ce(s) organisme(s) au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Enveloppe régulière

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2019	Soutien MTESS / projet global
		2016	2017	2018		
Centre multi-ressources de Lachine	Sentinelles en veille II	--	--	23 077,72 \$	21 370 \$	55 %
Comité logement Lachine-LaSalle	Prévenir et agir sur nos conditions de logement	--	--	--	23 650 \$	84,2 %
Comité de vie de quartier Duff Court (COVIQ)	Accompagnateurs en salubrité des logements	--	--	--	19 375,12 \$	86,7 %
La P'tite Maison de Saint-Pierre	Soutenir et accompagner les familles de Saint-Pierre - an 3	--	25 000 \$	23 077,72 \$	20 370 \$	66,7 %
Projet de prévention des toxicomanies : CUMULUS	Prévention de milieu	--	--	--	22 794 \$	87,4 %
La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc.	Accueil et intégration des immigrants adolescents du quartier Saint-Pierre	--	--	--	21 752 \$	30,3 %
Carrefour jeunesse-emploi de Marquette	Ma communauté, mon avenir! - an 2	--	--	23 077.60 \$	23 077 \$	73,3 %

Volet RUI

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2019	Soutien MTESS / projet global
		2016	2017	2018		

Revitalisation Saint-Pierre	Saint-Pierre: quartier inclusif	=	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$	58,2 %
-----------------------------	---------------------------------	---	-----------	-----------	-----------	--------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets sont complémentaires et permettent de répondre à des problématiques précises et priorisées par les comités et tables de concertation du milieu. Ces projets contribuent à l'amélioration des milieux de vie et favorisent l'intervention directe auprès des populations vulnérables et à risque.

Tout report de décision à la séance du conseil d'Arrondissement du 6 mai 2019 aurait un impact direct sur la réalisation des projets qui perdraient un mois d'action sur le terrain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'Arrondissement. Un premier rapport est demandé à la mi étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Aissata OUEDRAOGO, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 15 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-15

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1194076003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et trois organismes à but non lucratif et octroi d'une contribution financière au montant total de 56 928 \$ dans le cadre de l'appel de projets locaux de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les trois organismes indiqués ci-dessous;
D'octroyer les contributions financières au montant indiqué en regard de chacun des trois organismes, pour un montant total de 56 928 \$, et ce, dans le cadre de l'appel de projets locaux de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal :

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN RECOMMANDÉ 2019
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	Créer un continuum de services pour les élèves de Duff Court	18 633 \$
FONDATION DE LA VISITE	De la visite pour papa et maman	27 063 \$
La P'tite maison de Saint-Pierre	Soutien aux enfants du quartier	11 232 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194076003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et trois organismes à but non lucratif et octroi d'une contribution financière au montant total de 56 928 \$ dans le cadre de l'appel de projets locaux de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2019, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux trois priorités d'interventions suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant toute l'année;
3. Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants.

L'Arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet soit :

1. sélectionné à la suite d'un appel de projets;
2. issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
3. issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0164 du 11 juin 2018

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes à but non lucratif et octroi d'une contribution financière de 56 928 \$ dans le cadre de l'appel de projets locaux de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.

CA17 19 0235 du 7 août 2017

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et octroi d'une contribution financière de 53 744 \$ pour le projet « Vers des nouvelles approches sociales et culturelles au bénéfice des jeunes pierrois ».

CM17 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

DESCRIPTION

Projet issu de : **Table petite enfance Dorval-Lachine :**

- Nom de l'organisme : **LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE**
- Nom du projet : **Soutien aux enfants du quartier**
- Montant du soutien financier recommandé : **11 232 \$**
- Brève description du projet :

Des activités de stimulation développées à partir de la trousse « 12 conseils de langage », un outil de stimulation du langage développé dans le quartier Parc Extension avec l'expertise du Centre multi-ressources de Lachine en animation d'ateliers parents-enfants. Ces ateliers sont participatifs et les parents sont impliqués à toutes les étapes de planification.

Projet issu de : **Table petite enfance Dorval-Lachine :**

- Nom de l'organisme : **FONDATION DE LA VISITE**
- Nom du projet : **De la visite pour maman et papa**
- Montant du soutien financier recommandé : **27 063 \$**
- Brève description du projet :

Afin d'accompagner les familles immigrantes en situation précaire pour parvenir à leur autonomisation : une intervenante à temps plein et une à temps partiel pour 7 mois (du 1er juin 2019 au 31 décembre 2019) afin d'accompagner exclusivement des familles nouvellement arrivées. La priorité sera donnée aux familles demandeur d'asile et réfugiées.

Projet issu de : **Table de concertation jeunesse Lachine :**

- Nom de l'organisme : **CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE**
- Nom du projet : **Créer un continuum de services pour les élèves de Duff Court**
- Montant du soutien financier recommandé : **18 633 \$**
- Brève description du projet :

Ressource partagée pour le COVIQ et *Passeport pour ma réussite* du Carrefour jeunesse-emploi de Marquette afin de soutenir la transition vers le secondaire (principalement pendant la période estivale et en début d'année scolaire).

JUSTIFICATION

Afin de favoriser l'émergence de projets concertés et de s'arrimer avec le Plan de quartier en développement social, les projets déposés devront s'inscrire dans l'un des axes et enjeux du plan de quartier du Concert'Action Lachine. Tout organisme qui dépose un projet devra le faire en partenariat et par le biais d'une des Table ou comité du Concert'Action Lachine et s'assurer de mettre ***le jeune au centre de son action*** :

- **CASUAL** (Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine)
- **Table habitation**
- **Comité scolarisation**
- **GTSAL – Groupe de travail en sécurité alimentaire de Lachine**
- **Table de concertation de la petite enfance Dorval-Lachine** (Table qui regroupe des organismes et institutions qui desservent les jeunes de 0 à 5 ans)
- **Table de concertation des 50 ans et plus de Dorval-Lachine**
- **Table de concertation jeunesse de Lachine** (Table de concertation qui regroupe des organismes communautaires qui travaillent auprès des jeunes de 6 à 25 ans principalement)
- **TRAIL** (Table de réflexion et d'actions interculturelles de Lachine – concertation qui regroupe des organismes qui désirent réfléchir et poser des actions afin de s'assurer de l'intégration des personnes issues des différentes communautés ethnoculturelles dans l'arrondissement de Lachine)

En plus de répondre aux paramètres de la Politique (voir Cadre de référence destiné aux organismes en pièce jointe), les projets retenus devront répondre aux critères suivants :

- s'inscrire dans l'un des Enjeux du Plan de quartier de Concert'Action Lachine :
 - Enjeu 1 : Amélioration de l'accès des Lachinois à une saine alimentation.
 - Enjeu 2 : Amélioration des stratégies permettant de rejoindre et intégrer les populations isolées et vulnérables.
 - Enjeu 3 : Amélioration des milieux de vie dans les zones vulnérables : Saint-Pierre, Duff Court et Lachine-Est.
 - Enjeu 4 : Accessibilité des services et commerces de proximité
 - Enjeu 5 : Amélioration de la réussite éducative et de l'insertion socio-professionnelle.
- Démontrer un potentiel d'impact significatif pour la communauté.
- Ne pas financer des activités régulières de l'organisme.
- Être un organisme à but non lucratif dûment reconnu par l'Arrondissement (Politique de soutien et de reconnaissance des OBNL de l'arrondissement de Lachine).

Le projet actuel s'inscrit dans les orientations de la Politique de l'enfant et respecte les priorités d'intervention de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 56 928 \$ est prévue au budget de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du plan d'action 2019-2020 de la Politique de l'enfant. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Contribution financière de l'arrondissement de Lachine :

Imputation: **2410-0010000-301405-05803-61900-016491-0000-000000-000000-000000-000000**

Organisme: Fondation de la visite - 27 063 \$
DA: 595160

Centre jeunesse emploi Marquette - 18 633 \$
DA: 595163

P'tite maison de Saint-Pierre - 11 232 \$
DA: 595164

Montant total : 56 928 \$

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet agit directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale et permet d'offrir aux jeunes, aux enfants ainsi qu'aux familles qui en bénéficient, des services et des activités qui répondent à leurs besoins et au développement de leur potentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet.

Le projet fera l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division sports, loisirs et développement social de l'Arrondissement. Une rencontre avec l'organisme financé par l'enveloppe locale de la Politique de l'enfant sera réalisée au cours du premier trimestre d'implantation et de déploiement du projet, un premier rapport sera exigé à la mi étape ainsi qu'un rapport final le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet ainsi que tout autre document exigé par l'arrondissement de Lachine.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Johanne MAGLOIRE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Tommy KULCZYK, 18 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-15

Lynn THIBAULT
Chef de division sports, loisirs et
développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie HOULE
Directrice culture, sports, loisirs et développement
social



Dossier # : 1197125001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 10 100 \$ pour l'édition 2019 de Les Mardis cyclistes de Lachine

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE;
D'octroyer une contribution financière au montant de 10 100 \$ pour l'édition 2019 de Les Mardis cyclistes de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-18 15:49

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197125001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 10 100 \$ pour l'édition 2019 de Les Mardis cyclistes de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

CYCLO-CLUB LACHINE (CCL) est un organisme à but non lucratif constitué le 20 avril 1976 en vertu de la *Loi sur les compagnies du Québec* , Partie 3 (RLRQ, c. C-38). CCL organise *Les Mardis cyclistes de Lachine* (MCL) depuis plus de 40 ans. L'organisme demande à l'arrondissement un soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique matériel et logistique pour la présentation des MCL pour 2019. La liste du soutien technique est détaillée en pièce jointe (voir annexe à la convention).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0098 (1187125001) - 2018-04-09

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 10 100 \$ pour l'édition 2018 des Mardis cyclistes de Lachine

CA17 19 0151 (1177125001) - 2017-05-08

Approuver et autoriser la signature de la convention de contribution entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue de l'édition 2017 des Mardis cyclistes de Lachine et accorder un soutien financier de 10 100 \$

CG 16 0486 (1166340004) - 2016-08-25

Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2016, 2017 et 2018 et approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2016 / Ajuster la base budgétaire de 95 000 \$ en 2017 et de 60 000 \$ en 2018

CA16 19 0111 (1163479005) - 2016-04-11

Autoriser et soutenir les activités de l'organisme Cyclo-Club de Lachine pour l'année 2016 - Soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique, matériel et logistique.

CA15 19 0125 (1153479003) - 2015-04-13

Autoriser et soutenir les activités de l'organisme Cyclo-club de Lachine pour l'année 2015 - Soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique, matériel et logistique.

CA14 19 0155 (1145856006) - 2014-05-12

Autoriser et soutenir les activités de l'organisme Cyclo-club de Lachine pour l'année 2014 - Soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique, matériel et logistique.

DESCRIPTION

Les MCL constituent un événement unique en son genre dans l'est du Canada et une des très rares courses amateurs de cyclisme sur route à Montréal. Cet événement jouit d'une excellente réputation. L'événement attire les cyclistes de niveau élite de l'est du Canada ainsi que des cyclistes professionnels et internationaux. Le rayonnement de cet événement est surtout local, régional et provincial.

Durant 10 semaines, une course de type critérium est présentée tous les mardis soirs de juin, juillet et août. Un circuit est fermé dans les rues de l'arrondissement et cinq différentes catégories sont au programme : minime homme et femme, cadet homme et femme, et « Pro-Élite ». Près de 200 coureurs se disputent la victoire chaque semaine.

Historique du soutien financier de la Ville à l'événement

CCL bénéficie d'un soutien financier annuel de 10 100 \$ de la part de l'arrondissement de Lachine. Aussi, en 2012, le SDSS a octroyé au CCL un soutien financier exceptionnel de 14 000 \$ via le *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale, et métropolitaine* (Programme) afin d'aider l'organisme à souligner son 35^e anniversaire.

La Ville de Montréal a également accordé une contribution financière de 250 000 \$ pour les années 2016 (95 000 \$), 2017 (95 000 \$) et 2018 (60 000 \$). Un sommaire décisionnel portant le numéro 1198070002 sera présenté au conseil d'agglomération le 16 mai 2019 afin d'accorder un soutien financier totalisant 145 000 \$ à CYCLO-CLUB LACHINE pour la tenue de *Les Mardis cyclistes de Lachine* pour les années 2019 (55 000 \$), 2020 (45 000 \$) et 2021 (45 000 \$).

Biens et services

Les coûts engendrés en biens et services par l'arrondissement de Lachine représentent une valeur de l'ordre de 60 000 \$. Il s'agit notamment de prêt et de transport d'équipements, de l'utilisation gratuite d'un local de bureau dans le chalet du parc LaSalle, de la présence de patrouilleurs, du remorquage des véhicules sur le trajet, d'un camion balai de rue et citerne, des frais de menuiserie, d'un peintre ainsi que des frais reliés à l'électricité.

Entente de soutien

Parmi les obligations identifiées dans la convention de contribution, CCL s'engage à :

- assumer l'organisation et le financement du programme d'activités ainsi que l'entière responsabilité financière liée à la tenue des MCL;
- transmettre à l'arrondissement une reddition de compte complète, incluant notamment, une revue de presse, un rapport final de l'événement, une étude des retombées économiques et un bilan de visibilité accordés à l'arrondissement;
- soumettre à l'arrondissement pour approbation, au plus tard, le 1^{er} mai, les prévisions budgétaires des MCL de l'année en cours; ces prévisions doivent faire état de toutes les subventions obtenues.

JUSTIFICATION

Pérennité de l'événement

La Ville de Montréal s'est engagée pour trois ans afin d'assurer la pérennité de l'événement et pour lui permettre de conclure des ententes à long terme avec d'autres partenaires.

Rayonnement et envergure

Les MCL jouissent d'une réputation dépassant les frontières de Montréal. Leur notoriété et leur niveau de compétition toujours croissant en font un arrêt populaire auprès des cyclistes internationaux de passage dans l'est du Canada.

Retombées sociales et sportives

La programmation des MCL permet aux jeunes cyclistes d'emprunter le même parcours que les cyclistes de niveau élite en les côtoyant chaque semaine. Cette formule encourage le développement sportif optimal des jeunes cyclistes montréalais.

Les assurances de CYCLO-CLUB LACHINE se renouvelleront en mai 2019. CYCLO-CLUB LACHINE va fournir à l'arrondissement la preuve de renouvellement à ce moment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution financière au montant de 10 100 \$ serait financée par le budget hors-normes de l'arrondissement.

Les fonds seront réservés dans la clé comptable :

2410.0010000.301413.01101.61900.016491.0000.00000.014041.00000.00000

DA: 594068

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de l'arrondissement est essentiel à la réalisation de *Les Mardis cyclistes de Lachine*.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine, Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario VINCENT
C/m soutien opérations <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2019-04-02

CA : 20.11
2019/05/06 19:00



Cet article n'est pas disponible puisqu'il sera
livré séance tenante



Dossier # : 1197802001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de l'offre d'exécution du contrat numéro 850954133 provenant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour l'entretien des surfaces gazonnées des autoroutes 20, 13 et 138 dans les limites de l'arrondissement de Lachine, au montant de 19 243,17 \$, pour l'année 2019 avec options de renouvellement pour les années 2020 et 2021

D'accepter l'offre d'exécution du contrat numéro 850954133 provenant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour l'entretien des surfaces gazonnées des autoroutes 20, 13 et 138 dans les limites de l'arrondissement de Lachine, au montant de 19 243,17 \$, pour l'année 2019 avec options de renouvellement pour les années 2020 et 2021;

D'autoriser la directrice des Travaux publics à signer ce contrat;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-23 12:28

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197802001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de l'offre d'exécution du contrat numéro 850954133 provenant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour l'entretien des surfaces gazonnées des autoroutes 20, 13 et 138 dans les limites de l'arrondissement de Lachine, au montant de 19 243,17 \$, pour l'année 2019 avec options de renouvellement pour les années 2020 et 2021

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec nous offre d'exécuter le contrat relatif aux travaux d'enlèvement de débris, de tonte de gazon sur des terrains appartenant au ministère en bordure des autoroutes 20, 13 et la route 138. L'entretien de ces terrains sera effectué par Les entreprises Bergeron-Mineau inc., contrat existant pour les années 2018, 2019 et 2020 avec l'arrondissement par la résolution CA18 19 0094 qui comprend le secteur industriel ainsi que d'autres sections dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0094 (9 avril 2018) - Octroi d'un contrat à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2018, 2019 et 2020 à l'arrondissement de Lachine, au montant de 261 846,81 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16851 - Cinq soumissionnaires

CA16 19 0193 (13 juin 2016) - D'approuver l'offre de contrat numéro 850896251 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, pour des travaux d'entretien des surfaces gazonnées des autoroutes 20, 13 et 138 dans les limites de l'arrondissement de Lachine, le tout pour une durée d'un an et un montant de 18 700,78 \$

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'approuver l'offre de contrat et d'autoriser la directrice des Travaux publics à signer l'offre proposée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (contrat numéro 850954133).

JUSTIFICATION

Le ministère prévoit au contrat d'entretien six coupes par année, sur une surface de 4,5 hectares, à 712,71 \$ l'hectare, pour un total de 19 243,17 \$ pour la première année débutant le 1^{er} avril et se terminant le 31 décembre 2019. Afin de maintenir un cadre urbain accueillant, l'arrondissement a décidé d'effectuer plutôt neuf coupes d'entretien de ces espaces verts qui sont situés surtout aux entrées de l'arrondissement. L'arrondissement a intégré ces travaux au contrat d'entretien de gazon actuellement en vigueur avec Les entreprises Bergeron-Mineau inc. L'arrondissement défraie donc par le truchement de ce contrat le coût des trois tontes supplémentaires et l'enlèvement des déchets sur ces surfaces.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises pour le paiement de la compagnie Les entreprises Bergeron-Mineau inc. proviennent du budget de fonctionnement de la direction des Travaux publics. Les sommes à recevoir du ministère constituent un compte à recevoir de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'augmentation de la fréquence de coupe de ces surfaces gazonnées permettra une meilleure qualité de leur l'entretien sans avoir recours au ramassage des résidus de gazon qui seraient laissés sur les surfaces entretenues lors de fauchages du gazon. La régularité de l'entretien permet aussi de réduire l'émission de pollen de l'herbe à poux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec aurait pour conséquence de leur céder l'entretien des entrées de l'arrondissement qui s'effectuerait seulement à six reprises par année. Ce qui représenterait un entretien de moindre qualité (un fauchage plutôt que de la tonte du gazon).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 7 mai 2019

Fin des travaux : au plus tard novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
Chef de division voirie et parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-28

Marie-Josée M GIRARD
Directrice - travaux publics en arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1197382006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à TALVI INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 32 ^e Avenue entre les rues Notre-Dame et Victoria dans l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 2 352 595,53 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 2 637 855,08 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1913 – Trois soumissionnaires

D'octroyer un contrat à TALVI INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 32^e Avenue entre les rues Notre-Dame et Victoria dans l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 2 352 595,53 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1913;

D'autoriser à cet effet une dépense de 2 352 595,53 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 235 259,55 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 50 000 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-05-02 13:11**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197382006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à TALVI INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 32e Avenue entre les rues Notre-Dame et Victoria dans l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 2 352 595,53 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 2 637 855,08 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1913 – Trois soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des Réseaux d'Eau (DRE, anciennement DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire et la conduite d'eau secondaire (installées en 1917) dans la 32^e Avenue, entre la rue Victoria et la rue Notre-Dame, la DRE a décidé de prioriser une intervention sur ces tronçons. La technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue, il est prévu de remplacer les conduites.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres, LAC-PUB-1913 a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 28 mars 2019 au 15 avril 2019. La durée de publication a été de 19 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 13 août 2019.

Il y a eu aucun addenda dans le cadre de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0297 (15 octobre 2018) - Octroi d'un contrat à EFEL EXPERTS-CONSEILS INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis, surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 221 326,88 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 243 459,57 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-

1826 - Deux soumissionnaires.

CM18 0523 (23 avril 2018) - Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CA18 19 0252 (10 septembre 2018) - Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur quatre tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'égout et d'aqueduc ainsi que de chaussée et trottoirs de la 32^e Avenue, entre la rue Victoria et la rue Notre-Dame.

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- Enlèvement du pavage existant;
- Remplacement de la conduite d'aqueduc et de la conduite d'égout combiné incluant des entrées de service;
- Remplacement des bornes-fontaines;
- Remplacement des puisards;
- Remplacement des vannes et boîtes des vannes;
- Remplacement des regards;
- Reconstruction de la chaussée et des trottoirs et bordures existants;
- Travaux de pavage;

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 310 mètres d'égout unitaire (combiné) 375 mm de diamètres et de 340 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de trottoirs.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Il fait partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ce projet a fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a mandaté la firme Efel Experts-Conseils inc. afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. À la fin du processus d'appel d'offres, trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission sur sept (7) preneurs du cahier des charges.

Après analyse, les trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes, et la firme TALVI INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
TALVI INC.	2 352 595,53 \$	0 \$	2 352 595,53 \$
TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE (9129 2201 QUEBEC INC.)	2 479 808,38 \$	0 \$	2 479 808,38 \$
PAVAGES D'AMOUR INC.	2 517 147,68 \$	0 \$	2 517 147,68 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	2 042 500,00 \$	0 \$	2 042 500,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			2 449 850,53 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			4,13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			164 552,15 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			6,99 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			310 095,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			15,18 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			127 212,85 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			5,41 %

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions conformes reçues et la plus basse soumission conforme est de 4,13 % supérieur à celui-ci.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus haut de 15,18 % que l'estimation détaillée des professionnels externes. Selon, l'analyse de la firme la firme Efel Experts-Conseils inc., cette différence peut être justifiable en fonction des éléments suivants :

- Les prix unitaires de pavage sont très élevés par rapport à l'estimation de Efel Experts-Conseils inc. et au prix soumis en fin 2018.
- Les prix unitaire en lien avec les travaux de bétonnage, soit les trottoirs et les bordures, sont très élevés par rapport à l'estimation.

La soumission demeure favorable et avantageuse pour la Ville, nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise TALVI INC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 2 352 595,53 \$, des contingences de 235 259,55 \$ toutes taxes incluses à l'entrepreneur TALVI INC., plus bas soumissionnaire conforme.

La dépense totale de 2 637 855,08 \$, toutes taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 2 352 595,53 \$, de contingences au montant de 235 259,55 \$ ainsi que des incidences au montant de 50 000,00 \$ toutes taxes incluses.

La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, d'engagement d'ingénieur forestier, de gestion des impacts, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la chloration des conduites d'eau.

Ces travaux seront assumés en partie par la Direction de la Mobilité, division gestion des actifs (21 %) et en partie par la Direction des Réseaux d'Eau (79 %).

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts entre la Direction de la Mobilité, division gestion des actifs de Lachine et la la Direction des Réseaux d'Eau :

	COÛT (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (TAXES INCLUSES)	INCIDENCES (taxes incluses)	TOTAL (TAXES INCLUSES)	RÉPARTITION (%)
DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU	1 858 377,80 \$	185 837,78 \$	39 496,33 \$	2 083 711,91 \$	79 %
DIRECTION DE LA MOBILITÉ, DIVISION GESTION DES ACTIFS	494 217,53 \$	49 421,77 \$	10 503,67 \$	554 143,17 \$	21 %
TOTAL (TAXES INCLUSES)	2 352 595,53 \$	235 259,55 \$	50 000,00 \$	2 637 855,08 \$	100 %

La répartition des coûts entre trottoirs et chaussée pour la Direction de la Mobilité, division gestion des actifs :

RUBRIQUE	AVANT TAXES	TAXES INCLUSES	NET RISTOURNE
RÉFECTION DE CHAUSSÉE	83 441,87 \$	95 937,29 \$	87 603,53 \$
RÉFECTION DE TROTTOIRS	346 406,13 \$	398 280,45 \$	363 683,14 \$
CONTINGENCES (10%)	42 984,80 \$	49 421,77 \$	45 128,67 \$
TOTAL CONTRAT	472 832,80 \$	543 639,51 \$	496 415,34 \$
INCIDENCES	9 135,61 \$	10 503,67 \$	9 591,25 \$
TOTAL DÉPENSE	481 968,41 \$	554 143,18 \$	506 006,58 \$

La portion assumée par le Service urbanisme et mobilité, soit la dépense de 554 143,17 \$ taxes incluses, soit un montant de 506 006,58 \$ net de ristourne est financée par le règlement d'emprunt 17-073 programme de réfection des rues locales.

La portion assumée par la DRE du Service de l'eau, soit la dépense de 2 083 771,91 \$ taxes, contingences et incidences incluses, représente un coût net de 1 902 706,70 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financée par le règlement d'emprunt # 18-071.

Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux se feront principalement en 2019 et la 2e couche de pavage en 2020.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'arrondissement Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à la pratique d'une gestion responsable des ressources et améliore la fiabilité des réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur ainsi que sur la réduction des besoins récurrents d'interventions pour l'entretien ou la réparation de l'égout de la part de la Direction des travaux publics. De par la nature des travaux réalisés, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer ces rues à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : Juin 2019

Durée des travaux : 75 jours calendrier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Mammar MENDIL, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Louis AUGER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hasnia KHLOUF, Service de l'eau

Lecture :

Mammar MENDIL, 1er mai 2019
Hasnia KHLOUF, 30 avril 2019
Jean CARRIER, 23 avril 2019
Kathy DAVID, 23 avril 2019
Louis AUGER, 18 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed ABDELLAOUI
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-18

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1197382005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à PAVAGES D'AMOUR INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 40e Avenue entre les rues Sherbrooke et Sir-Georges-Simpson dans l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 1 647 936,68 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 862 730,35 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1911 - Quatre soumissionnaires

D'octroyer un contrat à PAVAGES D'AMOUR INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 40^e Avenue entre les rues Sherbrooke et Sir-Georges-Simpson dans l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 647 936,68 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1911;
D'autoriser à cet effet une dépense de 1 647 936,68 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 164 793,67 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 50 000 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-05-01 17:48

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197382005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à PAVAGES D'AMOUR INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 40e Avenue entre les rues Sherbrooke et Sir-Georges-Simpson dans l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 1 647 936,68 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 862 730,35 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1911 - Quatre soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des Réseaux d'Eau (DRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire et la conduite d'eau secondaire (installées en 1947) dans la 40^e Avenue, entre la rue Sherbrooke et la rue Sir George Simpson, la DRE a décidé de prioriser une intervention sur ces tronçons. La technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue, il est prévu de remplacer les conduites.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres, LAC-PUB-1911 a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 28 mars 2019 au 15 avril 2019. La durée de publication a été de 19 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 13 août 2019.

Il y a eu aucun addenda dans le cadre de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0297 (15 octobre 2018) - Octroi d'un contrat à EFEL EXPERTS-CONSEILS INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis, surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 221 326,88 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 243 459,57 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-

1826 - Deux soumissionnaires.

CM18 0523 (23 avril 2018) - Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CA18 19 0252 (10 septembre 2018) - Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur quatre tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'égout et d'aqueduc ainsi que de chaussée et trottoirs de la 40^e Avenue, entre la rue Sherbrooke et la rue Sir George Simpson.

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- Enlèvement du pavage existant;
- Remplacement de la conduite d'aqueduc et de la conduite d'égout combiné incluant des entrées de service;
- Remplacement des bornes-fontaines;
- Remplacement des puisards;
- Remplacement des vannes et boîtes des vannes;
- Remplacement des regards;
- Reconstruction de la chaussée et des trottoirs et bordures existants;
- Travaux de pavage;

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 310 mètres d'égout unitaire (combiné) 450 mm de diamètres et de 300 mètres de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de trottoirs.

Ce projet a fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a mandaté la firme Efel Experts-Conseils inc. afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. À la fin du processus d'appel d'offres, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission sur six (6) preneurs du cahier des charges.

Après analyse, les quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes, et la firme PAVAGES D'AMOUR INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Taxes incluses)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 647 936,68 \$	0 \$	1 647 936,68 \$

TALVI INC.	1 725 852,33 \$	0 \$	1 725 852,33 \$
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1 782 535,76 \$	0 \$	1 782 535,76 \$
TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE (9129 2201 QUEBEC INC.)	1 809 947,02 \$	0 \$	1 809 947,02 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			
	1 526 900,00 \$	0 \$	1 526 900,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			
			1 741 567,95 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
			5,68 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			
			93 631,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			
			9,83 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
			121 036,68 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
			7,93 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
			77 915,65 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
			4,73 %

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions conformes reçues et la plus basse soumission conforme est de 5,68 % supérieur à celui-ci.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus haut de 7,93 % que l'estimation détaillée des professionnels externes. Cet écart du prix provient essentiellement du prix élevé de l'enrobé bitumineux et des travaux de bétonnage soumis.

La soumission demeure favorable et avantageuse pour la Ville, nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise PAVAGES D'AMOUR INC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 1 862 730,35 \$, toutes taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 1 647 936,68 \$, de contingences au montant de 164 793,67 \$ ainsi que des incidences au montant de 50 000,00 \$ toutes taxes incluses. La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques et de gestion des impacts.

Ces travaux seront assumés en partie par la Direction de la Mobilité, division gestion des actifs (16 %) et en partie par la Direction des Réseaux d'Eau (84 %).

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts (taxes et contingences incluses) entre la Direction de la Mobilité, division gestion des actifs et la la Direction des Réseaux d'Eau :

	COÛT (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (TAXES INCLUSES)	INCIDENCES (taxes incluses)	TOTAL (TAXES INCLUSES)	RÉPARTITION (%)
DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU	1 377 625,52 \$	137 762,55 \$	41 798,50 \$	1 557 186,57 \$	84 %
DIRECTION DE LA MOBILITÉ,	270 311,16 \$	27 031,12 \$	8 201,50 \$	305 543,78 \$	16 %

DIVISION GESTION DES ACTIFS					
TOTAL (TAXES INCLUSES)	1 647 936,68 \$	164 793,67 \$	50 000,00 \$	1 862 730,35 \$	100 %

La répartition des coûts entre trottoirs et chaussée pour la Direction de la Mobilité, division gestion des actifs :

RUBRIQUE	AVANT TAXES	TAXES INCLUSES	NET RISTOURNE
RÉFECTION DE CHAUSSÉE	100 809,83 \$	115 906,10 \$	105 837,72 \$
RÉFECTION DE TROTTOIRS	134 294,46 \$	154 405,06 \$	140 992,40 \$
CONTINGENCES (10%)	23 510,43 \$	27 031,12 \$	24 683,01 \$
TOTAL CONTRAT	258 614,72 \$	297 342,27 \$	271 513,13 \$
INCIDENCES	7 133,29 \$	8 201,50 \$	7 489,06 \$
TOTAL DÉPENSE	265 748,01 \$	305 543,78 \$	279 002,19 \$

La portion assumée par le Service urbanisme et mobilité, soit la dépense de 305 543,78 \$ taxes incluses, soit un montant de 279 002,19 \$ net de ristourne est financée par le règlement d'emprunt 17-073 programme de réfection des rues locales.

La portion assumée par la DRE du Service de l'eau, soit la dépense de 1 557 186,57 \$ taxes, contingences et incidences incluses, représente un coût net de 1 421 918,90 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financée par le règlement d'emprunt # 18-071.

Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux se feront principalement en 2019 et la 2e couche de pavage en 2020.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'arrondissement Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à la pratique d'une gestion responsable des ressources et améliore la fiabilité des réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur ainsi que sur la réduction des besoins récurrents d'interventions pour l'entretien

ou la réparation de l'égout de la part de la Direction des travaux publics. De par la nature des travaux réalisés, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventuellement ces rues à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : Juin 2019

Durée des travaux : 65 jours calendrier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction des réseaux d'eau.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Mammar MENDIL, Service de l'eau

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Louis AUGER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Hasnia KHLOUF, Service de l'eau

Lecture :

Mammar MENDIL, 1er mai 2019

Hasnia KHLOUF, 30 avril 2019
Jean CARRIER, 23 avril 2019
Kathy DAVID, 23 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed ABDELLAOUI
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-18

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1196759007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la liste des prix des billets pour les spectacles présentés à l'Entrepôt de l'arrondissement de Lachine pour la saison 2019-2020

D'approuver la liste des prix des billets pour les spectacles qui seront présentés à l'Entrepôt de l'arrondissement de Lachine lors de la saison 2019-2020.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-23 12:42

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196759007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la liste des prix des billets pour les spectacles présentés à l'Entrepôt de l'arrondissement de Lachine pour la saison 2019-2020

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Lachine présentera une saison de spectacles riche et variée. Il y a lieu de faire approuver la liste des prix des billets pour la saison 2019-2020. La vente de billets pour la saison 2019-2020 est le 6 juin 2019. Vous trouverez en pièces jointes la liste des prix des billets de tous les spectacles qui seront présentés ainsi que les prix des séries *Notes et brioches* et *Ciné-club*.

Le prix du billet inclut les frais administratifs redevables à Tuxedo pour la gestion de la billetterie. Aucun remboursement et/ou échange ne sera accepté à moins d'une annulation occasionnée par l'arrondissement.

Un spectacle est offert gratuitement dans le cadre des *Journées de la culture*, du 27 au 29 septembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0138 (1186759008) - Séance du 2018-05-14

Approbation de la liste des prix des billets pour les spectacles présentés à l'Entrepôt de l'arrondissement de Lachine pour la saison 2018-2019

CA17 19 0158 (1177241002) - Séance du 2017-05-08

Entériner la liste des prix des billets uniquement, pour les spectacles qui seront présentés à l'Entrepôt lors de la saison 2017-2018.

CA16 19 0164 (1167241002) - Séance du 2016-05-09

Entériner la liste des prix des billets pour les spectacles qui seront présentés à l'Entrepôt lors de la saison 2016-2017.

CA15 19 0162 (1156179018) - Séance du 2015-05-11

Entériner la liste des prix des billets pour les spectacles qui seront présentés à l'Entrepôt lors de la saison 2015-2016.

CA14 19 0162 (1146179010) - Séance du 2014-05-12

Entériner la liste des prix des billets pour les spectacles qui seront présentés à l'Entrepôt lors de la saison 2014-2015.

DESCRIPTION

L'Arrondissement de Lachine offrira un forfait applicable lors de l'achat de billets pour la saison 2019-2020, de 15 % de rabais lors de l'achat de billets pour 4 (et plus) spectacles différents. Pour bénéficier de ce rabais, les achats de billets pour les différents spectacles doivent se faire en une seule transaction. Ces forfaits excluent les séries Notes et Brioches, Jeunesse et le Ciné-Club.

De plus, un rabais de 10 % sera applicable pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal (CAM).

Également:

- pour un montant supplémentaire de 22 \$, à l'achat de billets de spectacle, un souper peut être ajouté au restaurant Andrea de Lachine;
- les détenteurs de billets doivent respecter la réglementation en vigueur quant au stationnement (maximum 4 heures).

L'arrondissement de Lachine conservera 18 paires de billets de promotion, pour un total de 36 billets de promotion dans l'année. Ces billets qui serviront à promouvoir la saison de la salle de spectacle sont répartis comme suit :

- 5 paires de billets sont donnés gracieusement lors de la soirée des bénévoles, à titre de prix pour reconnaître leurs efforts pour le bénéfice de l'ensemble des citoyens,
- 10 paires de billets sont donnés au Programme Accès loisirs, pour faciliter l'accessibilité des spectacles aux familles les plus démunies,
- 3 paires de billets sont tirées au sort lors de la soirée de bienvenue aux nouveaux résidents de Lachine.

Cette année, dans un objectif de développement de public jeunes, pour les spectacles jeunesse dont le nombre de billets vendus deux semaines avant la représentation n'atteint pas 206 (soit les 2/3 des places), deux paires de billets seront offerts à chaque organisme de Lachine reconnu dans la Catégorie A (organismes sportifs, culturels ou de loisir pour les jeunes de moins de 18 ans) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de Lachine.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2019-04-17



Dossier # : 1197116001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la fourniture et l'installation de stations de purges automatiques sur plusieurs conduites d'aqueduc dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE)

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la fourniture et l'installation de stations de purges automatiques aux endroits suivants dans l'arrondissement de Lachine, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE) :

- rue Camille entre les avenues Saint-Pierre et Ouellette;
- bout de la conduite Courval près de l'Autoroute 13;
- bout de ligne de la rue McLaughlin;
- avenue Milton près de la rue de l'Union;
- secteur des avenues Ovila-Gagné et J.-Alphonse-Lachance;
- avenues Windsor et Stanley.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-18 15:46

Signataire : Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197116001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la fourniture et l'installation de stations de purges automatiques sur plusieurs conduites d'aqueduc dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine a noté, au cours des dernières années, des problématiques d'eau colorée récurrentes sur certaines rues de son territoire. Une demande d'assistance a été faite auprès du Service de l'eau, qui après analyse a recommandé l'installation de plusieurs stations de purges automatiques sur notre territoire.

L'arrondissement de Lachine a manifesté son souhait de prendre en charge la réalisation de ce projet. Cette prise en charge par l'arrondissement est souhaitable afin d'accélérer la réalisation et d'améliorer dès que possible le niveau de service fourni aux résidents concernés.

Le Service de l'eau assurera toutefois le financement complet de ce projet incluant les coûts liés à la conception, la réalisation et à la surveillance des travaux.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin que l'arrondissement de Lachine prenne en charge de façon légitime la conception et l'exécution des travaux concernés car ils se feront sur des actifs qui ne relèvent pas de sa compétence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0523 (23 avril 2018) - Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

DESCRIPTION

Puisque les travaux d'investissement sur le réseau d'eau local relèvent de la Direction des réseaux d'eau, il est recommandé de prendre en charge, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la conception, la

coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant la fourniture et l'installation de stations de purges automatiques aux endroits suivants dans l'arrondissement de Lachine :

- rue Camille entre les avenues Saint-Pierre et Ouellette;
- bout de la conduite Courval près de l'Autoroute 13;
- bout de ligne de la rue McLaughlin;
- avenue Milton près de la rue de l'Union;
- secteur des avenues Ovila-Gagné et J.-Alphonse-Lachance;
- avenues Windsor et Stanley.

La conception et la réalisation des travaux sont prévues pour 2019. De plus, l'arrondissement de Lachine s'engage à respecter les modalités suivantes :

- coordonner les expertises requises et respecter les normes et exigences fournies par les divers services impliqués;
- obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés, sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement, de manière à permettre la reddition de comptes exigée dans le cadre des programmes de subvention;
- envoyer les plans "Tels que Construits" au Service de la géomatique afin de permettre la mise à jour de la base de données collective.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre possible la prise en charge du présent projet, le Service de l'eau devra collaborer et fournir le support nécessaire à sa réalisation.

La DRE a examiné le dossier et accepte l'offre émanant du conseil d'arrondissement de Lachine visant la prise en charge, par ce dernier, de la conception, la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision des travaux fourniture et d'installation de stations de purges sur les rues mentionnées ci-dessus en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4),

JUSTIFICATION

Ce dossier permet à l'arrondissement de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration de la qualité de l'eau fournie aux résidents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des présents travaux seront assumés à 100 % par la Direction des réseaux d'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette autorisation, l'arrondissement ne pourra octroyer de contrat touchant les infrastructures qui relèvent du Service de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres pour travaux : Juin 2019
Octroi du contrat de construction : Août 2019
Période de travaux : Septembre et octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 16 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Euloge AMOUSSOU
Chef de division TP

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-16

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1193550006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures pour le projet de réfection du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau, par la directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine

VU la résolution CE19 0409;

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme des installations sportives extérieures (PISE);

D'autoriser la directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures, pour le projet de réfection du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau;

De confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet et d'assumer les frais d'exploitation et d'entretien;

D'autoriser la directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tout engagement relatif à cette demande, et ce, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 22:18

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1193550006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures pour le projet de réfection du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau, par la directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait son Plan directeur du sport et de plein air urbains. Basé sur plusieurs sources d'informations, le Plan directeur vise à nantir les multiples acteurs d'une connaissance sur l'état actuel du réseau montréalais et d'en extraire les enjeux afin de prendre les mesures concrètes pour y répondre. À cet effet, la mise en oeuvre d'un programme des installations sportives extérieures (PISE) est l'une des mesures permettant de répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, tel que constaté dans le Plan directeur du sport et du plein air urbains.

Le PISE permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets d'immobilisations dans les parcs.

Les objectifs spécifiques du PISE sont multiples :

- la mise à niveau d'installations sportives existantes pour l'amélioration de l'offre de services ou maintien de l'actif;
- l'aménagement de nouvelles installations sportives extérieures aux dimensions réglementaires, c'est à dire propices aux activités sportives fédérées;
- l'aménagement d'installations sportives répondant aux besoins des sports émergents;
- l'aménagement d'espace pour la pratique libre, dont les plateaux sportifs aux dimensions non standards.

Pour la période 2019-2021, l'aide financière prévue au PISE est de 29,5 M \$, sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal.

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles. Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement doit adopter une résolution :

- autorisant le dépôt de la demande de soutien financier;

- confirmant l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;
- confirmant la participation financière de l'arrondissement au projet;
- assurant que l'arrondissement assumera les frais d'exploitation;
- autorisant une personne responsable à signer tout engagement relatif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0409 (1184815002) - Séance du 2019-03-13

Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029

DESCRIPTION

Le terrain synthétique soccer/football de Dalbé-Viau a été aménagé en 2006. Après 13 ans d'utilisation, ce terrain a atteint sa durée de vie utile. Au cours des deux dernières années, l'arrondissement a dû procéder à des réparations car le terrain était jugé non sécuritaire pour la pratique sportive (ex : hauteur de remplissage, insertions décollées, joints ouverts, aplatissement des fibres sur la totalité du terrain, etc.).

Une évaluation des conditions de la piste d'athlétisme en 2018 (en vue d'une réparation) confirme également sa désuétude.

Le présent projet consiste en la réfection de ce terrain en gazon synthétique (surface de jeu 60 m x 100 m) ainsi que la réfection de la piste d'athlétisme se trouvant autour dudit terrain afin d'assurer une pratique sportive sécuritaire. Le site est déjà éclairé et clôturé. Vous trouverez le projet en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Le terrain Dalbé-Viau est le seul terrain synthétique sur le territoire. Il permet une utilisation hâtive et tardive requise par notre Club de soccer ainsi qu'une utilisation en journée par l'école secondaire Dalbé-Viau. Nous devons nous assurer d'améliorer l'état de nos terrains afin de répondre à la demande actuelle et future, et ce, en offrant une surface de jeu de qualité, sécuritaire et performante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles. Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement. Le projet déposé est évalué à 1 925 000 \$ incluant la conception. L'arrondissement doit également prévoir des frais d'entretien annuels d'environ 21 000 \$. Des discussions sont en cours avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour un partage des coûts.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il faut prévoir une interruption d'utilisation du terrain par nos partenaires (organismes et écoles) pour la durée des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Services professionnels : Automne 2019

Appel d'offres : Hiver 2020

Octroi de contrat pour les travaux : Mai 2020

Durée des travaux : 4 à 6 mois

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Josée M GIRARD, Lachine

Djaffer HELLEL, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Djaffer HELLEL, 18 avril 2019

Marie-Josée M GIRARD, 18 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-18

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1190372007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation et remboursement d'une dépense de 638,11 \$, taxes incluses, pour des frais d'inscription, de transport et d'hébergement du conseiller d'arrondissement Younes Boukala à Québec, du 10 au 11 mai 2019, dans le cadre des Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec

D'autoriser et de rembourser une dépense 638,11 \$, taxes incluses, pour des frais d'inscription, de transport et d'hébergement du conseiller d'arrondissement Younes Boukala, du 10 au 11 mai 2019, dans le cadre des Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-25 11:06

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1190372007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation et remboursement d'une dépense de 638,11 \$, taxes incluses, pour des frais d'inscription, de transport et d'hébergement du conseiller d'arrondissement Younes Boukala à Québec, du 10 au 11 mai 2019, dans le cadre des Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec constituent le plus important congrès dans le domaine municipal au Québec ; elles se tiendront du 9 au 11 mai 2019 au Centre des congrès de Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1180372004 - CA18 190140 - Autorisation d'une dépense estimée de 2 400 \$ relative à la participation de Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement, et de Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, aux Assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense relative à la participation de monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, aux Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec, principalement aux activités prévues le 10 mai 2019.

JUSTIFICATION

Emploi-Québec reconnaît les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec comme étant un événement de formation, en vertu de la *Loi sur la formation de la main-d'oeuvre* . Une partie des frais d'inscription, ainsi que les salaires, frais de déplacement, d'hébergement et de repas peuvent donc être déclarés comme dépenses de formation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais d'inscription : 281,69 \$ (taxes incluses)
 Frais d'hébergement : 263,29 \$ (taxes incluses) (229 \$ avant taxes)
 Frais de transport (train) : 93,13 \$ (taxes incluses)

Les pièces justificatives de cette dépense sont présentées en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le conseiller Boukala effectuera le déplacement en train.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

Le : 2019-04-23



Dossier # : 1193479005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 6 200 \$.

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 6 200 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

ORGANISME	MONTANT
ASSOCIATION JEUNESSE LACHINE	500 \$
CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC.	5 000 \$
FONDATION DU CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU	500 \$
FONDATION DU CÉGEP JOHN-ABBOTT	200 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 08:09

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1193479005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 6 200 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 6 200 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée sur le budget de fonctionnement. Voir le détail dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

Le : 2019-04-18



Dossier # : 1198327002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 28 février 2019 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2019

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2019;

De recevoir la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-18 16:48

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1198327002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 28 février 2019 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2019

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2019, des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis approuvés en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 ainsi que les virements de crédit effectués, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019, pour le budget de fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 adopté par le conseil d'arrondissement le 12 mai 2008.

Amendements :

Règlement numéro RCA08-19002-1 afin de permettre au chef de section des arts de la scène de conclure des contrats pour les présentations à la salle de spectacle l'Entrepôt adopté le 9 février 2009;

Règlement numéro RCA08-19002-2 afin d'assurer la concordance et de modifier les articles 23 et 24 adopté le 10 mai 2010;

Règlement numéro RCA08-19002-3 afin de modifier l'article 6 adopté le 13 septembre 2010;

Règlement numéro RCA08-19002-4 afin de modifier l'article 17. 1^o concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels adopté le 15 août 2013;

Règlement numéro RCA08-19002-5 afin d'actualiser et de corriger les autorisations pour les octrois de contrats;

Règlement numéro RCA08-19002-6 afin de préciser les autorisations en matière d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres adopté le 11 mai 2015;

Règlement numéro RCA08-19002-7 afin d'actualiser les autorisations de dépenses, d'octrois de contrats en matière de circulation adopté le 10 avril 2017.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes 5 listes pour approbation, soit 2 listes des achats effectués par carte de crédit pour le mois de février 2019, la liste des factures non associées à un bon de commande, la liste des bons de commande émis pour le mois de février 2019 (budget de fonctionnement) ainsi que les virements de crédit pour la même période.

Cartes de crédit Visa :

Tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de février 2019.

Bon de commande :

Tous les achats de plus de 1 000 \$ doivent être faits par un bon de commande afin que les paiements soient effectués pendant le mois de mars 2019.

Liste des factures non associées à un bon de commande :

Cette liste comprend la liste des dépenses par fournisseur, pour l'arrondissement, effectués au cours de la période du 1^{er} au 31 mars 2019, pour le budget de fonctionnement.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$ dont aucun bon de commande n'a été émis mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture,
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant,
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

Virement de crédit :

Cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} au 31 mars 2019. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kety ONOFRE
Agente de gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

Le : 2019-04-15



Dossier # : 1190372006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-8)

D'adopter le Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-8).

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-17 09:04

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1190372006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-8)

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire addenda présente la version finale du règlement à la suite de sa révision orthographique.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190372006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-8)

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er décembre 2017, le gouvernement du Québec adoptait la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) (Loi). Notamment, cette Loi institue l'Autorité des marchés publics chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics, incluant les organismes municipaux et d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public et les rapports de rendement des contractants relativement à l'exécution d'un contrat. Pour la Ville de Montréal, c'est le Bureau de l'Inspecteur général qui exercera la majeure partie des pouvoirs confiés à l'Autorité eu égard à l'examen de la conformité du processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat. Les contrats visés par cette Loi sont les contrats pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance de matériel, de matériaux ou de services comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande publique de soumissions. À ce jour, ce seuil minimal est établi au montant de 101 100\$.

Cette Loi vient également introduire de nouveaux articles dans la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) qui impliquent des changements dans les pratiques en matière de sollicitation des marchés. Elle oblige les municipalités à publier un avis d'intention avant de conclure certains contrats de gré à gré et à se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes qui sont formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. À cet effet, la Ville de Montréal doit, d'ici le 25 mai 2019, se doter d'une telle procédure lui permettant de recevoir et de traiter de façon équitable les plaintes formulées.

La Loi fait donc référence à deux personnes ayant un rôle-clé: le dirigeant et la personne responsable des plaintes. La personne responsable des plaintes est celle qui sera désignée par la municipalité pour recevoir et traiter les plaintes et adopter la procédure en conséquence. À la Ville de Montréal, il est souhaité qu'il y ait qu'une procédure unique et que le seul responsable soit le contrôleur général. À noter que cette désignation ne fait pas l'objet du présent dossier.

Le présent sommaire décisionnel concerne la deuxième personne clé prévue dans la Loi, soit

le dirigeant, dont le rôle est notamment de recevoir du Bureau de l'Inspecteur général les recommandations de ce dernier concernant le processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, concernant l'exécution d'un contrat ou concernant la gestion contractuelle de l'organisme. Or, en vertu de l'article 33 de la Loi, le dirigeant, lorsqu'il est question d'un organisme municipal, correspond au conseil de celui-ci. Ainsi, à la Ville de Montréal, il y a un dirigeant par instance. Toutefois, il est possible pour chaque conseil de déléguer tout ou partie des fonctions qui lui sont dévolues au comité exécutif ou au directeur général ou, à défaut, à l'employé occupant les plus hautes fonctions de l'organisme.

Ainsi, pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de la compétence du conseil d'arrondissement, il est recommandé d'adopter un règlement prévoyant la délégation au directeur d'arrondissement de toutes les fonctions qui, selon la Loi, sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal. À noter que la disposition offrant la possibilité de déléguer la fonction de dirigeant au directeur d'arrondissement est en vigueur depuis le 1er décembre 2017.

En outre, l'arrondissement profite de l'opportunité offerte par cette modification réglementaire afin de revoir certains aspects du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter un règlement de modification déléguant au directeur d'arrondissement les pouvoirs dévolus au dirigeant par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), et ce, pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des mécanismes qui y sont prévus.

Ce règlement vise également à modifier les seuils monétaires permettant l'octroi de contrats par des fonctionnaires ainsi que certains pouvoirs délégués relatifs à la gestion des ressources humaines, au règlement de griefs et de litiges, à la circulation et au stationnement de même qu'en matière d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Compte tenu du fait qu'il est possible que les nouveaux mécanismes prévus par la Loi fassent en sorte que les instances municipales soient plus fréquemment interpellées par le Bureau de l'Inspecteur général, l'adoption de ce règlement est nécessaire pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des opérations. Notamment, l'Inspecteur général pourrait avoir à s'adresser au dirigeant pour convenir d'une période plus longue pour lui permettre d'analyser une plainte, comme le prévoit la Loi. S'il était nécessaire de saisir le conseil d'arrondissement pour obtenir cet accord, le processus contractuel alors en cours serait considérablement retardé.

À cette fin, il est proposé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-8) afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27). Il est recommandé que ce règlement soit en vigueur au moment où les dispositions concernant le mécanisme de traitement des plaintes entrera en vigueur, soit le 25 mai 2019.

Quant aux autres dispositions du règlement, elles visent à assurer la célérité des processus décisionnels, donc la bonne marche de l'organisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les fonctions dévolues par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) au dirigeant de l'organisme municipal devront être exercées par le conseil d'arrondissement pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de sa compétence dans la mesure où aucun règlement de délégation n'est adopté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement
Publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE
Chef division permis et inspection

Le : 2019-03-18



Dossier # : 1190372005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement concernant le droit de visite et d'inspection (RCA19-19002)

D'adopter le Règlement concernant le droit de visite et d'inspection (RCA19-19002).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-03-20 07:46

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190372005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement concernant le droit de visite et d'inspection (RCA19-19002)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine, anciennement la Ville de Lachine, dispose de plusieurs règlements adoptés il y a plusieurs années et qui continuent de s'appliquer à l'égard de son territoire. Au cours des dernières années, le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal s'est heurté à des situations litigieuses impliquant de vieux règlements d'autres arrondissements, qui ne prévoyaient pas spécifiquement un pouvoir de visite et d'inspection visant à faire respecter la réglementation. Ainsi, ce service recommande aux arrondissements d'adopter un règlement générique prévoyant un droit de visite et d'inspection applicable en toutes situations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Règlement concernant les droits de visite et d'inspection vise à compléter le corpus réglementaire de l'arrondissement en édictant un pouvoir général d'effectuer des visites et des inspections pour les fonctionnaires chargés de l'application des règlements. Certains règlements de l'arrondissement prévoient déjà un tel pouvoir, notamment le Règlement de zonage (2710). Ces articles spécifiques continueront de s'appliquer, alors que le présent règlement pourra être utilisé de manière supplétive.

JUSTIFICATION

L'article 411 de la *Loi sur les cités et villes* édicte que le droit d'effectuer des visites ou des inspections doit être enchâssé dans un règlement. À défaut d'un tel règlement, la visite ou l'inspection pourrait être jugée illégale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement
Publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-19

Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE
Chef division - permis et inspection



Dossier # : 1197204007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-96 - Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de contrôler, dans certaines zones industrielles, les industries du tri, de la récupération et du recyclage, de les assujettir au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010), de rehausser le montant des amendes en cas d'infraction visant l'abattage d'arbres et d'ajuster certaines dispositions liées à la hauteur des clôtures, à la largeur des allées d'accès et à la terminologie

D'adopter le Règlement numéro 2710-96 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de contrôler, dans certaines zones industrielles, les industries du tri, de la récupération et du recyclage, de les assujettir au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010), de rehausser le montant des amendes en cas d'infraction visant l'abattage d'arbres et d'ajuster certaines dispositions liées à la hauteur des clôtures, à la largeur des allées d'accès et à la terminologie.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-29 17:32

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197204007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-96 - Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de contrôler, dans certaines zones industrielles, les industries du tri, de la récupération et du recyclage, de les assujettir au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010), de rehausser le montant des amendes en cas d'infraction visant l'abattage d'arbres et d'ajuster certaines dispositions liées à la hauteur des clôtures, à la largeur des allées d'accès et à la terminologie

CONTENU

CONTEXTE

Modification au Règlement sur le zonage (2710) afin de contrôler, dans certaines zones industrielles, les industries du tri, de la récupération et du recyclage, de les assujettir au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010), de rehausser le montant des amendes en cas d'infraction visant l'abattage d'arbres et d'ajuster certaines dispositions liées à la hauteur des clôtures, à la largeur des allées d'accès et à la terminologie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La DDTSA a reçu des demandes de certaines entreprises liées à l'industrie du tri, de la récupération et du recyclage. Actuellement, le Règlement sur le zonage (2710) autorise cet usage uniquement dans le groupe «public ou institutionnel». Afin d'éviter un flou juridique, la DDTSA propose de contrôler ces industries en les autorisant dans certaines zones industrielles et de les assujettir au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin de les autoriser à certaines conditions et selon des critères d'évaluation des demandes d'usage conditionnel au cas par cas.

En matière d'infraction relatif à l'abattage d'arbre, le comité «Gestion de la forêt urbaine », regroupant la DDTSA et la Direction des travaux publics, a fait la proposition de rehausser le coût des amendes visant l'abattage d'arbres avec ou sans permis. Le pouvoir habilitant en cette matière se trouve à l'article 233.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

La DDTSA souhaite apporter des ajustements au chapitre de la terminologie afin d'éviter que la formulation de certaines définitions laisse place à l'interprétation.

Le présent projet de règlement comporte sept (7) articles qui visent notamment les éléments suivants :

Article 1 - Terminologie - Article 1.2.6 du Règlement sur le zonage (2710)

Prévoir l'ajout des définitions suivantes :

« Aire de stationnement : Un espace qui comprend au moins une case de stationnement et, le cas échéant, une allée de circulation.

Allée d'accès : Une allée qui relie une aire de stationnement à une rue.

Allée de circulation : La partie d'une aire de stationnement qui permet à un véhicule automobile d'accéder à une case de stationnement. ».

Ajuster les définitions suivantes :

« Bâtiment en rangée : par l'insertion, dans la définition « Bâtiment en rangée » des mots « et rattachés » après les mots « sont communs » et par l'insertion des mots « sur une partie ou entièrement », après les mots « bâtiments adjacents ».

Bâtiment jumelé : Bâtiment ayant un mur mitoyen ou autre mur commun avec un seul autre bâtiment. Chacun des bâtiments doit être construit sur un lot distinct.»;

Étage : par l'ajout, à la fin des mots suivants : « Pour les usages autres qu'un usage résidentiel, une mezzanine représentant 10 % ou moins de la superficie de l'aire de plancher qu'elle surmonte n'est pas considérée comme un étage. Pour les usages résidentiels, la hauteur maximale d'un étage est de 3,65 mètres. Dans le cas d'une mezzanine intérieure, la hauteur maximale de l'étage incluant la mezzanine est de 5,5 mètres. ».

Article 2 - Infraction en matière d'abattage d'arbres - Article 2.2 du Règlement sur le zonage (2710)

Actuellement, les amendes prévues au Règlement sur le zonage (2710) pour l'abattage d'arbres ne sont pas dissuasives et ne sont pas modulées en fonction de la superficie touchée ni selon le nombre d'arbres abattu. Pour une première infraction visant une personne physique, elles varient de 100 \$ minimal à 1 000 \$ maximal et dans le cas de récidive entre 200 \$ minimal et 2 000 \$ maximal.

Rehausser le montant des amendes visant l'abattage d'arbres en prévoyant que l'infraction soit modulée en fonction de la superficie touchée et en introduisant une amende minimale de 500 \$ auquel s'ajoute, les amendes suivantes :

a) dans le cas d'un abattage sur une superficie inférieure à un hectare, un montant minimal de 100 \$ et maximal de 200 \$ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;

b) dans le cas d'un abattage sur une superficie d'un hectare ou plus, une amende d'un montant minimal de 5 000 \$ et maximal de 15 000 \$ par hectare complet déboisé auquel s'ajoute, pour chaque fraction d'hectare déboisée, un montant déterminé conformément au paragraphe a).

Les montants prévus au premier alinéa sont doublés en cas de récidive.

Article 3 - Exception à la hauteur maximale d'une clôture prescrite en cour avant - Article 4.2.2 a) du Règlement sur le zonage (2710)

La règle générale fixe à un (1) mètre la hauteur maximale d'une clôture située en cour avant. Une exception pour la hauteur des clôtures entourant les bassins de rétention dans les zones industrielles est proposée (Article 4.2.2, par. a) du Règlement sur le zonage).

Article 4 - Largeur minimale d'un accès à la rue - Article 4.14.3 b) du Règlement sur le zonage (2710)

La norme actuelle visant la largeur d'un accès au terrain à partir de la rue pour les usages unifamilial, bifamilial et trifamilial est de 2,7 mètres. Il est proposé d'ajuster cette norme à 3,5 mètres.

Article 5 - Largeur minimale d'une allée d'accès - Article 4.14.3 d) du Règlement sur le zonage (2710)

Fixer une largeur minimale pour une allée d'accès en fonction du nombre de cases de stationnement et de l'usage :

Pour un usage résidentiel :

- pour une aire de stationnement comportant 12 cases et moins : une largeur minimale de 3,5 mètres;
- pour une aire de stationnement comportant plus de 12 cases : une largeur minimale de 5,5 mètres.

Pour un usage autre qu'un usage résidentiel :

- pour une aire de stationnement comportant 12 cases et moins : une largeur minimale de 3,5 mètres;
- pour une aire de stationnement comportant plus de 12 cases : une largeur minimale de 6,0 mètres.

Article 6 - Les industries du tri, de la récupération et du recyclage - Article 5.1.3 du Règlement sur le zonage (2710)

Prévoir au Chapitre 5 de la classification des usages du Règlement sur le zonage, à la rubrique « Classe 330 - Industrie légère », que dans certaines zones industrielles, les industries du tri, de la récupération et du recyclage peuvent être autorisées comme usage conditionnel, et ce, à certaines conditions prescrites au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) . »

Article 7 - Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

JUSTIFICATION

La DDTSA recommande l'adoption du présent projet de règlement (2710-96) pour les raisons suivantes :

- Le rehaussement du montant des amendes en cas d'infraction visant l'abattage d'arbre est nécessaire afin de renforcer l'importance de sensibiliser les utilisateurs à protéger le couvert végétal forestier et d'en assurer une saine gestion. Le but de la DDTSA n'est pas de donner des amendes salées aux gens, mais plutôt d'avoir un certain contrôle sur l'abattage d'arbres afin de protéger notre patrimoine forestier existant, tel qu'illustré à la carte 2.6.3 - Le patrimoine naturel du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.
- Les ajustements aux définitions proposées dans le projet de règlement permettront de répondre à certaines problématiques et d'éviter un passage au comité consultatif d'urbanisme pour le traitement de demandes de dérogation mineure qui pourraient être évitées.
- L'ajout au Chapitre 5 visant la classification des usages, des activités du tri, de la récupération et du recyclage dans le Règlement sur le zonage (2710) en vue de les autoriser comme usage conditionnel via le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) semble approprié afin de contrôler leur implantation sur le territoire en analysant toute demande d'usage conditionnel au cas par cas et en fonction de critères d'évaluation pré-établis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local *Le Messager* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Une campagne de sensibilisation auprès des citoyens et promoteurs sera organisée par l'arrondissement afin de les informer de la modification réglementaire visant le rehaussement considérable du montant des amendes dans le cas d'infraction visant l'abattage d'arbres. Dans l'éventualité de poursuites judiciaires, l'arrondissement pourra difficilement se faire accuser de ne pas avoir informé suffisamment la population de la portée de la nouvelle réglementation modulée en fonction de la superficie touchée et du nombre d'arbres abattu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent projet de règlement contient certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaire et concerne l'ensemble du territoire.

- Avis de motion et adoption du projet de règlement
- Avis public annonçant la tenue de l'assemblée de consultation publique
- Tenue de la consultation publique
- Adoption du second projet de règlement
- Adoption du règlement (si aucune demande valide n'est reçue)
- Avis public (promulgation) annonçant l'entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux encadrements administratifs et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2019-04-25



Dossier # : 1197204008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA05-19010-4 - Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin de permettre, dans certaines zones, les industries du tri, de la récupération et du recyclage comme usage conditionnel et de prévoir les modalités de traitement d'une demande

D'adopter le Règlement numéro RCA05-19010-4 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin de permettre, dans certaines zones, les industries du tri, de la récupération et du recyclage comme usage conditionnel et de prévoir les modalités de traitement d'une demande.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-29 15:26

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197204008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA05-19010-4 - Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin de permettre, dans certaines zones, les industries du tri, de la récupération et du recyclage comme usage conditionnel et de prévoir les modalités de traitement d'une demande

CONTENU

CONTEXTE

Modifications au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin de permettre, dans certaines zones, les industries du tri, de la récupération et du recyclage comme usage conditionnel et de prévoir les modalités de traitement d'une demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent projet vise notamment à autoriser comme usage conditionnel les industries du tri, de la récupération et du recyclage, situées dans certaines zones industrielles, à certaines conditions prévues au Règlement relatif aux usages conditionnels comme suit :

1) Territoire d'application

Les industries du tri, de la récupération et du recyclage sont autorisées uniquement dans les zones industrielles suivantes :

- les zones I-340 et I-341 localisées dans la partie du secteur Lachine-Est identifié comme « secteur d'emplois » au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- les zones I-500, I-503, I-505, I-506, I-507, I-508 situées dans le parc industriel situé au nord de l'autoroute 20;
- les zones I-606, I-607, I-608, I-609, I-610, I-612, I-614 et I-615 visant les rues Norman et Richer dans le secteur industriel du quartier Saint-Pierre.

2) Usage conditionnel pouvant être autorisé

Dans les zones visées à la présente section, peut être autorisé à titre d'usage principal une industrie du tri, de récupération ou de recyclage à l'intérieur d'un bâtiment principal comme usage conditionnel à la condition que les activités de tri, de déchiquetage, de broyage, de compactage, d'effilochage, de mise en ballots et d'emballage des matières solides sèches ne

visent pas un site d'enfouissement sanitaire ou de déchets, ni une usine de traitement de déchets, ni un incinérateur, ni un usage relié à des activités de récupération, de démontage, de tri, de recyclage ou de vente de produits suivants :

- la pierre, la brique, le béton, le ciment, le plâtre;
- les pneus;
- les carcasses automobiles;
- les batteries et piles;
- les matières liquides, semi-liquides ou en pâte;
- le fumier et les engrais;
- les produits pharmaceutiques;
- les produits organiques;
- les produits biomédicaux;
- les produits dangereux définis au Règlement sur le zonage en vigueur.

L'usage conditionnel doit être exercé dans un bâtiment principal. Toutes les opérations doivent être faites à l'intérieur du bâtiment principal complètement fermé. Aucune marchandise ou matière n'est laissée à l'extérieur du bâtiment principal pour quelque période que ce soit. En aucun cas, un bâtiment accessoire ou abri quelconque ne peut servir pour exercer l'usage conditionnel, ni pour l'entreposage de produits ou matières solides liés ou non à l'usage conditionnel. Toutefois, les silos et réservoirs peuvent servir à l'entreposage de produits ou matières solides liés à l'usage conditionnel, et ce conformément aux dispositions du Règlement sur le zonage en vigueur.

3) Critères d'évaluation applicables

Les critères d'évaluation applicables sont décrits au projet de règlement (RCA05-19010-4) accompagnant le présent sommaire décisionnel et visent essentiellement les éléments suivants :

- respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- compatibilité de l'usage avec l'environnement;
- intégration architecturale;
- travaux nécessaires;
- occupations similaires;
- proximité par rapport à un usage sensible.

JUSTIFICATION

La DDTSA recommande l'adoption du présent projet de règlement (RCA05-19010-4) puisqu'il a plusieurs avantages de contrôler l'implantation des industries du tri, de la récupération et du recyclage par usage conditionnel :

- contrairement au zonage, cette procédure permet au conseil d'arrondissement d'avoir son mot à dire sur chacune des demandes;
- une procédure rigoureuse qui permet une analyse très fine des demandes et une possibilité d'exiger certains documents techniques par rapport à un cas en particulier et selon les documents exigés par le présent règlement;
- le conseil peut imposer des conditions aux requérants afin d'assurer une intégration harmonieuse dans le milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local *Le Messenger* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire et concerne l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

- Avis de motion et adoption du projet de règlement
- Avis annonçant la tenue de l'assemblée de consultation publique
- Tenue de la consultation publique
- Adoption du second projet de règlement
- Adoption du règlement (si aucune demande valide n'est reçue)
- Émission du certificat de conformité
- Avis public (promulgation) annonçant l'entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux encadrements administratifs et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-25

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN
Directeur



Dossier # : 1198283005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-9)

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-9).

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-23 11:58

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1198283005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-9)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine souhaite modifier sa structure organisationnelle afin d'ajouter un poste de directeur ou de directrice des services administratifs et des projets urbains. En effet, plusieurs facteurs, incluant l'élan de vitalité que connaît l'arrondissement dans les dernières années, motivent la création de cette nouvelle direction. Par ailleurs, le poste de directeur adjoint d'arrondissement - responsable du développement du territoire et des services administratifs est modifié et se nomme, dorénavant, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

De surcroît, la nouvelle structure organisationnelle engendre la création et le transfert de certaines responsabilités et pouvoirs entre les différentes directions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1198261001 - Autoriser la création du poste de Directeur(trice) - Direction des services administratifs et des projets urbains et entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle de l'arrondissement Lachine

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter un règlement afin de modifier les éléments suivants :

- article 15, paragraphe 2° : la délégation du pouvoir de conclure un contrat relatif à l'acquisition de biens, à l'exécution de travaux ou de services, autres que professionnels, et d'autoriser des dépenses liées à l'octroi de ce contrat, aux directeurs de direction, lorsque la valeur du contrat est de 25 000,00\$ et moins;
- article 17, paragraphe 1° : le pouvoir de conclure un contrat relatif à l'exécution de services professionnels est maintenant délégué uniquement au directeur d'arrondissement, lorsque la valeur du contrat est de 50 000,00\$ et moins;
- article 17, paragraphe 2° : le pouvoir de conclure un contrat relatif à l'exécution de services professionnels est maintenant délégué uniquement au directeur de direction concerné, lorsque la valeur est de 25 000,00\$ et moins;
- article 22, paragraphe 1° : le pouvoir d'autoriser des virements de crédits non récurrents au budget de fonctionnement est maintenant délégué au nouveau directeur ou à la nouvelle directrice des services administratifs et des projets urbains;
- article 23, sous paragraphe b) du paragraphe 12° : le pouvoir de régler un grief ou un

litige relatif aux relations de travail devant un tribunal administratifs est maintenant délégué au nouveau directeur ou à la nouvelle directrice des services administratifs et des projets urbains, lorsque la dépense est de moins de 25 000,00\$;

- article 24 : le pouvoir de s'opposer à une demande de permis d'alcool pour un motif d'incompatibilité est délégué au directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

JUSTIFICATION

Il y a lieu de modifier le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002-9) afin de le rendre conforme à la nouvelle structure organisationnelle de l'arrondissement de Lachine et à la modification des différentes responsabilités et pouvoirs liés à chacune des directions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement
Publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève GIRARD GAGNON
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-23

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

**Dossier # : 1197536003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 3 avril 2019

D'approuver les recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 3 avril 2019, le tout selon les plans accompagnant le sommaire décisionnel, pour les demandes suivantes :

- de retirer la zone de débarcadère pour livraison sur la 8^e Avenue, côté est, au nord de la rue Notre-Dame (ancienne SAQ);
- de retirer la zone de stationnement réservé aux taxis sur la rue Notre-Dame, côté nord, à l'est de la 10^e Avenue;
- d'interdire le stationnement sur la rue Saint-Antoine, côté sud, aux deux extrémités du tronçon entre la 1^{re} Avenue et l'avenue George-V (voir plan);
- de retirer le panneau de direction de voies situé sur le chemin de la Côte-de-Liesse à l'ouest de la 43^e Avenue (voir plan);
- d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement « excepté livraison » sur la 7^e Avenue, côté est, au nord de la rue Notre-Dame (voir plan);
- de retirer les panneaux explicatifs concernant les virages en U sur la 43^e Avenue, dans la zone scolaire de Victor-Thérien, et d'abroger la résolution CA06 190296 au sujet de ces panneaux;
- de prolonger la zone de stationnement 15 minutes sur la 43^e Avenue, côté ouest, vers le nord jusqu'à la limite de propriété de l'école Victor-Thérien (voir plan);
- d'aménager une traverse de piste cyclable sur la rue Notre-Dame pour la piste du Rail, entre la 29^e Avenue et la rue Dawes (voir plan);
- de retirer le panneau d'arrêt amovible utilisé par l'école Philippe-Morin pour régler la circulation sur la 19^e Avenue, anciennement fourni par la Ville;
- d'abroger la résolution CA06 190295 au sujet de l'intersection de la rue Victoria et de la 41^e Avenue et refuser d'installer les panneaux d'arrêt « saisonnier » sur la 10^e Avenue, entre les rues Victoria et Saint-Antoine, ainsi que sur la rue Victoria, à l'intersection de la 41^e Avenue;
- d'apporter les changements suivants à la circulation d'un secteur (voir plan) :
 - de rendre la 13^e Avenue à sens unique vers le nord, entre les rues Provost et Sherbrooke;

- de rendre la 12^e Avenue à sens unique vers le sud, entre les rues Saint-Antoine et Sherbrooke;
- de rendre la 11^e Avenue à sens unique vers le nord, entre les rues Provost et Sherbrooke;
- de retirer les deux arrêts sur la rue Sherbrooke, à l'intersection de la 12^e Avenue;
- d'interdire le stationnement sur la rue Provost, côté nord, à l'ouest de la 12^e Avenue;
- d'apporter les changements suivants à la circulation d'un secteur (voir plan) :
 - d'interdire le stationnement sur la 26^e Avenue, côté est, entre le boulevard Saint-Joseph et le cul-de-sac au nord de la rue Notre-Dame;
 - de rendre la 23^e Avenue à sens unique vers le nord, de la rue Notre-Dame vers son extrémité nord se terminant sur le lot numéro 4 450 670;
 - de rendre la circulation à sens unique vers l'ouest sur la partie du lot numéro 4 450 670 aménagée comme voie de circulation et reliant les extrémités nord des 23^e et 24^e Avenues;
 - de rendre la 24^e Avenue à sens unique vers le sud, de son extrémité nord se terminant sur le lot numéro 4 450 670 jusqu'au boulevard Saint-Joseph.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-25 10:57

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197536003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 3 avril 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le comité de circulation de l'arrondissement de Lachine a tenu une réunion statutaire le 3 avril 2019 afin d'analyser les diverses demandes reçues des citoyens depuis la dernière réunion en matière de circulation de stationnement. Suite à cette rencontre, le comité propose ses recommandations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 190062 (11 mars 2019) - Autorisation de modifications de la signalisation pour les différents stationnements municipaux réglementés autour du Marché public de Lachine

CA18 190182 (11 juin 2018) - Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 8 mai 2018

CA18 190183 (11 juin 2018) - Autorisation d'installer de la signalisation interdisant le stationnement sur le côté sud de la rue Victoria, entre la 46e Avenue et la 34e Avenue, afin d'aménager des voies cyclables

CA06 190295 (12 juin 2006) - Comité de circulation - Rue Victoria, côtés sud et nord, intersections des 54e et 41e avenues - Signalisation

CA06 190296 (12 juin 2006) - Comité de circulation - 43e Avenue aux abords de l'école Victor-Thérien - Panneaux de signalisation

DESCRIPTION

Les décisions attendues du conseil pour donner suite aux recommandations du comité sont les suivantes (voir pièces jointes pour localisations exactes) :

Approuver les recommandations du comité pour les demandes suivantes :

- Enlever la zone de débarcadère pour livraison sur la 8e Avenue, côté est, au nord de la rue Notre-Dame (ancienne SAQ);
- Enlever la zone de stationnement réservé aux taxis sur la rue Notre-Dame, côté nord, à l'est de la 10e Avenue;
- Interdire le stationnement sur la rue Saint-Antoine, côté sud, aux deux extrémités du tronçon entre la 1ère Avenue et l'avenue George-V (voir plan);
- Enlever le panneau de direction de voies situé sur le chemin de la Côte-de-Liesse à l'ouest de la 43e Avenue (voir plan);
- Installer des panneaux d'interdiction de stationnement, excepté livraison, sur la 7e Avenue, côté est, au nord de la rue Notre-Dame (voir plan);

- Enlever les panneaux explicatifs concernant les virages en U sur la 43e Avenue, dans la zone scolaire de Victor-Thérien:
 - Abroger la décision CA06 190296 au sujet de ces panneaux;
- Prolonger la zone de stationnement 15 minutes sur la 43e Avenue, côté ouest, vers le nord jusqu'à la limite de propriété de l'école Victor-Thérien (voir plan);
- Aménager une traverse de piste cyclable sur la rue Notre-Dame pour la piste du Rail, entre la 29e Avenue et la rue Dawes (voir plan);
- Retirer le panneau d'arrêt amovible utilisé par l'école Philippe-Morin pour régler la circulation sur la 19e Avenue, fourni anciennement par la Ville;
- Ne plus installer les panneaux d'arrêt "saisonnier" sur la 10e Avenue, entre les rues Victoria et Saint-Antoine, ainsi que sur la rue Victoria, à l'intersection de la 41e Avenue;
 - Abroger la décision CA06 190295 au sujet de l'intersection de la rue Victoria et de la 41e Avenue;
- Apporter les changements suivants à la circulation d'un secteur (voir plan):
 - Rendre la 13e Avenue à sens unique vers le nord, entre les rue Provost et Sherbrooke;
 - Rendre la 12e Avenue à sens unique vers le sud, entre les rues Saint-Antoine et Sherbrooke;
 - Rendre la 11e Avenue à sens unique vers le nord, entre les rue Provost et Sherbrooke;
 - Enlever les deux arrêts sur la rue Sherbrooke, à l'intersection avec la 12e Avenue;
 - Interdire le stationnement sur la rue Provost, côté nord, à l'ouest de la 12e Avenue;
- Apporter les changements suivants à la circulation d'un secteur (voir plan):
 - Interdire le stationnement sur la 26e Avenue, côté est, entre le boulevard Saint-Joseph et le cul-de-sac au nord de la rue Notre-Dame;
 - Rendre la 23e Avenue à sens unique vers le nord, de la rue Notre-Dame vers son extrémité nord se terminant sur le lot numéro 4 450 670;
 - Rendre la circulation à sens unique vers l'ouest sur la partie du lot numéro 4 450 670 aménagée comme voie de circulation et reliant les extrémités nord de la 23e Avenue et de la 24e Avenue;
 - Rendre la 24e Avenue à sens unique vers le sud, de son extrémité nord se terminant sur le lot numéro 4 450 670 jusqu'au boulevard Saint-Joseph.

En vertu du règlement Délégation aux fonctionnaires (RCA-08-199002), les autres recommandations du comité font l'objet d'une décision déléguée (dossier portant le numéro 2197536002).

JUSTIFICATION

Le présent dossier contient les recommandations du comité devant être approuvées par le conseil d'arrondissement afin d'améliorer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes dans les rues de l'arrondissement. L'adoption et l'application des normes relatives au contrôle de la circulation et stationnement sur rue, tant sur les rues locales qu'artérielles relèvent du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier assure une amélioration de la qualité de vie des résidents par des mesures d'apaisement de la circulation et des alternatives concernant le stationnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Concernant les deux dossiers de changement aux sens de circulation dans certaines rues, un plan de communication sera monté avec l'équipe des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée par la Direction des travaux publics dans les 60 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement, à l'exception des changements de sens uniques, lesquels seront planifiés en concert avec la division des communications.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria GORA
Ingénieure, chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2019-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1197536004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autorisation de réserver huit places de stationnement pour les voitures électriques en recharge à l'arrondissement de Lachine

D'autoriser la réservation de huit places de stationnement pour les voitures électriques en recharge à l'arrondissement de Lachine, et ce, aux endroits désignés ci-après :

- deux places dans le stationnement municipal du Club de canoë (2105, boulevard Saint-Joseph);
- deux places dans le stationnement municipal du chalet du parc LaSalle (805, rue Saint-Antoine);
- deux places dans le stationnement municipal de l'aréna Pierre "Pete" Morin (1925, rue Saint-Antoine);
- deux places du côté sud de la rue Victoria, à proximité de l'intersection de la 17^e Avenue (hors chaussée).

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 22:38**Signataire :**

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197536004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autorisation de réserver huit places de stationnement pour les voitures électriques en recharge à l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal déploie des bornes de recharge pour voitures électriques dans le cadre de la « Stratégie d'électrification des transports 2016-2020, Électrisons Montréal ». Pour 2019, plusieurs nouvelles bornes sont proposées à l'arrondissement de Lachine. Chaque borne installée comporte deux branchements et est donc associée à deux places de stationnement. Les places de stationnement devront être munies d'une signalisation les réservant aux voitures électriques en recharge afin d'optimiser leur utilisation. Dans le cas où une place de stationnement se trouve à un endroit payant (tel qu'un parcomètre), les frais pour le stationnement s'appliquent toujours.

Les emplacements ont été choisis par l'arrondissement, en collaboration avec les services centraux. Les contraintes exigées pour le choix des emplacements incluent la disponibilité d'alimentation (Hydro-Québec), la largeur suffisante du trottoir (2,8 m) et un point d'intérêt (générateur de déplacements). Cette année, des stationnements municipaux sont aussi inclus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 190184 (11 juin 2018) - Autorisation de réserver dix places de stationnement aux voitures électriques en recharge à l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Réserver huit places de stationnement aux voitures électriques en recharge :

- deux places dans le stationnement municipal du Club de canoë (2105, boulevard Saint-Joseph);
- deux places dans le stationnement municipal du chalet du parc LaSalle (805, rue Saint-Antoine);

- deux places dans le stationnement municipal de l'aréna Pierre "Pete" Morin (1925, rue Saint-Antoine);
- deux places du côté sud de la rue Victoria, à proximité de l'intersection de la 17^e Avenue (hors chaussée).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les bornes de recharge pour voitures électriques permettent de faciliter et de promouvoir l'utilisation des voitures électriques, reconnues pour leur contribution à la réduction des gaz à effet de serre. Le plan local de développement durable 2016-2020 prévoit une cible, pour 2020, de dix places de stationnement équipées de bornes de recharge. L'arrondissement comptait déjà quatre places en 2016. L'ajout, en 2018, de dix places nous a permis d'atteindre et dépassé la cible pour 2020, soit pour un total de quatorze places. Les huit nouvelles places proposées pour 2019 permettront vingt-deux places équipées de bornes de recharge, soit dépasser le double de la cible pour 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée par la Direction des travaux publics en coordination avec le projet d'installation des bornes électriques.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria GORA
Ingénieure, chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-16

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1196470010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount Vernon sur le lot portant le numéro 1 703 466 du cadastre du Québec

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002), la résolution autorisant l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount Vernon, sur le lot portant le numéro 1 703 466 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à l'immeuble situé au 100, avenue de Mount Vernon sur le lot portant le numéro 1 703 466 du cadastre du Québec, tel qu'illustré au plan du certificat de localisation joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, l'aménagement de six logements additionnels pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount Vernon, comprenant actuellement vingt-quatre (24) logements par droit acquis, est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger à la Grille des usages numéro 27A/38A ainsi qu'à la norme afférente au nombre de logements prévu à la Grille des normes d'implantation numéro 27B/38B, soit huit logements, qui est incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

BÂTIMENT

4. Le nombre de logements additionnels ne doit pas dépasser six unités tel qu'illustré en page 2 du document intitulé « Document de présentation » joint en annexe B à la présente résolution.

5. La classe d'usage « 160 – Habitation multifamiliale d'un maximum de quatre (4) étages » est autorisée.

6. Les transformations extérieures doivent être conformes à celles illustrées aux pages 3 à 8 du document intitulé « Document de présentation » joint en annexe B à la présente résolution.

SECTION 2

STATIONNEMENT

7. La configuration de l'aire de stationnement extérieure doit être conforme à celle illustrée en page 1 du document intitulé « Document de présentation » joint en annexe B à la présente résolution.

SECTION 3

AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION DES COURS

8. L'aménagement des cours doit être conforme à celui illustré au document intitulé « Plan d'aménagement extérieur » joint en annexe C à la présente résolution.

9. L'aménagement des cours illustré au document intitulé « Plan d'aménagement extérieur » joint en annexe C à la présente résolution doit être complété dans les douze (12) mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation.

SECTION 4

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

10. Toute demande de permis visant la transformation du bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), selon les objectifs et critères qui suivent, applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

1° favoriser un projet de transformation qui respecte le style architectural du bâtiment existant.

Critères :

1° les caractéristiques architecturales de la partie transformée doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 3 à 8 du document intitulé « Document de présentation » joint en annexe B à la présente résolution;

2° la nature, les dimensions, les matériaux et les couleurs des éléments architecturaux doivent s'harmoniser à ceux du bâtiment existant;

3° les matériaux de revêtement extérieur de la partie à transformer doivent s'harmoniser à ceux du bâtiment existant.

SECTION 5

DÉLAI DE RÉALISATION

11. Les travaux de transformation doivent débuter dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 6

GARANTIE MONÉTAIRE

12. La délivrance d'un certificat d'autorisation visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 50 000 \$.

13. La garantie monétaire visée à l'article 11 doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation complète des travaux visés par le certificat d'autorisation.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie monétaire.

ANNEXE A

CERTIFICAT DE LOCALISATION INCLUANT RAPPORT ET PLAN

ANNEXE B

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

ANNEXE C

PLAN D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-03-06 17:43

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount Vernon sur le lot portant le numéro 1 703 466 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'ajout de six (6) unités d'habitation pour le bâtiment situé au 100, avenue de Mount Vernon sur le lot portant le numéro 1 703 466 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le 100, avenue de Mount Vernon est un immeuble locatif de 24 logements, dont le rez-de-chaussée a longtemps été occupé par une salle de « bowling » et un dépanneur au coin de la rue des Érables et de l'avenue Milton.

L'immeuble a connu une succession de plaintes et d'interventions de la DDTSA en matière d'entreposage extérieur et de salubrité, jusqu'à son évacuation à l'été 2013. Depuis, il a été acquis par de nouveaux propriétaires qui ont souhaité maintenir sa vocation locative après une remise en état des logements et de l'enveloppe extérieure.

En 2015, les propriétaires avaient soumis un projet de rénovation qui incluait les éléments suivants :

- Rénovation complète des logements et des parties communes (électricité, mécanique, plomberie, murs, planchers, etc.);
- Remplacement de l'ensemble des fenêtres par des fenêtres en aluminium blanc, coulissantes et de même dimension;
- Remplacement de la partie au-dessus de la porte d'entrée sur la rue des Érables par du stucco couleur grise;
- Remplacement des portes de service sur l'avenue Milton par des portes en acier isolé, de couleur gris clair;
- Réparation des murs de façades lorsque nécessaire et réinstallation de la brique récupérée;

- Réparation des appuis de fenêtres lorsque nécessaire;
- Réparation de la marquise sur l'avenue de Mount Vernon.

Depuis, les logements remis à neuf ont été occupés et les requérants reviennent avec leur demande initiale d'ajout de logements au sous-sol, anciennement occupé par des commerces.

Rappelons que cette requête n'avait pas obtenu d'écho favorable, les membres estimaient alors que l'immeuble constituait une source de nuisance et que l'augmentation du nombre de résidents n'était pas souhaitable à ce moment. Toutefois, ils restaient ouverts à reconsidérer la demande une fois les rénovations achevées et le bâtiment occupé à nouveau.

Proposition

Les propriétaires projettent d'aménager six logements additionnels de type « studio » et d'une chambre à coucher sur la partie surélevée du sous-sol. La partie résiduelle accueillera des espaces de rangement, une laverie et un espace d'entreposage de déchets.

Afin de se conformer à la réglementation en matière de stationnement, les propriétaires projettent d'aménager une partie de l'espace vacant en aire de stationnement.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre PAUL-HUS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2019-02-28



Dossier # : 1196470009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'usage « 273 - Service rapide » pour le local situé au 1000, boulevard Saint-Joseph, partie de l'immeuble situé au 1000-1004, boulevard Saint-Joseph, sur le lot portant le numéro 2 133 857 du cadastre du Québec

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002), la résolution autorisant l'usage « 273 - Service rapide » pour le local situé au 1000, boulevard Saint-Joseph, partie de l'immeuble situé au 1000-1004, boulevard Saint-Joseph, sur le lot portant le numéro 2 133 857 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au local situé au 1000, boulevard Saint-Joseph, partie de l'immeuble situé au 1000-1004, boulevard Saint-Joseph, sur le lot portant le numéro 2 133 857 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré au plan du certificat de localisation joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, l'usage « 273 - Service rapide », relevant de la famille d'usages « 270 - Hébergement et restauration », dans le local situé au 1000, boulevard Saint-Joseph, partie de l'immeuble situé au 1000-1004, boulevard Saint-Joseph, est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger à la Grille des usages numéro 16A/38A qui est incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

4. Toute demande de permis visant la transformation du bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs riverains du boulevard Saint-Joseph ainsi que du secteur résidentiel aux abords du Musée de Lachine (2698), selon les objectifs et critères qui suivent, applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

1° favoriser un projet de rénovation qui vise à préserver et mettre en valeur les caractéristiques intrinsèques du bâtiment;

2° favoriser un projet de rénovation qui vise à préserver l'intégrité architecturale du bâtiment d'intérêt patrimonial supérieur en appliquant les principes et critères reconnus en la matière.

Critères :

1° les caractéristiques architecturales de la partie transformée doivent tendre à respecter le descriptif du document intitulé « Description des travaux extérieurs » joint en annexe B à la présente résolution;

2° la substitution de matériaux ou de composantes doit respecter scrupuleusement l'esprit de l'architecture originelle;

3° la conservation et la remise en état de matériaux et de composantes originelles ou d'intérêt doivent être privilégiées, cependant que le remplacement partiel doit être préféré à la substitution complète;

4° toute modification affectant les matériaux de parement ou de couverture, les éléments décoratifs, les portes et châssis, les garde-corps et autres composantes similaires doit respecter l'esprit de la composition architecturale originelle.

SECTION 2

DÉLAI DE RÉALISATION

5. Les travaux de transformation doivent débuter dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 3

GARANTIE MONÉTAIRE

6. La délivrance d'un certificat d'autorisation visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 20 000 \$.

7. La garantie monétaire visée à l'article 6 doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation complète des travaux visés par le certificat d'autorisation.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie monétaire.

ANNEXE A

CERTIFICAT DE LOCALISATION INCLUANT PLAN ET RAPPORT

ANNEXE B

DESCRIPTION DES TRAVAUX EXTÉRIEURS

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-03-06 17:43

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'usage « 273 - Service rapide » pour le local situé au 1000, boulevard Saint-Joseph, partie de l'immeuble situé au 1000-1004, boulevard Saint-Joseph, sur le lot portant le numéro 2 133 857 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à approuver la d'autoriser l'usage « 273 - Service rapide » pour le local situé au 1000, boulevard Saint-Joseph, partie de l'immeuble situé au 1000-1004, boulevard Saint-Joseph, sur le lot portant le numéro 2 133 857 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment au coin du boulevard Saint-Joseph et de la 10^e Avenue a récemment été acquis par de nouveaux propriétaires qui offrent l'espace commercial en location; espace pour lequel ils ont reçu presque exclusivement des propositions d'exploitation de cafés et de restaurants.

En effectuant les démarches auprès de l'arrondissement pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, les requérants ont été informés que le règlement sur le zonage ne permettait pas l'usage « Restaurant » dans la zone concernée.

Considérant le potentiel de l'emplacement, les nouveaux acquéreurs ont pris le parti de soumettre une demande de modification au Règlement sur le zonage.

Le projet de modification réglementaire a été présenté et recommandé par le CCU puis le premier projet a été adopté par le conseil d'arrondissement. Cependant, lors de la consultation publique, tenue au mois d'août 2018, les citoyens se sont opposés à la proposition d'autorisation des usages « Restaurant » et « Service rapide » à la grille des usages numéro 16A/38A, pour la zone M-420.

Les citoyens avaient alors soulevé deux éléments, le stationnement et la santé publique.

En effet, la question du stationnement s'est posée puisqu'aucune case n'est requise dans la

zone concernée. L'arrondissement prévoit en effet cette disposition afin d'encourager les commerces sur le boulevard Saint-Joseph. Les terrains étant, par ailleurs, de dimensions restreintes ou en grande partie occupés par les bâtiments existants, des aires de stationnement sont difficilement voire impossibles à aménager en cas de changement d'usage.

Notons également qu'un stationnement municipal est situé à proximité du bâtiment à l'étude bien que les citoyens ont opposé son occupation quasi permanente en période de pointe par les autobus scolaires et les véhicules des parents d'élèves.

En ce qui a trait à l'aspect de santé publique, les citoyens ont fait part de leur crainte de voir s'installer un restaurant offrant des aliments frits à proximité d'une école. Ils étaient d'avis qu'une telle modification réglementaire permettrait d'ouvrir le champ à ce type de commerces et irait à l'encontre des orientations de plusieurs guides canadiens faisant la promotion des zones scolaires sans restauration rapide.

Prenant en considération ces éléments, les requérants ont souhaité déposer une demande de projet particulier qui permettrait d'encadrer le projet et répondre aux craintes des citoyens.

La proposition

Les propriétaires du bâtiment ont actuellement une promesse de location pour un espace café. La future occupante prévoit de servir exclusivement des cafés, boissons à base de fruits et de légumes et des sandwiches frais. Les produits cuits, tels que le pain et les viennoiseries, proviennent de fournisseurs externes. Les requérants ne prévoient aucune cuisson ni dispositif visant cet usage.

En ce qui a trait à la devanture du commerce, les propriétaires ne projetaient initialement aucune modification autre que celle déjà effectuée, sans autorisation préalable, de repeindre les boiserie en noir.

Suite à la présentation du projet au CCU, les membres ont exigé que des travaux de remise en état de la devanture soient entrepris. Le requérant a donc soumis une lettre d'engagement à effectuer des travaux permettant de retourner à la couleur naturelle du bois et de remplacer les composantes irrécupérables à l'identique, le cas échéant. La lettre précise également l'échéancier des travaux.

Il a accompagné sa proposition d'une soumission d'un professionnel de la restauration.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 février 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre PAUL-HUS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2019-02-28

**Dossier # : 1186470059**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une station-service sur le lot portant le numéro 1 247 386 du cadastre du Québec (1650, rue Notre-Dame)

D'autoriser la directrice - travaux publics à signer l'entente avec la CORPORATION PÉTROLES PARKLAND, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine;

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002), le projet de résolution approuvant la démolition des constructions existantes et la construction d'une nouvelle station-service sur le lot portant le numéro 1 247 386 du cadastre du Québec (1650, rue Notre-Dame), aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 1 247 386 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Plan accompagnant un certificat de localisation » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition des constructions existantes ainsi que la construction d'une nouvelle station-service sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 4.1.3.1, 4.2.1, 4.2.8.2, 4.7, 4.14.2 d), 4.14.5 g), 4.15, 4.16.4.3.2, 6.3.1.2.1 b), 6.3.1.2.4 a) et 7.7.3 du Règlement sur le zonage (2710) ainsi qu'à la hauteur minimale et au coefficient d'occupation du sol minimal prévus à la Grille des normes d'implantation numéro 15B/38B relative à la zone C -415 et incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION 1 BÂTIMENT

4. La hauteur minimale du bâtiment est de 4,5 mètres.
5. L'implantation du bâtiment doit être conforme à celle illustrée sur le plan intitulé « Implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

SECTION 2 AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION DES COURS

6. L'aménagement paysager doit être conforme à celui illustré aux pages 2 et 3 du document intitulé « Aménagement paysager » joint en annexe C à la présente résolution.
7. Des plantes grimpantes doivent être prévues et maintenues le long de toutes les clôtures séparant le bâtiment du secteur résidentiel adjacent.
8. L'occupation de la cour avant doit être conforme à celle illustrée sur le plan intitulé « Implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

SECTION 3 AFFICHAGE

9. L'installation d'une seule enseigne sur poteau est autorisée.
10. L'implantation de l'enseigne sur poteau doit être conforme à celle illustrée sur le plan intitulé « Implantation » joint en annexe B à la présente résolution.
11. Les dimensions de l'enseigne sur poteau doivent être conformes à celles illustrées à la page 1 du document intitulé « Affichage » joint en annexe D à la présente résolution.

SECTION 4 OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

12. Toute demande de permis visant la construction d'un bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), selon les objectifs et critères qui suivent :

Objectifs :

- 1° favoriser la construction d'un projet qui s'intègre, sur le plan architectural, au caractère dominant de l'ensemble des bâtiments du secteur d'insertion;
- 2° favoriser la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs et faire en sorte que le bâtiment dégage une image de qualité supérieure;
- 3° favoriser un style architectural qui intègre au milieu d'insertion la forme, le volume, les couleurs et les types de matériaux de revêtement du bâtiment.

Critères :

- 1° l'utilisation de types, d'agencements et de couleurs de matériaux de revêtement s'inspirant de ceux des bâtiments composant le milieu d'insertion doit être favorisée;

2° le bâtiment doit s'inscrire dans une échelle, des proportions et une hauteur qui s'harmonisent à celles des bâtiments composant le milieu d'insertion;
3° le prolongement du revêtement de la façade principale sur les murs latéraux et sur toute façade donnant sur une rue doit être favorisé;

4° un bâtiment au parti architectural contemporain doit être favorisé;

5° les caractéristiques architecturales du bâtiment ainsi que sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées dans le document intitulé « Proposition » joint en annexe E à la présente résolution.

SECTION 5

DÉLAI DE RÉALISATION

13. Les travaux de construction doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 6

GARANTIE MONÉTAIRE

14. Préalablement à la délivrance du permis de construction du bâtiment, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 78 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A

PLAN ACCOMPAGNANT UN CERTIFICAT DE LOCALISATION

ANNEXE B

PLAN INTITULÉ « IMPLANTATION »

ANNEXE C

DOCUMENT INTITULÉ « AMÉNAGEMENT PAYSAGER »

ANNEXE D

DOCUMENT INTITULÉ « AFFICHAGE »

ANNEXE E

DOCUMENT INTITULÉ « PROPOSITION »

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-23 14:03

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1186470059**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une station-service sur le lot portant le numéro 1 247 386 du cadastre du Québec (1650, rue Notre-Dame)

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002), la résolution approuvant la démolition des constructions existantes et la construction d'une nouvelle station-service au 1650, rue Notre-Dame, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 1 247 386 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Plan accompagnant un certificat de localisation » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition des constructions existantes ainsi que la construction d'une nouvelle station-service sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 4.1.3.1, 4.2.1, 4.2.8.2, 4.7, 4.14.2 d), 4.14.5 g), 4.15, 4.16.4.3.2, 6.3.1.2.1 b), 6.3.1.2.4 a) et 7.7.3 du Règlement sur le zonage (2710) ainsi qu'à la hauteur minimale et au coefficient d'occupation du sol minimal prévus à la Grille des normes d'implantation numéro 15B/38B relative à la zone C -415 et incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION 1

BÂTIMENT

4. La hauteur minimale du bâtiment est de 4,5 mètres.

5. L'implantation du bâtiment doit être conforme à celle illustrée sur le plan intitulé « Implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

SECTION 2

AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION DES COURS

6. L'aménagement paysager doit être conforme à celui illustré aux pages 2 à 4 du document intitulé « Aménagement paysager » joint en annexe C à la présente résolution.

7. Des plantes grimpantes doivent être prévues et maintenues le long de toutes les clôtures séparant le bâtiment du secteur résidentiel adjacent.

8. L'occupation de la cour avant doit être conforme à celle illustrée sur le plan intitulé « Implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

SECTION 3

AFFICHAGE

9. L'installation d'une seule enseigne sur poteau est autorisée.

10. L'implantation de l'enseigne sur poteau doit être conforme à celle illustrée sur le plan intitulé « Implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

11. Les dimensions de l'enseigne sur poteau doivent être conformes à celles illustrées à la page 2 du document intitulé « Affichage » joint en annexe D à la présente résolution.

SECTION 4

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

12. Toute demande de permis visant la construction d'un bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), selon les objectifs et critères qui suivent :

Objectifs :

- 1° favoriser la construction d'un projet qui s'intègre, sur le plan architectural, au caractère dominant de l'ensemble des bâtiments du secteur d'insertion;
- 2° favoriser la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs et faire en sorte que le bâtiment dégage une image de qualité supérieure;
- 3° favoriser un style architectural qui intègre au milieu d'insertion la forme, le volume, les couleurs et les types de matériaux de revêtement du bâtiment.

Critères :

- 1° l'utilisation de types, d'agencements et de couleurs de matériaux de revêtement s'inspirant de ceux des bâtiments composant le milieu d'insertion doit être favorisée;
- 2° le bâtiment doit s'inscrire dans une échelle, des proportions et une hauteur qui s'harmonisent à celles des bâtiments composant le milieu d'insertion;
- 3° le prolongement du revêtement de la façade principale sur les murs latéraux et sur toute façade donnant sur une rue doit être favorisé;
- 4° un bâtiment au parti architectural contemporain doit être favorisé;

5° les caractéristiques architecturales du bâtiment ainsi que sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées dans le document intitulé « Proposition » joint en annexe E à la présente résolution.

SECTION 5 DÉLAI DE RÉALISATION

13. Les travaux de construction doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 6 GARANTIE MONÉTAIRE

14. Préalablement à la délivrance du permis de construction du bâtiment, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 78 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A PLAN ACCOMPAGNANT UN CERTIFICAT DE LOCALISATION

ANNEXE B PLAN INTITULÉ « IMPLANTATION »

ANNEXE C DOCUMENT INTITULÉ « AMÉNAGEMENT PAYSAGER »

ANNEXE D DOCUMENT INTITULÉ « AFFICHAGE »

ANNEXE E DOCUMENT INTITULÉ « PROPOSITION »

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-25 15:50

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470059**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une station-service sur le lot portant le numéro 1 247 386 du cadastre du Québec (1650, rue Notre-Dame)

CONTENU**CONTEXTE**

La nécessité d'écrire ce sommaire décisionnel Addenda est pour ajouter une pièce au dossier.

En effet, lors de la planification du projet de démolition et de reconstruction de la station-service au coin de la rue Notre-Dame et les 16^e Avenue et 17^e Avenue, des conditions quant à l'abattage d'un arbre sur le domaine public, le long de la rue Notre-Dame et son remplacement sur la 16^e Avenue, ont été émises par l'unité responsable de l'horticulture à l'arrondissement de Lachine. Ces conditions devaient faire l'objet d'une entente bipartite entre la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine et le requérant (CORPORATION PÉTROLES PARKLAND - Ultramar).

Cette entente, à signer par les deux parties suite à la résolution du conseil d'arrondissement, est ajoutée en pièce jointe Addenda.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement - Lachine

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470059

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une station-service sur le lot portant le numéro 1 247 386 du cadastre du Québec (1650, rue Notre-Dame)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à tenue de la consultation publique, le 5 décembre 2018, des modifications ont été apportées à la proposition de reconstruction de la station-service sur la rue Notre-Dame. Les détails de ces modifications ainsi que l'argumentaire soutenant les dispositions dont la nouvelle proposition ne tient pas compte sont présentés dans ce qui suit :

Le bâtiment

- le conseil a demandé la suppression du revêtement métallique jaune sur les façades avant et arrière du bâtiment, le jaune étant le code marketing du commerce abordable, voire, à bas prix. -Le requérant souhaite toutefois maintenir le revêtement qu'il considère partie intégrante de l'image de la compagnie. Il mentionne que sa suppression rendrait l'enseigne (uniquement présente sur le bâtiment) peu ou pas visible. De plus, la diminution de la surface du revêtement jaune donnerait, dans ce cas, l'effet indésirable du bas de gamme;
- les fausses fenêtres le long de la façade sur la 17^e Avenue ont été supprimées et remplacées par la même brique que le reste du bâtiment, avec une section en revêtement métallique afin d'éviter la monotonie d'un mur plein le long de la 17^e Avenue. Un troisième arbre est ajouté le long de la façade permettant une alternative à un mur de verdure demandé.
- il a été demandé d'inverser l'aménagement intérieur du dépanneur de manière à pouvoir prévoir une fenêtre sur la façade donnant sur la rue Notre-Dame. Cette démarche n'a pu être entreprise puisque l'aménagement intérieur initialement proposé correspond à un plan-type du fonctionnement d'un dépanneur situé dans une station-service et répond aux besoins de ses différents usagers, dont:
 1. Surveillance des différentes sections du commerce, intérieures et extérieures (réfrigérateurs, cellier, autres produits, pompes, caisse)
 2. Aménagement de l'entrée et de la sortie dans des sens opposés afin de guider l'utilisateur à travers l'espace commercial;
 3. Proximité du bureau pour le dépôt des recettes (sécurité des employés)

Le site

- la fosse de plantation situées dans le coin sud-ouest du stationnement a été agrandie, sans diminution du nombre de cases de stationnement nécessaire au fonctionnement du site. Les supports à vélos seront entourés d'une clôture ornée de vigne;
- un deuxième arbre a été ajouté dans la fosse de plantation située au nord du stationnement;
- la fosse de stationnement située dans le coin nord-est du stationnement a été agrandie, toutefois, l'arbre prévu étant à grand déploiement, et considérant l'espace disponible, un deuxième arbre n'est pas recommandé afin de favoriser la croissance du premier;
- le conseil a demandé le remplacement du Lilas japonais prévu le long de la 17^e Avenue par d'autres espèces. Le plan d'aménagement extérieur a été maintenu puisque le Tulipier de Virginie doit être planté à 4 mètres des lignes, ce qui ne convient pas. Le seul Pin Blanc de l'Ouest qui ne nécessite aucun dégagement des lignes est le 'Glauca Pendula' et requière une zone rustique 2b alors que Montréal est 5b, ce qui ne convient pas. Seules certaines sortes d'Amélanchier pourrait convenir;
- ajout d'un arbre sur la 17^e Avenue;
- ajout d'un distributeur de lave-vitre.

Affichage

- suppression de la partie "Marché express" de l'enseigne sur poteau;
- ajout du numéro de bâtiment sur la façade avant dans une police classique;

Les documents joints au règlement de PPCMOI ont été modifiés de manière à refléter les changements apportés au projet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement - Lachine

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470059

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une station-service sur le lot portant le numéro 1 247 386 du cadastre du Québec (1650, rue Notre-Dame)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la construction d'une station-service sur le lot portant le numéro 1 247 386 du cadastre du Québec (1650, rue Notre-Dame).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La station-service Ultramar, au coin de la rue Notre-Dame et de la 16^e Avenue, revêt un nouveau look à l'instar de quelques autres stations sur le territoire montréalais. Le nouveau concept vise principalement à créer un service de proximité incluant un débit d'essence et un dépanneur.

Actuellement, le site compte un kiosque et un lave-auto en plus des pompes d'essence. Le tout sera donc démoli pour laisser place au nouveau projet. L'analyse préliminaire de ce dernier a démontré d'emblée une non-conformité dans le coefficient d'occupation du sol, un élément de la densité qui ne peut être traité en dérogation mineure.

En effet, étant donné le taux d'implantation au sol important permis sur la rue Notre-Dame (98 %), le coefficient d'occupation du sol minimal qui correspond au rapport de l'ensemble des superficies de plancher par celle du terrain est également important. Cependant, la nature de l'activité sur le terrain à l'étude n'exige qu'une occupation du sol minime que constitue le bâtiment du dépanneur, soit 20 % de l'ensemble du terrain.

Afin de remédier à la situation et permettre la réalisation du projet, les requérants ont déposé une demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Ce dernier, en plus de traiter les différentes non conformités au règlement de zonage, s'attarde aux éléments de PIIA et à la démolition de l'existant.

Architecture

Implantation et volumétrie

Les concepteurs ont opté pour une implantation du bâtiment abritant le dépanneur le long de la rue William-McDonald libérant ainsi le reste du terrain pour la station de pompes à essence.

La construction est une structure linéaire qui suit les lignes de lot arrière et sur les rues Notre-Dame et William-McDonald ainsi que la ligne correspondant au triangle de visibilité à l'intersection des deux (2) artères précédemment citées.

Fenestration

La proposition offre une large fenestration sur les façades avant et arrière, de pleine hauteur.

Revêtement extérieur

Pour le revêtement extérieur, le bâtiment arbore une alternance de brique rouge-brun et de panneaux d'acier corrugué de couleur gris fusain que l'on retrouve également en encadrement des parties vitrées et en écran opaque entourant les appareils mécaniques au toit.

Deux sections en revêtement métallique profilé de couleur jaune, sur chacune des façades avant et arrière sont prévues pour accueillir les enseignes.

Fonctionnement du site

Espace vert et plantation

Une bande intermittente de verdure est prévue le long de la rue Notre-Dame et de la 16^e Avenue. L'emprise municipale autour du site sera également aménagée en espace vert.

Sur la rue Notre-Dame, et afin de créer des accès conformes et sécuritaires, un des arbres sera déplacé.

L'entrée charretière sur la 16^e Avenue sera réduite afin de créer un espace vert supplémentaire qui accueillera trois (3) nouveaux arbres sur l'emprise de la Ville.

Gestion des déchets

Deux (2) conteneurs semi-enfouis, de forme circulaire, sont prévus en cour avant, au niveau du décroché situé au nord du terrain.

Stationnement

Sept (7) cases de stationnement sont prévues le long de la façade avant du bâtiment du dépanneur pour les besoins des clients de celui-ci, dont une case pour personne à mobilité réduite ainsi que deux (2) autres espaces le long de la 16^e Avenue.

Circulation

Un plan de circulation soumis par les requérants démontre l'itinéraire des camions d'approvisionnement des pompes. Celui-ci emprunte l'accès au terrain situé sur la 16^e Avenue et celui sur la rue Notre-Dame proche de l'intersection de ces deux artères afin de limiter les déplacements des camions à cette partie du terrain.

Un troisième accès est également prévu sur la rue Notre-Dame.

Affichage

Le projet prévoit deux (2) types d'affichage, sur le bâtiment et sur poteau. Ainsi, une (1) enseigne en lettrage occupera les panneaux métalliques de couleur jaune, prévus sur chacune des façades avant et arrière.

À l'intersection de la 16^e Avenue et de la rue Notre-Dame, une enseigne sur poteau, avec panneau numérique, est proposée.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juin 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-10-29

**Dossier # : 1196470006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 3194, boulevard Saint-Joseph et la construction d'un bâtiment mixte, commercial et résidentiel sur le lot portant le numéro 1 898 459 du cadastre du Québec

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002), la résolution autorisant la démolition du bâtiment situé au 3194, boulevard Saint-Joseph et la construction d'un bâtiment mixte, commercial et résidentiel sur le lot portant le numéro 1 898 459 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 1 898 459 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint à son annexe A.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment mixte comprenant un usage commercial ainsi qu'un maximum de neuf (9) logements sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger :

1° aux articles 4.1.1 a), 4.7 et 4.14.3 c) et e) du Règlement sur le zonage (2710);

2° à la note 26 à laquelle réfère la grille des usages numéro 16A/38A pour la zone M-403 et qui est incluse à l'annexe B du Règlement sur le zonage (2710);

3° aux usages prévus à la grille des usages numéro 16A/38A pour la zone M-403 et qui est incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710);

4° au nombre maximal de logements par bâtiment et aux marges de recul minimales prévus à la grille des normes d'implantation numéro 16B/38B pour la zone M-403 et qui est incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION 1

DÉMOLITION

4. La démolition du bâtiment existant est autorisée.

5. Les travaux de démolition doivent débuter dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 2

USAGES

6. Le rez-de-chaussée du bâtiment doit être occupé par un usage commercial.

7. Les étages supérieurs au rez-de-chaussée doivent être occupés par un usage résidentiel.

8. En plus des usages autorisés par le Règlement sur le zonage (2710), l'usage commercial traiteur est autorisé.

9. Le nombre de logements ne doit pas dépasser neuf (9).

SECTION 3

BÂTIMENT

10. L'implantation du bâtiment doit être conforme à celle illustrée en gris à la page 1 du document intitulé « Plan projet d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

11. L'allée de circulation intérieure de l'aire de stationnement doit être conforme à celle illustrée à la page 7 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

SECTION 4

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

12. L'emplacement et l'aménagement des escaliers extérieurs en façade latérale gauche doivent être conformes à ceux illustrés aux pages 5, 6, 8 à 11 et 15 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

13. L'emplacement et l'aménagement de l'espace d'entreposage des déchets doivent être conformes à ceux illustrés aux pages 5 à 8 et 15 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

14. L'allée de circulation extérieure menant à l'aire de stationnement intérieure doit être conforme à celle illustrée à la page 7 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

15. L'allée de circulation extérieure doit être équipée d'un système de chauffage.

16. Les travaux d'aménagement paysager doivent être conformes à ceux illustrés à la page 6 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

17. Les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant la fin des travaux de construction.

18. Aucun appareil de climatisation ne doit être visible d'une voie publique.

19. Aucun équipement mécanique ou électrique ne doit être installé devant une façade publique.

20. Un équipement technique ou mécanique situé sur le toit doit être dissimulé derrière un écran, tel qu'il est illustré aux pages 3 et 4 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

SECTION 5

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

21. Toute demande de permis de construction du bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3) et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs riverains du boulevard Saint-Joseph ainsi que du secteur résidentiel aux abords du Musée de Lachine (2698), selon les objectifs et critères qui suivent :

Objectifs :

1° favoriser la mixité des usages et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° favoriser la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs et faire en sorte que le bâtiment dégage une image de qualité supérieure;

3° favoriser l'insertion en continuité avec le milieu d'accueil tout en reconnaissant l'autonomie de conception en fonction de l'hétérogénéité du boulevard Saint-Joseph;

4° favoriser la diversité, l'importance et l'intérêt respectifs des apports successifs sur le boulevard Saint-Joseph et leur impact sur la définition des espaces publics auxquels ils sont associés;

5° favoriser une construction visant à accroître la qualité d'ensemble du paysage architectural en dépit de l'hétérogénéité architecturale passablement élevée.

Critères :

1° les caractéristiques architecturales du bâtiment ainsi que sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 2 à 4 et 13 à 16 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution;

2° les façades du bâtiment doivent être articulées de manière à présenter des décrochés et des retraits afin de briser toute linéarité et diminuer l'effet d'une polarisation importante de l'immeuble;

3° les façades publiques doivent être traitées de manière à offrir une transparence et un dynamisme, notamment créés par les entrées commerciales et la fenestration des étages supérieurs;

4° le rez-de-chaussée du bâtiment doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

5° le rez-de-chaussée commercial doit se distinguer de la partie supérieure par son architecture;

6° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à assurer un lien avec le domaine public;

7° l'aménagement de la terrasse commerciale doit s'intégrer à la composition d'ensemble de l'immeuble et mettre ses caractéristiques architecturales en valeur sans en masquer la façade;

8° les équipements mécaniques ou électriques installés sur l'immeuble ou sur le toit doivent faire partie intégrante de la composition et du traitement architectural de l'ensemble.

SECTION 6

DÉLAI DE RÉALISATION

22. Les travaux de construction doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 7

GARANTIE MONÉTAIRE

23. Préalablement à la délivrance du permis de construction du bâtiment, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 38 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A

PLAN DATÉ DU 20 SEPTEMBRE 2010 PRÉPARÉ PAR L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE FRANÇOIS HOULE, MINUTE 12362

ANNEXE B

DOCUMENT INTITULÉ « PLAN PROJET D'IMPLANTATION » DATÉ DU 5 AVRIL 2019 PRÉPARÉ PAR L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE FRANÇOIS HOULE, MINUTE 19220

ANNEXE C

DOCUMENT INTITULÉ « PROPOSITION »

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-25 15:45

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 3194, boulevard Saint-Joseph et la construction d'un bâtiment mixte, commercial et résidentiel sur le lot portant le numéro 1 898 459 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à approuver la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 1 898 459 du cadastre du Québec (3194, boulevard Saint-Joseph).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment à l'étude, au coin du boulevard Saint-Joseph et de la 32^e Avenue, abrite, depuis 2009, le restaurant Andrea L'Authentique, que le propriétaire souhaiterait réintégrer à son nouveau développement qui compte un volet résidentiel en plus du rez-de-chaussée commercial.

La proposition

Le projet consiste en un bâtiment de trois (3) étages et d'une mezzanine occupant près de 70 % du terrain. Le premier niveau est destiné à accueillir l'actuel établissement de restauration, les étages supérieurs comptent neuf (9) unités de logement.

Le bâtiment

Le volume, entièrement en brique, suit la configuration irrégulière du terrain. La partie avant du rez-de-chaussée est entièrement vitrée et présente un retrait le long de la 32^e Avenue. Les façades latérales de ce niveau sont également ponctuées de deux (2) espaces en retrait visant à accueillir les entrées respectives de chaque usage.

Les façades des étages supérieurs sur la ruelle sont également séquencées de retraits occupés par les balcons. Des terrasses sont prévues dans l'espace résiduel libéré par les mezzanines sur le toit.

Le volume arbore une abondante fenestration, de dimensions différentes, suivant un

séquentiel irrégulier.

Stationnement

L'aire de stationnement occupe la quasi-totalité du sous-sol et compte neuf (9) espaces destinés aux appartements. L'accès au terrain s'effectue par une rampe aménagée à l'arrière du bâtiment (façade latérale gauche), par la 32^e Avenue.

Aménagement du terrain

L'implantation du bâtiment laisse peu de place à un aménagement paysager. Une terrasse extérieure est toutefois aménagée dans la pointe du terrain, entre le boulevard Saint-Joseph et la 32^e Avenue sur laquelle s'ouvre l'espace restaurant.

Gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles s'effectue à deux (2) niveaux. Un espace d'entreposage est prévu dans le stationnement intérieur pour les résidents et un conteneur sera installé à l'extrémité de la rampe d'accès au stationnement pour l'activité de restaurant ainsi que pour le transfert des déchets résidentiels les jours de collecte. Cette dernière est assurée par une compagnie privée, à un rythme hebdomadaire.

L'acceptabilité publique

Dans une optique d'anticipation sur l'accueil du projet par la population lachinoise, le promoteur a organisé une séance d'information au sein de son établissement, le 4 février dernier, à 18 h, suite à la publication d'un avis dans le journal local.

Seule une (1) personne s'est présentée à la séance. Ses interrogations ont tourné autour de l'intérêt patrimonial du bâtiment à démolir ainsi que sur les éléments susceptibles d'approbation référendaire justifiant la procédure de PPCMOI.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 février 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-11

Michel SÉGUIN
Responsable développement du territoire et
services administratifs

**Dossier # : 1196470033**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de mise en conformité d'un bâtiment commercial situé sur le lot portant le numéro 1 706 306 du cadastre du Québec (90, boulevard Montréal-Toronto)

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 4 avril 2019, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à la mise en conformité d'un bâtiment commercial situé sur le lot portant le numéro 1 706 306 du cadastre du Québec (90, boulevard Montréal-Toronto), ayant pour effet de permettre :

- une marge avant de 3,07 mètres, et ce, bien que la grille des normes d'implantation 33B/38B exige une marge avant de 4,9 mètres;
- l'implantation d'un bâtiment ayant une marge de recul avant de 3,07 mètres au lieu de 4,9 mètres nécessaires au respect de son alignement avec le bâtiment voisin, et ce, bien que le Règlement prévoit que sur un terrain contigu à un terrain déjà construit, la marge de recul avant minimale ne peut être inférieure à la marge de recul minimale du bâtiment voisin.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 22:37**Signataire :** Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de mise en conformité d'un bâtiment commercial situé sur le lot portant le numéro 1 706 306 du cadastre du Québec (90, boulevard Montréal-Toronto)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour la mise en conformité d'un bâtiment commercial situé sur le lot portant le numéro 1 706 306 du cadastre du Québec (90, boulevard Montréal-Toronto), permettant :

- une marge avant de 3,07 mètres au lieu de 4,9 mètres;
- l'implantation du bâtiment à une distance de 3,07 mètres au lieu de 4,9 mètres nécessaires au respect de son alignement avec le bâtiment voisin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En 2014, l'arrondissement a approuvé le projet de construction du nouveau restaurant Lafleur dans le quartier Saint-Pierre dont la construction s'est achevée en 2017. Lors de l'analyse du certificat de localisation remis par le propriétaire suite à la réalisation du projet, il s'est avéré que l'implantation du bâtiment n'est pas conforme puisqu'elle ne respecte pas la marge avant.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2019-04-24



Dossier # : 1196470024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel trifamilial sur le lot portant le numéro 2 133 979 du cadastre du Québec (315, 9e Avenue)

D'autoriser, selon les documents soumis en date des 29 juin et 3 août 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel trifamilial sur le lot portant le numéro 2 133 979 du cadastre du Québec (315, 9^e Avenue), ayant pour effet de permettre une allée de circulation d'une largeur de 2,7 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour une allée de circulation à double sens, une largeur minimale de 6 mètres.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 11:42

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel trifamilial sur le lot portant le numéro 2 133 979 du cadastre du Québec (315, 9e Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour l'agrandissement d'un nouveau bâtiment trifamilial sur le lot portant le numéro 2 133 979 du cadastre du Québec (315, 9^e Avenue) afin de permettre une allée de circulation d'une largeur de 2,7 mètres au lieu de 6 mètres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet, qui a fait l'objet d'une recommandation du comité de démolition, est un bâtiment trifamilial sur deux (2) étages. L'immeuble, de facture contemporaine, comptera trois (3) niveaux.

L'implantation en avant du terrain libère une aire de stationnement de trois (3) cases en cour arrière en plus d'un (1) espace aménagé sur une partie de cette même cour ainsi que dans les cours avant et latérale droite.

Les concepteurs prévoient un revêtement en maçonnerie dans un ton de rouge sur l'ensemble des façades. Les encadrements des portes et fenêtres ainsi que la structure des balcons seront en métal d'un gris similaire au clin.

Lors de l'analyse pour délivrance de permis, il s'est avéré que l'allée de circulation ne répondait plus à la réglementation en vigueur. En effet, une allée de circulation à double sens devrait respecter une largeur de 5,5 mètres pour un usage résidentiel.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-23

Michel SÉGUIN
Responsable développement du territoire et
services administratifs



Dossier # : 1196470032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial situé sur le lot portant le numéro 1 704 030 du cadastre du Québec (700, 54e Avenue)

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 28 mars 2019, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial situé sur le lot portant le numéro 1 704 030 du cadastre du Québec (700, 54^e Avenue), ayant pour effet de permettre un agrandissement en cour avant, et ce, bien que le Règlement prévoie, pour les bâtiments unifamiliaux, bifamiliaux et trifamiliaux, qu'un agrandissement doit être localisé dans les cours latérales ou arrière.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 22:36

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial situé sur le lot portant le numéro 1 704 030 du cadastre du Québec (700, 54e Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial situé sur le lot portant le numéro 1 704 030 du cadastre du Québec (700, 54^e Avenue) afin de permettre un agrandissement en cour avant, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour les bâtiments unifamiliaux, bifamiliaux et trifamiliaux, qu'un agrandissement doit être localisé dans les cours latérales ou arrière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment à l'étude avait fait, en 2006, l'objet d'une transformation de sa toiture initialement en fausse mansarde (Gameroff). Par la présente demande, les propriétaires souhaiteraient agrandir le premier étage de leur bâtiment, en cour avant et latérale, soit sur les deux artères bordant le terrain.

Sur la 54^e Avenue, l'ajout occupera l'ensemble de la façade et reprendra la fenestration existante. Sur la rue Victoria, l'agrandissement s'effectuera sur un peu plus de la moitié du mur, la seconde partie accueillera un nouveau balcon. L'ensemble sera surmonté d'un avant-toit de pente et de revêtement sensiblement identiques à la toiture. Les nouvelles façades seront recouvertes, pour leur part, d'un revêtement de brique similaire à l'existant.

L'analyse réglementaire du projet a mis en évidence une non-conformité qui porte sur l'agrandissement en cour avant puisque, dans son article 4.24 a), le Règlement sur le zonage prévoit que tout agrandissement doit être localisé dans les cours latérales ou arrière.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2019-04-24



Dossier # : 1196470022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 704 129 du cadastre du Québec (10800, chemin de la Côte-de-Liesse)

D'autoriser, selon les documents soumis en date des 5 novembre 2018 et 11 mars 2019, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à la construction d'un bâtiment commercial situé sur le lot portant le numéro 1 704 129 du cadastre du Québec (10800, chemin de la Côte-de-Liesse), ayant pour effet de permettre une allée de circulation d'une largeur de 1,35 mètre sur sa partie la plus étroite, et ce, bien que le Règlement prévoie, pour une allée de circulation à double sens, une largeur minimale de 6 mètres.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 08:22

Signataire : Michel SÉGUIN

 Directeur d'arrondissement adjoint
 Lachine , Direction du développement du territoire et des services
 administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1196470022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 704 129 du cadastre du Québec (10800, chemin de la Côte-de-Liesse)

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure, pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 704 129 du cadastre du Québec (10800, chemin de la Côte-de-Liesse) afin de permettre une allée de circulation d'une largeur de 1,35 mètre, sur sa partie la plus étroite, au lieu de 6 mètres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Pour le nouveau bâtiment du restaurant Lafleur sur le chemin de la Côte-de-Liesse, le requérant a soumis un projet sur le même lot et sensiblement sur le même emplacement que l'immeuble actuel. Celui-ci consiste en un bâtiment d'un (1) étage, implanté en L vers la rue, comptant une surélévation sur la partie arrière. L'analyse réglementaire du projet a permis de ressortir un certain nombre d'éléments dérogatoires essentiellement liés au verdissement et qui ont été travaillés de manière à rejoindre les standards de la réglementation municipale. Il en va de même en ce qui a trait à la hauteur du bâtiment qui a été ajustée afin d'atteindre les 6,4 mètres sur 80 % de superficie du bâtiment. Toutefois, la largeur de l'allée de circulation n'a pu être mise en conformité essentiellement dû à l'implantation du bâtiment et à la configuration du terrain. Les requérants demandent une dérogation mineure afin de permettre la réalisation de leur projet.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-23

Michel SÉGUIN
Responsable développement du territoire et
services administratifs



Dossier # : 1196470023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 704 129 du cadastre du Québec (10800, chemin de la Côte-de-Liesse)

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), les documents soumis en date des 5 novembre 2018 et 11 mars 2019 accompagnant une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 704 129 du cadastre du Québec (10800, chemin de la Côte-de-Liesse).

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 11:41

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 704 129 du cadastre du Québec (10800, chemin de la Côte-de-Liesse)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot portant le numéro 1 704 129 du cadastre du Québec (10800, chemin de la Côte-de-Liesse).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Depuis 2015, le propriétaire des Restaurants Lafleur projette la reconstruction de son établissement sur le chemin de la Côte-de-Liesse. Toutefois, des considérations techniques ont retardé la planification du projet.

Le requérant a finalement soumis un projet rejoignant l'essentiel des standards réglementaires. Celui-ci consiste en un bâtiment d'un (1) étage, implanté en L vers la rue, comptant une surélévation sur la partie arrière.

Architecture

Pour sa succursale le long de la voie de service, les restaurants Lafleur ont repris le concept approuvé sur la rue Saint-Jacques. Le bâtiment est largement vitré sur la façade avant et une grande partie des façades latérales. Sur la partie restante de ces dernières, un revêtement en brique dans deux (2) couleurs, brun et noir, est prévu. La brique noire présente sur la façade gauche se poursuit sur le mur arrière.

La partie supérieure du volume arrière est recouverte pour sa part d'un revêtement en aluminium blanc, agrémenté de panneaux verts du même matériau. Le volume avant sera couronné d'une bande métallique noire.

Fonctionnement du site

La nouvelle construction sera implantée en avant du lot portant le numéro 1 704 129.

- Stationnement et circulation

L'aire de stationnement est située sur la partie arrière du site, elle compte 58 cases et est séparée en deux espaces. L'allée de circulation contourne l'aire à proximité de l'immeuble et relie les accès situés sur le chemin de la Côte-de-Liesse et la 52^e Avenue. Elle mène également au parcours de commande au volant qui aboutit sur la seconde issue, sur la 52^e Avenue.

- Aménagement paysager

À l'exception de l'aire construite et celle occupée par le stationnement et les allées de circulation, l'ensemble du site est recouvert de verdure. Les espaces verts entourant directement le bâtiment seront plantés d'arbres feuillus, d'arbustes et de diverses plantes vivaces.

Afin de répondre aux standards réglementaires en matière de verdissement, des îlots de verdure sont aménagés dans l'aire de stationnement arrière, destinés à accueillir des arbres. Le site en compte 24 en totalité dont plusieurs longent la 52^e Avenue.

- Gestion des déchets

Le site est muni de deux (2) conteneurs semi-enfouis, situés en cour arrière. La collecte s'effectuera par une compagnie privée.

- Gestion de la neige

L'espace recouvert de gazon est d'une superficie importante qui permet de recevoir la neige déblayée durant la saison hivernale.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-23

Michel SÉGUIN
Responsable développement du territoire et
services administratifs

**Dossier # : 1196470019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement d'un bâtiment unifamilial situé sur le lot portant le numéro 1 247 194 du cadastre du Québec (55, 18e Avenue)

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 13 mars 2019, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à l'agrandissement, en cour arrière, d'un bâtiment unifamilial situé sur le lot portant le numéro 1 247 194 du cadastre du Québec (55, 18^e Avenue), ayant pour effet de permettre :

- une marge latérale de 2,5 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un bâtiment unifamilial, une marge latérale minimale de 3 mètres;
- une somme des marges latérales de 2,5 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un bâtiment unifamilial, une somme des marges latérales minimale de 3 mètres.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 08:10**Signataire :**

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement d'un bâtiment unifamilial situé sur le lot portant le numéro 1 247 194 du cadastre du Québec (55, 18e Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial sur le lot portant le numéro 1 247 194 du cadastre du Québec (55, 18^e Avenue), permettant :

- une marge latérale de 2,50 mètres au lieu de 3,0 mètres
- une somme des marges latérales de 2,50 mètres au lieu de 3,0 mètres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nouvellement propriétaire de l'immeuble à l'étude, le requérant a souhaité rénover et agrandir la propriété depuis peu inhabitée. L'analyse réglementaire du projet a permis de mettre en exergue la non-conformité de la marge latérale sud ainsi que la somme des marges. En effet, la proposition d'agrandissement du 55, 18^e Avenue prévoit le prolongement du mur existant, lui-même dérogatoire puisqu'implanté à moins de 3,0 mètres de la ligne de lot.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-23

Michel SÉGUIN
Responsable développement du territoire et
services administratifs



Dossier # : 1196470020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 55, 18e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs riverains du boulevard Saint-Joseph ainsi que du secteur résidentiel aux abords du Musée de Lachine (2698), les documents soumis en date du 13 mars 2019 accompagnant une demande de permis de construction pour l'agrandissement, en cour arrière, et la transformation de l'immeuble situé au 55, 18^e Avenue.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 08:17

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1196470020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 55, 18e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement et la transformation du bâtiment sis au 55, 18^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Nouvellement propriétaire des immeubles à l'étude, le requérant a souhaité rénover et agrandir les propriétés depuis peu inhabitées.
Agrandissement

Les deux (2) immeubles seront agrandis en cour arrière, travaux qui nécessitent une démolition partielle des deux volumes. Cependant, la démolition devant impliquer moins de 30 % de la superficie au sol, pour chacun des bâtiments, et considérant que le projet de transformation étant assujéti au PIIA, la demande n'est pas soumise au comité de démolition.

Transformation

Le requérant a initialement proposé un projet de remodelage complet des façades en reconfigurant les ouvertures et en remplaçant le revêtement extérieur. Les façades comptaient ainsi une plus large fenestration ainsi qu'une nouvelle distribution des ouvertures.

Lors de la première présentation au CCU, les membres avaient considéré la proposition peu intégrée au tronçon de la 18^e Avenue et souhaitaient que les concepteurs s'orientent vers une architecture plus classique. Ils avaient alors suggéré de revenir aux éléments caractéristiques du secteur.

Dans la nouvelle variante, la façade principale est conservée à l'exception de la fenestration. Celle-ci a été remodelée de façon à obtenir quatre (4) nouvelles ouvertures à l'étage et à supprimer les deux (2) fenêtres au rez-de-chaussée. Le modèle en hauteur, à guillotine, a été retenu pour cette partie. Le toit de la galerie sera recouvert d'acier noir et une nouvelle

corniche, dans le même matériau, ornera le haut de la façade. Le garde-corps existant sera remplacé par un baratin en aluminium noir.

Sur les façades latérale et arrière, de larges ouvertures, plus contemporaines, desservent les nouveaux aménagements intérieurs. L'ensemble des encadrements seront en aluminium noir.

Pour le revêtement extérieur, les requérants sont revenus au clin blanc, le vinyle a toutefois laissé place au fibrociment, sur l'ensemble des façades.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-23

Michel SÉGUIN
Responsable développement du territoire et
services administratifs



Dossier # : 1196470021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 57, 18e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs riverains du boulevard Saint-Joseph ainsi que du secteur résidentiel aux abords du Musée de Lachine (2698), les documents soumis en date du 13 mars 2019 accompagnant une demande de permis de construction pour l'agrandissement en cour arrière et la transformation de l'immeuble situé au 57, 18^e Avenue.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 08:18

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 57, 18e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement et la transformation du bâtiment sis au 57, 18^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nouvellement propriétaire des immeubles à l'étude, le requérant a souhaité rénover et agrandir les propriétés depuis peu inhabitées.
Agrandissement

Les deux (2) immeubles seront agrandis en cour arrière, travaux qui nécessitent une démolition partielle des deux volumes. Cependant, la démolition devant impliquer moins de 30 % de la superficie au sol, pour chacun des bâtiments, et considérant que le projet de transformation étant assujéti au PIIA, la demande n'est pas soumise au comité de démolition.

Transformation

Le requérant a initialement proposé un projet de remodelage complet des façades en reconfigurant les ouvertures et en remplaçant le revêtement extérieur. Les façades comptaient ainsi une plus large fenestration ainsi qu'une nouvelle distribution des ouvertures.

Lors de la première présentation au CCU, les membres avaient considéré la proposition peu intégrée au tronçon de la 18^e Avenue et souhaitaient que les concepteurs s'orientent vers une architecture plus classique. Ils avaient alors suggéré de revenir aux éléments caractéristiques du secteur.

Dans la nouvelle variante, la façade principale est conservée à l'exception de la fenestration. Celle-ci a été remodelée de façon à obtenir quatre (4) nouvelles ouvertures à l'étage et à supprimer les deux (2) fenêtres au rez-de-chaussée. Le modèle en hauteur, à guillotine, a été retenu pour cette partie. Le toit de la galerie sera recouvert d'acier noir et une nouvelle

corniche, dans le même matériau, ornera le haut de la façade. Le garde-corps existant sera remplacé par un baratin en aluminium noir.

Sur les façades latérale et arrière, de larges ouvertures, plus contemporaines, desservent les nouveaux aménagements intérieurs. L'ensemble des encadrements seront en aluminium noir.

Pour le revêtement extérieur, les requérants sont revenus au clin blanc, le vinyle a toutefois laissé place au fibrociment, sur l'ensemble des façades.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-23

Michel SÉGUIN
Responsable développement du territoire et
services administratifs



Dossier # : 1196470030

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation des plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 3850, rue Broadway

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), les documents soumis en date du 25 mars 2019 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement d'une fenêtre sur la façade latérale droite de l'immeuble situé au 3850, rue Broadway.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 22:34

Signataire : Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1196470030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 3850, rue Broadway

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement d'une (1) fenêtre sur la façade latérale droite du bâtiment sis au 3850, rue Broadway.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les propriétaires de 3850, rue Broadway projettent de remplacer la fenêtre en saillie sur la façade est de la propriété par un modèle identique, fait sur mesure.
La fenêtre actuelle est en bois et compte quatre panneaux à croisillons. Pour plus d'étanchéité, un modèle hybride offrant un encadrement extérieur en aluminium a été retenu.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2019-04-24



Dossier # : 1196470027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 3165-3175, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs riverains du boulevard Saint-Joseph ainsi que du secteur résidentiel aux abords du Musée de Lachine (2698), les documents soumis en date du 22 mars 2019 accompagnant une demande de certificat d'autorisation de remplacement des fenêtres de la façade avant de l'immeuble situé au 3165-3175, rue Notre-Dame.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 22:13

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1196470027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 3165-3175, rue Notre-Dame

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement des fenêtres de la façade avant du bâtiment sis au 3165-3175, rue Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Une proposition de remplacement de fenêtres a été soumise pour le duplex situé sur la rue Notre-Dame. Des fenêtres à deux (2) sections verticales, dont une (1) fixe, remplaceront les fenêtres actuelles à panneau fixe sur la partie supérieure et coulissant sur leur partie inférieure.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2019-04-23



Dossier # : 1196470026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 101-103, 15e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs riverains du boulevard Saint-Joseph ainsi que du secteur résidentiel aux abords du Musée de Lachine (2698), les documents soumis en date du 4 mars 2019 accompagnant une demande de certificat d'autorisation de remplacement des fenêtres de la façade avant de l'immeuble situé au 101-103, 15^e Avenue.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 22:12

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 101-103, 15e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement des fenêtres de la façade avant du bâtiment sis au 101-103, 15^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les propriétaires du duplex le long de la 15^e Avenue projettent de remplacer l'ensemble des fenêtres de la façade avant par un modèle à croisillons, avec ouverture à guillotine. Les requérants prévoient un cadrage en aluminium noir. Actuellement, des fenêtres fixes au 3/4 de la hauteur de l'ouverture, avec partie inférieure coulissante, sont en place.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-23

Michel SÉGUIN
Responsable développement du territoire et
services administratifs



Dossier # : 1196470031

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation des plans (PIIA) - Projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 1221, 32e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), les documents soumis en date du 25 mars 2019 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement du revêtement extérieur de la partie administrative de l'immeuble situé au 1221, 32^e Avenue.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 22:35

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans (PIIA) - Projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 1221, 32e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du bâtiment sis au 1221, 32^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La compagnie de transport et de livraison UPS projette de remplacer le revêtement extérieur de la partie administrative de son bâtiment lachinois. À cet égard, les requérants proposent un revêtement métallique profilé, tel que déjà installé sur les parties récemment rénovées de l'immeuble.

Afin de rejoindre les standards corporatifs, deux (2) couleurs du même matériau orneront les façades. Le gris métallisé sera installé à l'horizontale et le brun à la verticale, reprenant la même configuration actuellement en place.

L'intervention comprend également l'ouverture d'une nouvelle entrée sur la façade avant de la partie administrative et l'aménagement d'une rampe d'accès universel.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2019-04-24



Dossier # : 1196470005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 5 143 046 du cadastre du Québec (1355, 32e Avenue)

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), les documents soumis en date du 4 mars 2019 accompagnant une demande de modification audit règlement déjà autorisée à la séance du 11 mars 2019 par la résolution CA19 19 0066 visant l'agrandissement d'un immeuble situé sur le lot portant le numéro 5 143 046 du cadastre du Québec (1355, 32^e Avenue).

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-25 15:08

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1196470005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 5 143 046 du cadastre du Québec (1355, 32e Avenue)

CONTENU**CONTEXTE**

La première proposition d'agrandissement n'incluait aucune ouverture sur la façade latérale donnant sur la rue Louis A.-Amos. Suite aux recommandations de la DDTSA, les requérants ont soumis une variante de leur projet incluant une fenestration et un traitement du revêtement extérieur en conséquence.

Suite à la recommandation du CCU, les requérants ont souhaité revoir leur projet afin d'y introduire une fenestration plus large, sur l'ensemble de la partie agrandie. Les sections, en façade avant, avec fenestration en hauteur, sont reprises sur la nouvelle partie de la façade latérale, tant en termes d'ouvertures qu'en assemblage de matériaux.

La nouvelle proposition qui s'inscrit dans la continuité de l'existant et permet un meilleur équilibre pleins/vides sur la façade sur rue, d'autant que celle-ci est désormais (suite à l'agrandissement) beaucoup plus proche de la ligne de l'eau et donc des usagers.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement - Lachine

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 5 143 046 du cadastre du Québec (1355, 32e Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement, en cour latérale, de l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 5 143 046 du cadastre du Québec (1355, 32^e Avenue).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les boulangeries Boulart projettent d'agrandir leur bâtiment le long de la 32^e Avenue. Ils prévoient un agrandissement de 9000 pieds carrés le long de la façade latérale donnant sur la rue Jean-Baptiste-Deschamps pour fins d'entreposage. L'ajout reprend la hauteur de l'existant ainsi que la fenestration et le revêtement extérieur en brique rouge et bloc de béton.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 février 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2019-02-20



Dossier # : 1196470029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation d'une partie de la façade latérale de l'immeuble situé au 1111, 46 ^e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), les documents soumis en date des 2, 3 et 4 mars 2019 accompagnant une demande de permis d'agrandissement de l'immeuble situé au 1111, 46^e Avenue.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-24 22:33

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation d'une partie de la façade latérale de l'immeuble situé au 1111, 46e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation de la partie arrière de la façade latérale du bâtiment sis au 1111, 46^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pour les nouveaux occupants de leur bâtiment, les propriétaires souhaitent apporter des modifications à la configuration des quais de chargement actuellement en angle. Pour les nouveaux besoins, l'angle sera supprimé afin d'obtenir un alignement de la partie à l'étude. De nouvelles portes de garage de pleine hauteur, en acier blanc, remplaceront celles actuellement en place. Un revêtement métallique profilé rouge, similaire à l'existant, sera installé sur les nouveaux murs.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2019-04-24

**Dossier # : 1196470028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet éventuel de modification d'une fenêtre en façade arrière de l'étage supérieur des maisons en rangée, à toiture verte, situées dans le développement du Havre Saint-Louis, dans la partie ouest de la zone R-210

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), toute demande éventuelle de modification d'une fenêtre en façade arrière de l'étage supérieur des maisons en rangée, à toiture verte, situées dans le développement du Havre Saint-Louis, dans la partie ouest de la zone R-210, aux conditions suivantes :

- le modèle de fenêtre doit être à double battants, coulissant ou à un (1) seul battant avec une partie fixe;
- le cadrage de fenêtre doit être en aluminium;
- le cadrage de fenêtre doit être de couleur verte, agencé aux éléments ornementaux du bâtiment;
- les dimensions de la fenêtre doivent être de 1,4 m de largeur sur 1,7 m de hauteur.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-25 16:05**Signataire :** Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet éventuel de modification d’une fenêtre en façade arrière de l’étage supérieur des maisons en rangée, à toiture verte, situées dans le développement du Havre Saint-Louis, dans la partie ouest de la zone R-210

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'adoption d'une résolution permettant d'autoriser la modification d'une (1) fenêtre en façade arrière pour les maisons en rangée, à toiture verte, dans le secteur du Havre Saint-Louis, sur une partie de la zone R-210. Toute demande visant ces travaux ne sera pas assujettie à un PIIA si celle-ci rencontre les exigences citées plus bas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Suite à des demandes récurrentes de modification de la fenêtre à l'étage supérieur, sur la façade arrière, des bâtiments en rangée, à toiture verte, et à la constatation de travaux réalisés, sans demande préalable d'autorisation, il a été jugé plus avantageux de prévoir une résolution permettant ce type de travaux sans les assujettir à une demande de PIIA lorsque ces derniers répondent aux conditions suivantes :

- modèle de fenêtre à double battants, coulissantes ou à un (1) seul battant avec une partie fixe;
- cadrage de fenêtre en aluminium;
- cadrage de fenêtre couleur verte, agencée aux éléments ornementaux du bâtiment;
- dimensions: 1,40 m x 1,70 m.

JUSTIFICATION

La démarche a pour objectif de limiter le nombre de demandes de PIIA visant la transformation de la fenêtre en façade arrière. Ainsi, en balisant l'intervention par des conditions normatives précises, l'arrondissement s'assure de maintenir l'harmonie et la cohérence de la partie concernée du développement.

Des résolutions similaires ont antérieurement été adoptées pour les mêmes raisons et visaient les terrasses extérieures et les clôtures, les dormants de bois, les allèges et les verrières, dans des secteurs différents du Havre Saint-Louis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2019-04-25

**Dossier # : 1186470066**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - Contribution pour fins de frais de parc de 513 000 \$ - Lots portant les numéros 1 246 593 et 1 247 480 remplacés par les numéros 6 134 900 et 6 134 901 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance)

D'abroger la résolution CA18 19 0336 adoptée à la séance du 12 novembre 2018;
D'accepter la somme de 513 000 \$ à titre de contribution pour fins de frais de parc, que le propriétaire des lots portant les numéros 1 246 593 et 1 247 480 du cadastre du Québec, situés entre les rues Victoria et Remembrance, doit verser à la Ville conformément à l'article 3 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), équivalente à 10 % de la valeur du site;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-05-03 09:25**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470066

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - Contribution pour fins de frais de parc de 513 000 \$ - Lots portant les numéros 1 246 593 et 1 247 480 remplacés par les numéros 6 134 900 et 6 134 901 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance)

CONTENU

CONTEXTE

Dans un premier temps, l'arrondissement avait retenu la proposition des propriétaires du site de céder une partie du terrain, située dans la partie nord-est, en guise de contribution pour fins de parc. Cette proposition permettait d'agrandir le parc situé sur le terrain adjacent.

Suite à l'étude de caractérisation de la contamination du sol imposant une décontamination par gestion de risques et ainsi l'implication à long terme de la Ville dans le processus, le conseil d'arrondissement a souhaité revenir sur la décision initiale et obtenir une compensation monétaire pour fins d'aménagement et d'entretien des parcs et des terrains de jeux sur son territoire à la condition irrévocable de conserver la quasi totalité du terrain initialement destiné à être versé dans le domaine public libre de toute construction et de l'aménager en aire d'agrément pour les usagers du développement commercial et la population de transit.

Proposition

Les propriétaires du site ont soumis une nouvelle proposition de subdivision du terrain qui prévoit trois (3) lots. Le premier, au nord du site et bordé de la rue Remembrance, accueillera le bâtiment du supermarché. Le deuxième, au sud et bordé par la rue Victoria accueillera le second bâtiment commercial. À même de ce dernier, une nouvelle parcelle est tracée, délimitée par l'assiette du prolongement prévu de la 25^e Avenue et qui devra être cédée à l'arrondissement selon les termes d'une entente bilatérale à préciser lors de la planification du prolongement. Les propriétaires ont soumis à cet effet une lettre, jointe à ce sommaire, les engageant à se départir du troisième lot au profit de l'arrondissement pour ledit projet.

La parcelle fait actuellement l'objet d'un projet d'acte de servitude en faveur des lots voisins, portant les numéros 1 245 895 (IGA) et 3 416 477 (la SAAQ, Jean-Coutu, etc) du cadastre du Québec, leur accordant un droit de passage, à pied et en véhicule de toute nature. Cette démarche a été initiée à la demande de l'arrondissement afin de limiter le nombre d'accès à la voie publique au niveau de l'intersection de la rue Victoria et de la 25^e Avenue. Elle permettra également de remédier à l'enjeu de sécurité que pose l'actuel accès au lot 3 416 477, aménagé à une distance insuffisante par rapport

aux feux de circulation.

La subdivision officielle du terrain, pour des raisons techniques ayant trait aux permis de rétention des eaux pluviales et des branchements sera complétée suite à la réalisation des dits travaux. L'approbation et le dépôt sera obligatoire avant l'obtention du permis pour le futur projet d'alimentation.

Le plan projet de subdivision est également joint au dossier.

Aspect financier

Le projet de développement commercial vise un morcellement de terrain qui entraîne une augmentation du nombre de lots, passant ainsi de deux (2) (lots 1 246 593 et 1 247 480) à trois (3) lots, des frais de parc sont donc exigibles pour ledit développement avant l'émission d'un permis de lotissement et d'un permis de construction conformément à l'article 3 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*. De plus, conformément à l'article 3 de ce Règlement, le propriétaire doit, au choix du conseil d'arrondissement :

1° s'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site qui, de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;

2° verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;

3° verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site.

La DDTSA recommande la proposition ci-haut détaillée puisque cette dernière permet, d'une part, de délester l'arrondissement des enjeux environnementaux liés à la cession pour fins de parc, et d'autre part, de réserver une assiette foncière pour le futur prolongement de la 25^e Avenue.

Ainsi, le Règlement numéro 17-055 prévoit le versement, à la Ville, d'une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur marchande du site, évaluée par la firme d'évaluateurs Paris, Ladouceur & Associés Inc. mandatée par la Ville de Montréal, et correspondant à 513 000 \$, le tout en vertu des articles 3 et 4 dudit Règlement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement - Lachine

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470066

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - Contribution pour fins de frais de parc de 164 160 \$ et cession de terrain - lots portant les numéros 1 246 593 et 1 247 480 du cadastre du Québec (entres les rues Victoria et Remembrance)

CONTENU

CONTEXTE

Un projet de développement commercial a été approuvé sur le site comptant les deux (2) lots portant les numéros 1 246 593 et 1 247 480, du cadastre du Québec. Le projet compte deux (2) bâtiments ayant respectivement pignon sur les rues Victoria et Remembrance. Dans le cadre de la planification, une opération cadastrale visant le morcellement du terrain en trois (3) lots distincts a été prévue ce qui impose une contribution pour frais de parc, en vertu du Règlement relatif à cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de développement commercial vise un morcellement de terrain qui entraîne une augmentation du nombre de lots, passant ainsi de deux (2) (lots # 1 246 593 et 1 247 480) à trois (3) lots, des frais de parc sont donc exigibles pour ledit développement avant l'émission d'un permis de lotissement et d'un permis de construction conformément à l'article 3 du Règlement numéro 17-055. De plus, conformément à l'article 3 du Règlement numéro 17-055, le propriétaire doit, au choix du conseil d'arrondissement :

1° s'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;

2° verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;

3° verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site.

Description de l'emplacement :

Matricule : 9033-20-7025-0-000-0000

Adresse : rue Remembrance, entre la 21e Avenue et la 28e Avenue

Lot actuel : 1 247 480

Matricule : 9032-29-3623-9-000-0000

Adresse : rue Victoria, entre la 21e Avenue et la 28e Avenue

Lot actuel : 1 246 593

JUSTIFICATION

Une partie du terrain, d'une superficie de 1 504 m.c., correspondant à 6,8 % de la superficie totale, située dans la partie nord-est du site à l'étude et désignée par le numéro de lot 6 134 899 sur le projet de lotissement portant le numéro de minute 1605, sera cédée gratuitement à la Ville, ainsi qu'une somme compensatoire équivalente à 3,2 % de la valeur marchande du site, évaluée par la firme d'évaluateurs Paris, Ladouceur & Associés Inc., mandatée par la Ville de Montréal, et correspondant à 164 160 \$. Le tout en vertu des articles 3, 4 et 6 du Règlement 17-055.

La DDTSA recommande la proposition ci-haut détaillée puisque cette dernière permet l'agrandissement du parc, situé à l'ouest du développement Verso, en doublant sa superficie et offre ainsi un espace vert aménagé plus important aux résidents voisins. La compensation financière sera versée au fonds d'acquisition, d'aménagement et d'entretien des parcs et terrains de jeux.

De plus, en vertu des articles 14 et 15 du Règlement 17-055, le terrain cédé :

- doit être libre d'hypothèques, de priorités, de charges ou de droits réels;
- ne doit pas être contaminé au-delà des normes prévues dans la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) et ses règlements pour l'usage prescrit.

Par ailleurs, en vertu de l'article 16 du même règlement, le propriétaire cédant doit également remettre à la Ville, après le dépôt de sa demande de permis de construction ou de lotissement mais avant l'approbation de l'une ou l'autre de ces demandes, les documents suivants :

1° une attestation notariée, certifiant que le propriétaire est le seul propriétaire du terrain à céder et que ce terrain est libre d'hypothèques, de priorités, de charges ou de droits réels;

2° une étude de caractérisation du terrain permettant de déterminer le degré de contamination de celui-ci, cette étude devant satisfaire aux exigences du guide élaboré en vertu de l'article 31.66 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2). L'étude devra par ailleurs être attestée, à cet effet, par un expert au sens de l'article 31.65 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) dans le cas où le terrain est visé par les exigences de la section IV.2.1 concernant la protection et la réhabilitation des terrains du chapitre I de cette même loi;

3° un certificat de localisation ou un plan et description technique du terrain à céder;

4° le versement de la somme due ou une lettre d'engagement, signée par le propriétaire, à céder gratuitement le terrain ou la partie de terrain visé, et ce, conformément au présent règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'établir le montant de la compensation financière, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur & Associés Inc., mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6 paragraphe 2°. Le rapport final, en pièce jointe, fait état d'une valeur totale de 5 130 000 \$ pour l'ensemble du terrain. La compensation financière pour fins de parc correspond à 3,2 % de la valeur du terrain, soit 164 160 \$.

En conclusion, 6,8 % de la superficie totale du terrain est cédée à la Ville par le propriétaire et une somme équivalente à 3,2 % sera transmise (164 100 \$), pour un total de 10 % de la valeur du site conformément à l'article 3 du Règlement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN
Directeur



Dossier # : 1198261001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de la création du poste de Directeur(trice) - Direction des services administratifs et des projets urbains et ratification des modifications apportées à la structure organisationnelle de l'arrondissement de Lachine

D'autoriser la création du poste de Directeur(trice) - Direction des services administratifs et des projets urbains;
De ratifier les modifications apportées à la structure organisationnelle de l'arrondissement Lachine, jointe au sommaire décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-23 12:47

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1198261001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de la création du poste de Directeur(trice) - Direction des services administratifs et des projets urbains et ratification des modifications apportées à la structure organisationnelle de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, le contexte particulier (arrondissement représenté par le parti de l'opposition, centralisation de certaines opérations et rationalisation de la main-d'œuvre) nous avait poussé à fusionner deux directions dans un souci d'efficacité.

Depuis deux ans, l'arrondissement de Lachine connaît un élan de vitalité sans pareil. L'élection d'un nouveau parti au pouvoir accélère grandement le déploiement et la concrétisation de projets urbains bénéfiques pour les citoyens. Par contre, ces projets d'envergure que nous souhaitons réaliser ne sont, aujourd'hui, pas rassemblés dans un même noyau qui aiderait à dicter une vision commune pour l'arrondissement. De plus, l'élan passé de centralisation de la fonction administrative s'est vu ralentir. Certaines tâches et opérations ont été rapatriées localement.

L'ensemble de ces facteurs nous motive à revoir notre structure organisationnelle afin de préparer l'avenir et d'assurer sa continuité et surtout de consolider nos opérations et notre expertise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il y a lieu d'adopter la nouvelle structure organisationnelle en vigueur dès la signature de cette décision (sauf mention contraire) et dont l'organigramme est joint au présent dossier. Nous détaillons ci-dessous les modifications et les étapes transitoires pour réaliser cette nouvelle structure :

Créer :

- la *Direction des services administratifs et des projets urbains* sous la *Direction générale de l'arrondissement*;
- le centre opérationnel de la *Direction des services administratifs et des projets urbains* dans la *Direction des services administratifs et des projets urbains*;

- le poste de *Directeur(trice) des services administratifs et des projets urbains* dans le centre opérationnel (# en création) de la *Direction des services administratifs et des projets urbains* .

Transférer dans le centre opérationnel (# en création) de la *Direction des services administratifs et des projets urbains* :

- le poste de *Commissaire au développement économique* (#64139) provenant de la *Direction générale de l'arrondissement* .

Transférer en tant que centre opérationnel distinct au même niveau que le centre opérationnel (# en création) de la *Direction des services administratifs et des projets urbains* :

- le centre opérationnel *Communications* (#301475) provenant de la *Direction générale de l'arrondissement* ;
- le centre opérationnel *Accueil et information* (#301403) provenant de la *Division des permis, inspections et relations avec les citoyens* .

Transférer dans le centre opérationnel *Communications* (# 301475) de la *Direction des services administratifs et des projets urbains* :

- le poste *Chargé de communications* (#301405) provenant de la *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* .

Transférer en tant que division et centre opérationnel distinct sous la *Direction des services administratifs et des projets urbains* :

- la *Division des ressources financières et matérielles* (#301401) provenant de la *Direction du développement du territoire et des services administratifs* ;
- le *Secrétariat d'arrondissement* (#301417) provenant de la *Direction du développement du territoire et des services administratifs* .

Modifier le nom :

- de la *Direction du développement du territoire et des services administratifs* pour *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises*;
- de la *Division des permis, inspections et relations avec les citoyens* pour *Division des permis et inspections* ;
- de l'emploi du *Directeur adjoint au développement du territoire et des services administratifs* (#106430) pour *Directeur aménagement urbain* (#103530).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel qu'indiqué dans le sommaire du présent dossier, différents budgets seront transférés en provenance de la Direction du développement du territoire et des services administratifs, de

la Direction de l'arrondissement ainsi que de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social vers la nouvelle Direction des services administratifs et des projets urbains. Les crédits font référence à des budgets de dépenses et des revenus. Ces montants sont détaillés dans les documents joints dans l'intervention financière. De plus, l'intervention traitera du transfert de la gestion du Port de plaisance et du Batobus vers la nouvelle Direction des services administratifs et des projets urbains.

Suite aux résultats de l'évolution budgétaire au 31 mars 2019, nos analyses nous permettent de croire que des économies seront réalisées au niveau de diverses familles de dépenses. Le déficit historique des trois dernières années dans la rémunération sera réduit en 2019 suite à l'utilisation du surplus pour le financement de certains postes (décision prise par l'Administration lors de la confection du budget 2019). L'équilibre ainsi obtenu permettra des économies au niveau des autres familles de dépenses. De ces économies, des engagements seront effectués pour financer la création du nouveau poste de directeur (trice) des services administratifs et des projets urbains, pour un montant de 128 700 \$ (salaire et charges sociales pour 8 mois).

Nous mentionnons aussi que d'autres centres de responsabilité, qui ne détiennent pas des personnes-années et qui sont des entités strictement budgétaires, seront transférés à la nouvelle Direction des services administratifs et des projets urbains (ex. : réserve du surplus, affectations du surplus, etc.). La liste de ces centres de responsabilité est aussi annexée dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Kety ONOFRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole PEPIN, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BERTRAND
Conseillère en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-10

Caroline MAYER
Chef de division PARH.



Dossier # : 1197914003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002).

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2019-04-25 16:21

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1197914003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procède à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin de les informer des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste en pièce jointe informe le conseil d'arrondissement des mouvements de personnel de l'arrondissement, du 26 février 2019 au 31 mars 2019 et du 31 mars au 25 avril 2019, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002).

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Makhissa YATTARA
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

Le : 2019-04-25